

CIHEAM



Centre
International
de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes

*International
Centre for
Advanced
Mediterranean Agronomic Studies*

Thèse / Thesis

requis pour
l'obtention du Titre

*submitted
for the Degree of*

Master of Science

**Renforcement des capacités des acteurs
de la filière céréales en Algérie
dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud.
Cas de la wilaya de Sétif**

M'hand Djaouti

Série « Master of Science » n° 106

2010

**Institut Agronomique Méditerranéen de
Montpellier**



CIHEAM
IAM MONTPELLIER

**Renforcement des capacités des acteurs
de la filière céréales en Algérie
dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud.
Cas de la wilaya de Sétif**

M'hand Djaouti

Série « Master of Science » n° 106

2010

Renforcement des capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud. Cas de la wilaya de Sétif

M'hand Djaouti

Série « Master of Science » n° 106

2010

Série Thèses et Masters

Ce Master est le numéro 106 de la série *Master of Science* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

Cette collection réunit les *Masters of Science* du CIHEAM-IAMM ayant obtenu la mention « Publications », ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants chercheurs.

Le *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :
Renforcement des capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud. Cas de la wilaya de Sétif

a été soutenu par M'hand Djaouti le 25 juin 2010 devant le jury suivant :

M. M'hamed Merdji, professeur de Marketing SupdeCo Montpellier.....Président
M. F. Fekkar, expert international, Cabinet CarreCom Membre
M. Omar Bessaoud, enseignant-chercheur CIHEAM-IAMM..... Membre
M. Abdelhamid Bencharif, enseignant-chercheur CIHEAM-IAMM..... Membre

Le travail de recherche a été encadré par M. Abdelhamid Bencharif

CIHEAM-IAMM

Institut agronomique Méditerranéen de
Montpellier

Directeur : Vincent Dollé

3191 route de Mende – BP 5056
34093 Montpellier cedex 05
Tél. : 04 67 04 60 00
Fax : 04 67 54 25 27
<http://www.iamm.fr>

**L'institut Agronomique Méditerranéen
n'entend donner aucune approbation ni improbation
aux opinions émises dans cette thèse**

ISBN : 2-85352-443-4; ISSN : 0989-473X

Numéros à commander au
CIHEAM- IAMM
Bureau des Publications
e-mail : tigoulet@iamm.fr
Prix : 50€
© CIHEAM, 2010

Fiche bibliographique :

M'hand Djaouti - Renforcement des capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud. Cas de la wilaya de Sétif. - Montpellier : CIHEAM-IAMM. 137p. (Master of Science - 2010 ; n°106).

Résumé : L'objectif principal de cette étude est de mener une analyse stratégique de la filière céréales en Algérie à travers une étude de cas dans la région de Sétif. Il s'agit de repérer l'ensemble des acteurs intervenants dans la filière, d'appréhender les problèmes auxquels ils sont réellement confrontés et d'identifier leurs attentes et leurs besoins en matière de coopération internationale dans une perspective de développement de leurs activités et du renforcement de leurs capacités. En nous intéressant à l'ensemble des acteurs, notre analyse du développement de la filière céréales en Algérie revêt un caractère original. A travers un double diagnostic (institutionnel et opérationnel), nous avons tenté d'apporter quelques éléments de réponses liés aux acteurs de la filière : Comment renforcer leurs capacités ? Est-ce que cela nécessiterait la mise en réseau de leurs activités ? Dans quelle mesure cela serait-il possible ? Quel rôle peut jouer le partenariat Nord-Sud dans ce sens ? Quels sont, dans ce cas, les besoins en termes de coopération internationale des différents intervenants de la filière céréales en Algérie ?

Mots clés : filière, acteurs, partenariat Nord-Sud, céréales, Sétif, Algérie.

Strengthening capacities of the cereal actors in Algeria in the context of a North-South partnership

Abstract: *The main objective of this study is to conduct a strategic review of the cereals sector in Algeria through a case study in the region of Sétif. This involves identifying all actors involved in the commodity system, to understand their problems and identify their expectations and needs of international cooperation with a view to developing their activities and strengthening their capacities. By looking at all the actors, our analysis of the cereal crop development in Algeria represents an original character. Through a dual diagnosis (institutional and operational), we attempted to provide some answers related to actors in the cereal commodity system: How to strengthen their capacities? Does it require the networking of their activities? To what extent would this be possible? What is the role the North-South partnership in this way? Which, in this case, the needs for international cooperation of the various actors in the cereal sector in Algeria?*

Keywords: *Commodity system, actors, North-South partnership, cereals, Sétif, Algeria.*

Dédicaces

« Il y a certaines personnes qui voient la vérité et se demandent pourquoi, moi, je rêve de l'impossible et je dis pourquoi pas ! ». Robert Kennedy.

**Ce modeste travail est spécialement dédié
à mes petits frères Mohand Arezki et Daoud**

A la mémoire de mon oncle Mohand Arezki,

A celle de mon grand-père que je n'ai pas connu, à celle de ma grand-mère,

A mes parents, frères et sœurs et à toute ma famille,

A tous mes enseignants depuis mes 6 ans,

A tous mes amis de la rive Sud : Yahia, Sissa, Matouk, Zahir, Adel, Ali, Safia, Malek, Hakim,
A toute la promo du Magistère METE 2006 de l'Université de Béjaïa,

A tous mes amis de la rive Nord : Foued & Chloé, Ouassila, Hamza, Ornella, Faouzi, Mouloud, Hayat,
Nicolas, Anthony (Awthoul), Greg, Bedella & Christelle, Jugurtha, Jason, Majid & Kahina, Jonny,
Krimb, Rafik, Mouhoub, Fatah, Mohamed, Valter, Hilmi, Florjan, Philippe, à tous les IDTRIens,
A mes amis de l'IAMM et à tout son personnel.

A un grand Monsieur ... Fernand FEKKAR

« Je ne crois pas au destin mais je crois en son pluriel. Je veux continuer de penser que dans son existence, chaque individu doit pouvoir pour partie influencer ses destinées, surtout s'il ambitionne non pas de réussir dans la vie mais de réussir sa vie ». F. Fekkar.

Le grain de blé

Dans la terre, quand tombe un grain de blé
C'est l'espoir qui va bientôt germer
Au sillon, il vient s'abriter
Il attend les beaux jours de l'été

Il grandit, frissonnant sous le ciel
Et bientôt, mûrit sous le soleil
Et quand vient le temps de la moisson
On entend partout cette chanson
Que l'écho se plaît à répéter
Quand on sème un grain de blé
Ça suffit pour que tout soit changé
Dans la terre, un grain de blé
C'est du pain qu'on a mis de côté

Dans le cœur, quand tombe un grain d'amour
Le bonheur connaît son premier jour
A la vie, il vient s'abriter
Il a peur de sa fragilité
Il grandit préférant, sous le ciel,
Les étoiles plutôt que le soleil
Et quand vient le temps de la moisson
On entend partout cette chanson
Que l'écho se plaît à répéter
Quand on sème un grain d'amour
Ça suffit pour que tout soit changé
Dans le cœur, un grain d'amour
C'est du ciel qu'on a mis de côté

Et ainsi, en semant chaque jour
Et le blé et le grain de l'amour
On apprend à tous ceux qui n'ont rien
Qu'il est bon de se donner la main
Et l'écho se plaît à répéter
Qu'on est sûr de récolter
Beaucoup plus que nous avons semé
Car l'amour c'est le soleil
Qui mûrit les champs de blé du ciel

Enrico Macias

Certains acteurs institutionnels avec lesquels nous nous sommes entretenus, se sont permis d'aller encore plus loin dans leurs propos : « Notre problème, c'est le dirigisme étatique : Les centres de décisions se refusent à l'idée que les solutions puissent venir d'en bas ... Vous n'avez pas le droit de réfléchir à notre place ! Nous disent-ils ».

Remerciements

A l'issue de ce travail, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à M. Hamid Bencharif, mon Directeur de mémoire, pour ses précieux conseils, pour ses orientations pendant toute la durée de cette étude et ce, malgré le fait qu'il soit continuellement absorbé par ses propres travaux. J'ai eu pour ma part l'immense honneur et privilège d'apprendre de ses critiques objectives et de sa grande expérience et aspire toujours à entreprendre sous son autorité de nouveaux travaux de recherche.

Je témoigne ma profonde reconnaissance à l'égard de M. Omar Bessaoud, responsable du Master IDTR à l'IAMM, qui a cru en moi avant et pendant l'année académique. Grâce à ses encouragements chaleureux, à la confiance qu'il a manifestée à mon égard et à son humanisme, il a su guider mes pas de jeune étudiant qui venait de débarquer en France. Je lui serai reconnaissant toute ma vie et c'est un immense honneur d'être et de demeurer un de ses disciples.

Je voudrais exprimer mes remerciements particuliers au Groupe Sud Céréales, je pense à MM. Emmanuel Boy et Jean-Louis Hubsch, à Mmes Yasmina Bousraou et Brigitte Bragard et à l'ensemble du personnel du Groupe, qui m'ont fait l'honneur de m'accueillir au sein de leur entreprise en mettant à ma disposition tous les moyens nécessaires et qui m'ont aidé, ensuite, chacun à sa manière dans la réalisation de mon travail. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés pour la confiance qu'ils m'ont accordée dans le cadre la mission de stage en Algérie et pour m'avoir pris en charge financièrement.

Je ne saurais exprimer ma profonde gratitude à M. Fernand Fekkar, responsable de Carrécom (consulting international), qui avait si bien su me conseiller, m'encourager, m'orienter, m'encadrer durant la réalisation de ce travail et particulièrement pendant les moments difficiles du terrain. Au-delà de ces considérations professionnelles, Fernand est devenu un ami auprès de qui j'ai beaucoup appris sur tous les plans. Qu'il soit chaleureusement remercié aussi bien pour l'aide dont il m'a gratifiée que pour m'avoir fait bénéficier de ses pertinentes analyses formulées au terme de plusieurs décennies d'expériences. Ce mémoire lui est dédié.

Ma profonde reconnaissance et estime à M. Foued Cheriet de SupAgro Montpellier pour toute l'aide et les conseils que je me suis permis de solliciter auprès de lui, durant toute l'année académique et même avant et particulièrement pendant les moments où tout m'échappait. Pour ses encouragements et ses conseils dès mes premiers pas en France. Qu'il soit sincèrement remercié pour avoir su s'imposer à moi comme modèle et chercheur de référence.

Mes vifs remerciements à M. Madjid Djenane, Professeur à l'université de Sétif, qui m'a fait l'honneur de m'encadrer à Sétif. Pour son aide précieuse, ses conseils, ses orientations et ses encouragements malgré la surcharge de son agenda.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont bien voulu répondre à mes questions dans le cadre de mes enquêtes, je pense particulièrement à tous les paysans du Sétifois auprès desquels j'ai appris ce que ma formation académique ne m'a pas permis d'acquérir. Ils ont cultivé en moi l'irrésistible désir de toujours élargir mon champ d'investigation ; à tout le personnel de l'ITMA de Sétif où je logeais pendant presque deux mois ; au personnel de l'INRAA qui a mis à ma disposition ses propres documents de travail ; au personnel de la CCLS de Sétif et de l'ITGC d'Alger.

Je n'oublierai pas de remercier tous mes amis, sans exception. Plus proches de moi, ils m'ont encouragé, chacun à sa manière, durant la réalisation de ce travail. Je pense particulièrement à mes colocataires Faouzi Faïd et Mouloud Khelfaoui qui n'ont pas été épargnés par mes sautes d'humeurs et mes crises de nerfs durant la rédaction de ce mémoire et à Hayat qui a su être patiente et compréhensive de ne pas lui donner souvent de mes nouvelles.

Que ceux que je n'ai pas cités trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude et mes remerciements les plus sincères.

Table des matières

Introduction	13
Chapitre I : Cadre théorique et problématique de la recherche	15
I. La gouvernance territoriale	15
1. Définitions et concepts de base	15
A. La filière	15
B. L'acteur	16
C. Les politiques publiques	16
D. La gouvernance	17
2. Historique et fondements théoriques de la gouvernance territoriale	17
3. La typologie théorique de la gouvernance	19
A. La gouvernance privée	19
B. La gouvernance institutionnelle ou publique	19
C. La gouvernance mixte	19
II. Mise en œuvre et évaluation des politiques publiques	20
1. La mise en œuvre des politiques publiques	20
2. L'évaluation des politiques publiques	21
A. Les objectifs de l'évaluation	22
B. Typologie de l'évaluation des politiques publiques	22
a. L'évaluation ex-ante	22
b. L'évaluation à mi-parcours	23
c. L'évaluation ex-post	23
C. Les critères de l'évaluation	23
III. Problématique, objectifs de la recherche et méthodologie de travail	25
1. Problématique et questions de recherche	25
2. Hypothèses de travail	27
3. Objectifs et champ d'intervention de l'étude	28
4. Démarche méthodologique	28
A. L'avant projet de recherche	30
B. Capitalisation et valorisation des connaissances	30
C. L'analyse stratégique de la filière céréales dans la région de Sétif	30
D. Analyse et traitement des données des enquêtes de terrain	30
E. Rédaction du mémoire et soutenance	30
5. Aspects liés au stage	31
A. L'intérêt de l'enquête	31
B. La commande de stage	31
C. Le commanditaire du stage	32
D. La population enquêtée	32
a. Les exploitations agricoles	32
b. Les industries de transformation céréalière	33
c. Les institutions et autres organismes	33

E. Contraintes liées aux enquêtes	34
Chapitre II : Identification de la filière céréales en Algérie	35
I. Contexte national et international des céréales : les principaux enjeux	35
1. Instabilité et hausse fulgurante des prix des céréales	35
2. Une consommation croissant plus vite que la production de céréales	36
3. Les céréales : un commerce d'Etat	36
4. Le commerce mondial des céréales, un commerce segmenté	37
5. Le marché mondial des céréales, un marché agricole subventionné	38
6. Un marché mondial de plus en plus tourné vers la production de biocarburants	38
7. L'Algérie : une dépendance céréalière et alimentaire confirmée	39
II. Identification de la filière céréales en Algérie	40
1. L'importance de la filière céréales et son environnement institutionnel	40
2. L'environnement institutionnel : une évolution prudente	41
A. 1965-1982 : le monopole public	42
B. 1983-1996 : le désengagement partiel de l'Etat	43
C. Depuis 1997 : la montée en puissance du secteur privé	43
3. La production des céréales : une culture non maîtrisée	44
4. La demande nationale en céréales : une courbe qui n'a jamais cessé de croître	46
5. Les importations : Une dépendance de plus en plus accrue	47
III. Politiques publiques et renforcement des capacités des acteurs	48
1. Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique	48
A. Les composantes du PRCHAT	48
a. Le renforcement des capacités humaines	48
b. L'assistance technique et managériale	48
B. Le niveau d'intervention	48
C. Schémas relatifs au PRCHAT	48
D. Les dispositifs et outils mis en place	51
a. Un comité national PRCHAT	51
b. Des sessions de bilans d'étapes thématiques	51
E. Les premières réalisations	51
2. Le Pôle Agricole Intégré (PAI) de céréales à Sétif	51
A. Contexte et Fondement des PAI	52
B. Faisabilité et modèle d'organisation	52
C. Les objectifs et les facteurs de succès des « PAI »	53
D. Les premiers Pôles Agricoles Intégrés	54
E. Les acteurs de l'élaboration du projet	55
a. Le comité de pilotage (CP)	55
b. La cellule technique (CT)	55
Chapitre III : Analyse de la filière céréales à Sétif	56
I. Recherche et action sur le terrain	56
1. Monographie de la wilaya de Sétif	56
A. Présentation du cadre physique	56
B. Le relief	57

C. Le climat.....	58
D. Géologie, sol et topographie.....	59
2. Diagnostic du secteur agricole de la wilaya de Sétif.....	59
A. La SAT et la SAU.....	59
B. Les exploitations agricoles.....	61
C. Les ressources hydriques destinées à l'irrigation.....	62
D. L'élevage.....	64
3. Les céréales dans la wilaya de Sétif.....	65
4. Les éléments saillants du diagnostic.....	66
A. Les atouts.....	66
B. Les contraintes et les faiblesses.....	67
II. Résultats des enquêtes et discussions.....	67
1. Auprès des agriculteurs : des résultats mitigés.....	67
A. Identification de l'exploitation et des activités.....	67
B. Les semences de céréales.....	70
C. Le PRCHAT : qu'en est-il réellement sur le terrain ?.....	70
D. Le PAI des Céréales à Sétif : un projet voué à l'échec ?.....	72
E. La coopération internationale.....	73
F. Les problèmes soulevés par les agriculteurs.....	74
G. Les solutions suggérées par les agriculteurs.....	75
H. Les faits marquants de 2009 et 2010.....	77
a. 2009, une année exceptionnelle pour les céréales.....	77
b. Le projet de loi de 2010 sur les EAC et EAI : le début du changement ?.....	78
2. Résultats auprès des industriels céréaliers : un secteur saturé.....	79
A. Identification des entreprises enquêtées.....	79
B. Les approvisionnements.....	80
C. Le Pôle Agricole Intégré des céréales, une utopie ?.....	81
D. La coopération internationale.....	82
3. Résultats auprès des institutions : une déconnexion totale.....	83
A. Synthèse des principaux résultats des entretiens et discussions.....	83
B. Les solutions préconisées.....	84
C. Les besoins en matière de coopération internationale.....	85
III. Comment renforcer les capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie	
 dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud.....	85
1. La nécessité d'une étape préalable.....	85
2. Pour un partenariat Nord-Sud durable.....	87
A. Au niveau des producteurs céréaliers.....	87
B. Au niveau des industries de transformation.....	89
C. Au niveau institutionnel.....	91
D. Au niveau global.....	91
Conclusion générale.....	94
Bibliographie.....	97
Annexes.....	101

Liste des figures

Fig.1. Les différents types d'évaluations des politiques publiques.....	23
Fig.2. Les critères de l'évaluation d'une politique publique.....	25
Fig.3. Les principales étapes de la démarche méthodologique.....	29
Fig.4. Evolution du prix de la tonne de blé à l'exportation en 2007.....	35
Fig.5. Dispositif simplifié de régulation et de distribution des blés en Algérie.....	44
Fig.6. Evolution de la production des blés en Algérie.....	45
Fig.7. Evolution de la production céréalière depuis 1860.....	45
Fig.8. Demande nationale en céréales (2004).....	46
Fig.9. Volume des importations de blés.....	47
Fig.10. Valeur des importations de blés.....	47
Fig.11. Schéma relatif au renforcement des capacités humaines.....	50
Fig.12. Schéma relatif à l'assistance technique.....	50
Fig.13. Situation de Sétif par rapport à Alger.....	57
Fig.14. Frontières géographiques de Sétif.....	57
Fig.15. Carte des zones de la wilaya de Sétif.....	58
Fig.16. Répartition de la Superficie Agricole Totale (SAT).....	60
Fig.17. Répartition de la SAU.....	61
Fig.18. Répartition de la SAU par type d'exploitation.....	61
Fig.19. Répartition des exploitations par classe de superficie.....	62
Fig.20. SAU irriguée par spéculation.....	63
Fig.21. SAU irriguée par mode d'irrigation.....	64
Fig.22. Effectifs bovins, ovins et caprins (Moyenne décennale 1994-2003).....	64
Fig.23. Evolution de la production céréalière à Sétif.....	65
Fig.24. Répartition de l'échantillon par nature juridique.....	67
Fig.25. L'âge des agriculteurs enquêtés.....	68
Fig.26. Le niveau d'instruction des agriculteurs.....	68
Fig.27. Activité hors exploitation agricole.....	69
Fig.28. Origine de semences utilisées.....	70
Fig.29. Rapports avec des organismes étrangers.....	73
Fig.30. Evolution des prix moyens d'achat des céréales.....	77
Fig.31. Volume des semences collectées.....	77
Fig.32. Répartition des CA des entreprises enquêtées.....	80
Fig.33. Fréquence des approvisionnements.....	81
Fig.34. Etape préalable à une coopération internationale efficace.....	86
Fig.35. Esquisse d'une forme de partenariat entre coopérative étrangère et producteurs locaux.....	88
Fig.36. Esquisse d'une forme de partenariat entre coopératives locale & étrangère élargie aux industries.....	90
Fig.37. La coopération internationale au niveau institutionnel.....	91
Fig.38. Esquisse d'une forme de réorganisation de la filière céréales dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud.....	92
Fig.39. Zone d'influence de du groupe Sud Céréales.....	116
Fig.40. La matrice du REA.....	120

Liste des tableaux

Tableau 1. Exploitations enquêtées.....	33
Tableau 2. Evolution de la production et de la consommation mondiales de céréales	36
Tableau 3. Evolution des prévisions de production, de consommation et d'importation.....	40
Tableau 4. Consommation de blés (par tête) dans quelques pays méditerranéens 1961-2003	40
Tableau 5. Evolution de la production des blés en Algérie.....	45
Tableau 6. Evolution de la production céréalière depuis 1860	45
Tableau 7. Demande nationale en céréales (2004).....	46
Tableau 8. Evolution des importations de blés en volume et en valeur	47
Tableau 9. Principales données climatiques.....	59
Tableau 10. Répartition de la Superficie Agricole Totale (SAT).....	60
Tableau 11. Répartition de la SAU	60
Tableau 12. Répartition des exploitations par type	61
Tableau 13. Répartition des exploitations par type et par classe de superficie	62
Tableau 14. Les ressources en eau destinées à l'irrigation.....	62
Tableau 15. SAU irriguée par spéculation.....	63
Tableau 16. Répartition de la SAU irriguée par mode d'irrigation.....	63
Tableau 17. Effectifs de l'élevage (Moyenne décennale 1994-2003).....	64
Tableau 18. Evolution de la production céréalière à Sétif	65
Tableau 19. Taux de couverture locale des besoins en céréales.....	66
Tableau 20. Prix de vente des engrais pratiqués par la CCLS.....	75
Tableau 21. Prix de vente des semences pratiqués par la CCLS.....	75
Tableau 22. Prix d'achat des céréales par la CCLS	76
Tableau 23. Etat de la collecte des céréales par la CCLS	76
Tableau 24. Moyenne de l'évolution des prix d'achat des semences BD et BT.....	76
Tableau 25. Identification des entreprises enquêtées.....	79

Liste des abréviations

BADR : Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
CCLS : Coopérative de Céréales et de Légumes Secs
CIHEAM : Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CNCCSP : Centre National de Contrôle et de Certification des Semences et Plants
CNIS : Centre National de l'Informatique et des Statistiques
CP : Comité de Pilotage
CT : Cellule Technique
DA : Dinard Algérien
DAS : Domaine Agricole Socialiste
DSA : Direction des Services Agricoles
EAC : Exploitation Agricole Collective
EAI : Exploitation Agricole Individuelle
ENIAL : Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires
EPE : Entreprise Publique Economique
ERAD : Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés
FAOSTAT : Statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI : Fonds Monétaire International
FPIA : Fonds de Participation des Industries Agroalimentaires
Ha : Hectare
HPS : Hautes Plaines Sétifiennes
I.A.B. : Industries des Aliments de Bétail
IAMM : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
INRAA : Institut National de la Recherche Agronomique Algérien
ITGC : Institut Technique des Grandes Culture
ITMAS : Institut Technique Moyen Agricole Spécialisé
LISA : Libre Service Agricole
LMD : Licence Master Doctorat
MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
O.N.A.B : Office National des Aliments de Bétail
OAIC : Office Algérien Interprofessionnel des Céréales
OGM : Organisme Génétiquement Modifié
OMC : Organisation Mondiale de Commerce
ONS : Office National des Statistiques
PAI : Pôle Agricole Intégré
PIB : Produit Intérieur Brut
PNDA : Plan National de Développement Agricole
PRCHAT : Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique
Qx : Quintaux
REA-RR : Renouveau Economique Agricole – Renouveau Rural
RFIG : Crédits sans intérêt
RN : Route Nationale
SARL : Société à Responsabilité Limitée
SAT : Superficie Agricole Totale
SAU : Superficie Agricole Utile
SGP : Société de Gestion des Participations
SN SEMPAC : Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Pâtes Alimentaires et Couscous
SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPA : Société Par Actions
SYRPALAC : Système de Régulation des Produits de Large Consommation
UCA : Union de Coopératives Agricoles
UE : Union Européenne
US \$: Dollar Américain
USA : Etats-Unis d'Amérique

Introduction

La céréaliculture est une composante importante des économies agricole et alimentaire de l'Algérie. En effet, celle-ci concerne la quasi-totalité des exploitations, y compris les plus exiguës d'entre elles et y constitue très souvent la seule spéculation possible compte tenu des conditions édapho-climatiques et de l'impossibilité de recourir à l'irrigation : sur environ 8,5 millions d'hectares de Surface Agricole Utile, la céréaliculture en couvre en moyenne chaque année, près de 80%. (Chehat, 1994, 2006).

Cependant, la production céréalière en Algérie est largement déficitaire et est loin de satisfaire la demande d'une population sans cesse croissante. De plus, le paysage institutionnel (Bencharif & Rastoin, 2007) marqué désormais par un désengagement de l'Etat, devient plus complexe : le démantèlement d'une grande partie des circuits d'information antérieurs, l'absence d'organisations professionnelles réellement représentatives et opérationnelles et la défaillance de l'encadrement sectoriel par les normes de qualité ne font que pénaliser davantage les performances le long de la filière.

Cette situation s'est traduite par la nécessité de recourir aux importations massives de céréales et force est de constater que « l'industrie céréalière locale est approvisionnée à plus de 85% par des grains produits ailleurs » (Bencharif et al., 1996) et l'Algérie importe globalement 5% de la production mondiale de céréales. Il est évident qu'un pays ne pouvant assurer son autosuffisance alimentaire est conduit à importer dans la perspective de recherche d'une plus grande sécurité alimentaire.

De ce fait, l'échec dans l'accroissement de la production agricole (Chehat, 2006) ou le manque de financement des importations alimentaires risque donc d'entraîner de graves problèmes sociaux et politiques : la relève du défi alimentaire rend impérieuse la nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales appropriées mais aussi la recherche d'une coopération internationale et euro-méditerranéenne dans la perspective du développement de la filière céréales.

A ce propos, les orientations publiques suivies depuis l'indépendance n'ont pas donné les résultats escomptés. Les différentes et nombreuses réformes engagées pour le développement des secteurs agricole et agroalimentaire se sont finalement révélées prudentes. En effet, il ne se passe pas une décennie sans que ne soit annoncée une nouvelle réforme mais dont les bilans dressés restent, pour le moins, très mitigés.

Cependant, les nouvelles stratégies de développement élaborées aujourd'hui, et particulièrement à partir de 2008 avec notamment la politique du Renouveau de l'Economie Agricole et le Renouveau Rural (REA-RR), constituent une certaine rupture avec les anciennes politiques menées jusque-là dans la mesure où, pour la première fois, les responsables du développement du secteur mettent l'accent et se recentrent sur l'importance des acteurs intervenants dans les différentes filières et sur la nécessité de la coopération internationale et ce, afin de pallier les dysfonctionnements qui continuent de perturber l'ensemble des filières et du secteur.

Ce mémoire « Renforcement des capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud » s'inscrit dans ce contexte et s'articule autour de trois chapitres :

Nous avons consacré le premier chapitre, constitué de trois sections, au cadre théorique d'analyse et qui constituera le corpus théorique à mobiliser dans le cadre de cette étude. Nous nous sommes attelés, dans un premier temps, à la définition de quelques concepts clés en lien avec notre thématique de recherche et à la présentation des notions de la gouvernance, de la mise en œuvre des politiques publiques et de leur évaluation sur lesquelles reposera notre analyse. Ensuite, nous formulerons notre problématique de recherche, les questions qui y sont liées ainsi que les hypothèses de travail. Nous présenterons ensuite la démarche méthodologique adoptée tout au long de notre travail.

Pour mener à bien celui-ci, le deuxième chapitre est dédié à la présentation de quelques éléments de contexte concernant les céréales, au niveau national et international - qui nous aideront à mieux comprendre les principaux enjeux qui y sont liés - ainsi que l'identification des différents segments de la filière céréales en Algérie (Production, consommation, importation, environnement institutionnel, ...). Enfin, la troisième section de ce chapitre sera dédiée à l'analyse des politiques publiques à travers, notamment, le PRCHAT (Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique) et les Pôles Agricoles Intégrés (PAI) initiés en 2008 dans le cadre de la politique du Renouveau de l'Economie Agricole et Rurale (REA-RR).

Dans le troisième et dernier chapitre, qui est le plus important de notre étude, nous nous sommes attachés d'abord à analyser la filière céréales dans la région de Sétif et ensuite à présenter les principaux résultats traités, interprétés et discutés de nos enquêtes et de nos entretiens auprès des principaux acteurs de la filière céréales dans notre région d'étude. Enfin, dans la perspective du développement et de la réorganisation de la filière céréales en Algérie et compte tenu des attentes et des besoins exprimés par l'ensemble des acteurs à travers nos enquêtes, nous avons tenté d'esquisser des formes de partenariats Nord-Sud durables dans une démarche qui implique l'ensemble des intervenants de la filière.

Chapitre I : Cadre théorique et problématique de la recherche

Nous présenterons dans ce chapitre le corpus théorique élaboré dans le cadre de notre recherche bibliographique. Il est constitué de trois sections : Nous avons d'abord tenté de synthétiser des travaux existants sur la gouvernance territoriale. Ensuite, nous nous sommes attelés à présenter des notions liées à la mise en œuvre des politiques publiques et à leur évaluation. Nous présentons enfin, notre problématique de recherche et la démarche méthodologique adoptée dans le cadre de notre travail ainsi que quelques aspects liés à notre stage de terrain.

I. La gouvernance territoriale

La question de la gouvernance (Lardon et al., 2008) est devenue depuis quelques années une préoccupation grandissante des acteurs territoriaux qui cherchent à associer l'ensemble des parties prenantes à la définition des actions des dynamiques de développement. Elle constitue par la même, un nouveau champ d'investigation pour les chercheurs qui essaient de comprendre pourquoi et comment les acteurs de terrain passent d'un mode de coordination hiérarchique à un mode plus participatif.

Pour les pays méditerranéens et quelle que soit la région (Nord, Sud ou Est), « L'accélération des processus de mondialisation et de libéralisation des économies engagées dès la fin des années 1970, continue partout à être accompagnée de transformations institutionnelles et organisationnelles qui conduisent à bouleverser les conceptions ainsi que les formes de régulation économique et de gestion des affaires publiques. Le rôle central de l'Etat est remis en question et l'on a tenté de promouvoir des modes de gouvernance accordant aux institutions décentralisées et à différentes formes d'organisations professionnelles, associatives et communautaires un rôle croissant » (Bessaoud, 2006).

1. Définitions et concepts de base

Il serait essentiel avant d'aborder le cadre traitant de la gouvernance et des politiques publiques, de présenter quelques définitions et quelques concepts clés relatifs à la thématique de notre travail.

A. La filière

Pour Duruflé, Fabre et Yung (1988) in Tallec et Bockel, (2005), la filière de production est « l'ensemble des agents (ou fractions d'agents) économiques qui contribuent directement à la production, puis à la transformation et à l'acheminement jusqu'au marché de réalisation d'un même produit agricole (ou d'élevage) ». Autrement dit, une filière de production (Tallec et Bockel, 2005) est « L'ensemble des agents (ou fractions d'agents) qui concourent directement à l'élaboration d'un produit final. La filière retrace donc la succession des opérations qui, partant en amont d'une matière première – ou d'un produit intermédiaire – aboutit en aval, après plusieurs stades de transformation/valorisation à un ou plusieurs produits finis au niveau du consommateur ».

Pour Terpend (1997), « ce produit peut être indifféremment agricole, industriel, artistique, informatique, etc. » Pour cet auteur, la succession des opérations représente des actions qui « menées successivement, parallèlement ou complémentaires, peuvent se découper en grands ensembles ou systèmes comme : la production, la transformation, la commercialisation, la consommation. Chacun de ces ensembles englobe une série d'actions plus ou moins importantes qui permettent de passer d'un ensemble à l'autre, dans une suite logique d'interventions ; on parle ainsi d'actions situées à l'amont ou à l'aval de la filière. Ces ensembles peuvent eux-mêmes se décomposer en sous-ensembles ».

De manière générale, nous pouvons nous rapporter à la définition formulée par Goldberg en 1968 dont nous nous contenterons tout au long de notre travail. Pour lui (in Bencharif et Rastoin, 2007) :

« L'approche [*commodity system*, ou filière en français] englobe tous les participants impliqués dans la production, la transformation et la commercialisation d'un produit agricole. Elle inclut les fournisseurs de l'agriculture, les agriculteurs, les entrepreneurs de stockage, les transformateurs, les grossistes et détaillants permettant au produit brut de passer de la production à la consommation. Elle concerne enfin toutes les « institutions », telles que les institutions gouvernementales, les marchés, les associations de commerce qui affectent et coordonnent les niveaux successifs sur lesquels transitent les produits. »

Cette définition est en effet plus pertinente dans le cadre de notre étude mais néanmoins, les deux auteurs (Bencharif et Rastoin) « suggèrent de remplacer dans la dernière partie [associations de commerce] par [associations professionnelles et associations de consommateurs], pour mieux prendre en compte l'ensemble des acteurs concernés ».

B. L'acteur

De manière générale, on appelle acteur un agent économique qui représente une cellule élémentaire intervenant dans l'économie, un centre autonome d'action et de décision. Il peut s'agir d'une personne physique (paysan, commerçant, consommateur, etc.) ou d'une personne morale (entreprise, administration, organisme de développement, etc.). Du point de vue des échanges, un acteur constitue une sorte de « territoire » économique, clos par une frontière.

Cependant, des auteurs comme Bassand, Chevalier et Zimmermann (1984) ont une toute autre vision de « l'acteur ». Pour eux, un acteur est « une unité d'action individuelle ou collective (individu, petit groupe, organisation, collectivité publique, etc.). Il n'est ni un sujet, ni un agent. Le sujet désigne pour nous une unité d'action qui a la capacité de produire de manière indépendante et innée son action. L'agent implique l'inverse, c'est-à-dire qu'il est totalement mu par des forces extérieures. Pour nous, l'acteur se situe dans une position intermédiaire ».

Pour ces auteurs, tout acteur se définit par au moins trois paramètres interdépendants et irréductibles : identité, projet et pouvoir. L'identité est l'image que se façonne un acteur dans ses interactions avec d'autres acteurs et lui permettant d'affirmer une existence spécifique. Le projet est le ou les objectifs que l'acteur projette dans un futur à plus ou moins long terme et pour lesquels il mobilise des ressources variablement appropriés. Autrement dit, le projet est le rapport élaboré par l'acteur entre un objectif qu'il se fixe et des ressources qu'il mobilise pour l'accomplir. Le pouvoir est la probabilité qu'un acteur A puisse induire chez un acteur B un comportement que celui-ci n'aurait pas tenu sans l'intervention de A.

Pour Bassand et Ryser (1982), (se référant aux travaux de Burnier & Stüssi), ces acteurs « agissent aussi bien au niveau national, régional que local et le projet et l'identité de ces acteurs varient évidemment selon les objectifs, les finalités et les moyens de la politique. Il en va de même avec le pouvoir, qui permet, entre autres, de distinguer les acteurs centraux des périphériques. Les premiers dominent la dynamique de la politique, évidemment selon des modalités variables, alors que les acteurs périphériques ont un rôle dépendant et marginal ».

L'acteur fait nécessairement partie d'un système d'actions et il n'est compréhensible que s'il est replacé dans ses divers systèmes d'actions. En effet, son projet est irréalisable sans pouvoir et sans pouvoir l'acteur perd finalement son identité et la faculté d'élaborer des projets.

C. Les politiques publiques

De manière générale, nous pouvons nous rapporter aux définitions suivantes :

Les politiques publiques sont « Le cadre général d'idées et de valeurs qui guide les décisions et les mesures ou l'absence de mesures, prises par les gouvernements par rapport à certains enjeux ou problèmes. » Brooks (1989)¹.

¹ [Traduction] In Smith (2003).

D'autres auteurs intègrent et mettent l'accent sur un autre élément clé qu'est celui de *prise de décisions*. Ainsi, Bassand et Ryser (1982) entendent par politique publique « les processus d'élaboration et de prise de décisions politiques légitimes et de leur mise en œuvre ».

Les deux auteurs constatent par contre que le processus de mise en œuvre est aussi complexe sinon plus que celui de préparation de la décision. Pour eux, la mise en œuvre n'est pas seulement l'exécution rationnelle de la décision par une administration publique mais implique toujours des processus politiques, des relations de pouvoir, des processus de filtrage, de réduction, de compétition et encore d'autres décisions politiques.

Une définition plus récente et plus complète de la politique publique a été apportée par Knoepfel, Larrue et Varone (2001). Pour eux, « Une politique publique constitue un enchaînement de décisions ou d'activités, intentionnellement cohérentes, prises par différents acteurs, publics et parfois privés, dont les ressources, les attaches institutionnelles et les intérêts varient en vue de résoudre de manière ciblée un problème défini politiquement comme collectif. Cet ensemble de décisions et d'activités donne lieu à des actes formalisés, de nature plus ou moins contraignante, visant à modifier le comportement de groupes sociaux supposés à l'origine du problème collectif à résoudre (groupes cibles), dans l'intérêt de groupes sociaux qui subissent les effets négatifs dudit problème (bénéficiaires finaux) ».

En somme, une politique publique implique un système d'acteurs, initiateurs d'actions qui s'enchaînent, se complètent ou aussi, souvent, s'opposent et se contredisent. Ces acteurs et ce système produisent des effets à tous les niveaux du système politique.

D. La gouvernance

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes référés à la définition de la gouvernance donnée en 1995 par le rapport de la Commission des Nations Unies sur la gouvernance mondiale de la façon suivante : « La gouvernance est considérée comme l'ensemble des différents processus et méthodes à travers lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes ». Cette définition se distingue, par exemple, de celle des économistes institutionnalistes comme Williamson ou Coase (Corporate governance) par le fait qu'elle dépasse la seule dimension de la firme et montre les relations entre les différents acteurs qui concourent à la production dans un espace donné. En effet, ces auteurs définissent la gouvernance comme étant « Les dispositifs mis en œuvre par la firme pour mener des coordinations qui relèvent de deux registres : protocoles internes lorsque la firme est intégrée (hiérarchie) ou contrats (ou partenariat ou usage de normes) lorsqu'elle s'ouvre à des sous-traitants » (Lorrain, 1998).

La gouvernance met l'accent sur la multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent ou peuvent intervenir dans la gestion des affaires publiques et dans l'élaboration de l'action publique territorialisée. Ainsi, plusieurs définitions ont été formulées à cet égard, mais « Au-delà de la diversité de leurs formulations et de leurs intentions, il y a en arrière-plan de toutes ces définitions, l'idée que les institutions d'État et les hommes politiques n'ont plus le monopole de l'intérêt général et que la société, dans la diversité de ses manifestations, a une responsabilité essentielle dans la coproduction du destin collectif » (Lardon et al., 2008).

2. Historique et fondements théoriques de la gouvernance territoriale

Étymologiquement, le mot « gouvernance » a la même origine que « gouvernement », qui vient du latin « gubernare » et du grec « kubernân », termes désignant le « pilotage des navires ».

Les prémices de réflexion sur la gouvernance territoriale (Leloup et al., 2005) peuvent être resituées dans l'histoire de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale. Elles correspondent à la fois à la mise en exergue des mouvements de développement local et aux nouvelles structurations politico-administratives dans les États modernes.

Ainsi, pour ces auteurs, la question de la gouvernance territoriale renvoie tout d'abord à celle du développement local et se situe dans le contexte historique de l'implication croissante des acteurs locaux (privés, publics, associatifs) dans les dynamiques de développement et dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge. Ce sont les vertus d'imagination, d'organisation et de coordination de ces acteurs locaux y sont mises en valeur.

Le terme *gouvernance* apparaît il y a plus d'un demi siècle chez les économistes (Cause et Williamson) qui développent l'idée de *corporate governance* - traduit de façon fluctuante par gouvernement ou gouvernance d'entreprise qui évoque le réveil des actionnaires pour participer à la direction de l'entreprise - (Leloup et al., 2005 ; Richard & Rieu, 2008).

En effet, déjà en 1937, R. Coase expliquait que les modes de coordination interne de la firme permettent de réduire les coûts de transaction que génère le marché. Cette idée, reprise dans les années 1970 par O. Williamson (économiste du courant institutionnaliste), a débouché sur les travaux qui définissent la gouvernance comme les dispositifs mis en oeuvre par la firme pour mener des coordinations qui relèvent soit des protocoles internes (firme intégrée) soit des contrats (avec des sous traitants). Donc au départ, la gouvernance représentait des modes de coordination alternatifs au marché qui correspondait à un mode de réduction des coûts liés aux transactions interindividuelles visant davantage d'efficacité (Leloup et al., 2005).

En outre, la gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d'années tant en sciences économiques qu'en sciences politiques. En effet, depuis les années 70-80, plusieurs auteurs constatent une complexité économique, sociale et politique croissante, liée à l'affirmation de nouveaux acteurs, à l'enchevêtrement des niveaux local, national, international, à l'émergence et à l'affirmation des questions environnementales. Dans ce contexte (Richard & Rieu, 2008), les formes traditionnelles de gouvernement sont mises en cause dans leur capacité à coordonner des actions collectives, à faire face aux nouveaux défis de la mondialisation des échanges et de la révolution des télécommunications. En réponse à cette complexité croissante, le terme de « gouvernance » s'est imposé au cours des années 80-90 comme le symbole d'une nouvelle modernité dans les modes d'action publique et le gouvernement des entreprises.

Parallèlement et dès la fin des années 70 et surtout au cours des années 80 (Richard & Rieu, 2008), la notion de « gouvernance mondiale » est employée dans le champ des relations internationales pour représenter l'ensemble des règles communes mises en place pour parvenir à une mondialisation structurée. L'expression de « bonne gouvernance » est alors utilisée par des institutions financières internationales pour définir les critères d'une bonne administration publique dans les pays soumis à des programmes d'ajustement structurel. La Banque Mondiale est la première organisation internationale à adopter le concept de gouvernance, défini comme « la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement » et ce, dans le but d'améliorer l'efficacité de l'allocation des fonds publics. Il était admis que la coopération au développement ne peut être efficace que si les gouvernements et les institutions fonctionnent de manière fiable et transparente. (Banque Mondiale, 1992 in Sébastien, 2006 ; Hounmenou, 2002).

Plus récemment (Leloup et al., 2005), les économistes qui s'attachent à la prise en compte de la dimension spatiale comme facteur intrinsèque du fait productif (travaux italiens sur les districts, approche des milieux innovateurs, courant de la proximité...) réutilisent cette notion. Le concept de gouvernance locale apparaît alors comme une forme de régulation territoriale et d'interdépendance dynamique entre agents notamment productifs et institutions locales.

Quelque soit la diversité des approches, elles ont de plus en plus tendance à prendre en compte l'élargissement du champ des acteurs impliqués, de l'interdépendance des acteurs et des organisations tant privées que publiques dans le processus de prise de décision et de l'action et dans l'imbrication des divers niveaux de pouvoir, tant infra-national que trans-national ou supra-national (Leloup et al., 2005).

« La "gouvernance territoriale" s'affirme aujourd'hui comme un processus nécessaire à la bonne conduite des affaires collectives » (Lardon et al., 2008) et le concept de gouvernance est actuellement utilisé par tous, dans plusieurs domaines et dans de nombreux champs disciplinaires : chacun se gargarise ou recommande de faire de la gouvernance, voire de la « bonne gouvernance » (Sébastien, 2006). Cependant, même si le terme de "gouvernance" fait aujourd'hui partie d'un patrimoine international commun, même si les gestionnaires de l'environnement en font désormais un usage courant, il n'en reste pas moins que ce concept est polysémique, très marqué par la culture anglo-saxonne et exposé à des interprétations nécessairement diverses et subjectives. (Richard & Rieu, 2008).

3. La typologie théorique de la gouvernance

Selon le type d'acteur qui domine la coordination territoriale, trois types théoriques de gouvernance ont été distingués par les travaux de Gilly et Perrat (2003) in (Hounmenou, 2002) : la gouvernance privée, la gouvernance institutionnelle ou publique et la gouvernance mixte.

A. La gouvernance privée

Elle correspond au cas où une organisation privée (organisation, firme, association d'entreprises,...) est l'acteur-clé du processus de coordination. Ainsi, la gouvernance privée collective correspond au cas où l'acteur clé est une institution formelle qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies (club d'opérateurs privés, syndicat professionnel...).

B. La gouvernance institutionnelle ou publique

Elle correspond quant à elle, au cas où le rôle essentiel dans la coordination est joué par un ou plusieurs acteurs institutionnels (institutions, collectivités territoriales, ...).

C. La gouvernance mixte

Quand les deux types de gouvernance (institutionnelle et privée) se retrouvent associés (c'est souvent le cas), on parle de gouvernance mixte.

La gouvernance (Hounmenou, 2002) ne peut se réduire à l'action des institutions gouvernementales. Elle implique leur interaction avec non seulement les différents niveaux du pouvoir, mais également avec l'ensemble des organisations représentatives de la société civile, dans le cadre d'un partenariat pour le développement du territoire. Elle est à cet égard assimilée aux interactions entre l'Etat et la société et aux modes de coordination pour rendre possible l'action publique. Elle prend aussi en compte la capacité à intégrer et à donner forme aux intérêts locaux, à représenter ceux-ci à l'extérieur et à développer des stratégies plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat, d'autres localités et niveaux gouvernementaux (Le Gales, 1993, 1995 in Hounmenou, 2002).

En somme, la gouvernance fait appel à un mode de coordination entre acteurs de nature variée dans un processus collectif de production. Au sens économique, elle renvoie à un mode de coordination alternatif au marché en favorisant une réduction des coûts liés aux transactions interindividuelles et vise ainsi une certaine efficacité. Au plan politique, elle renvoie à un processus de décisions et d'actions basé sur des interactions entre une diversité d'acteurs (publics et privés), en vue de la définition et de la mise en oeuvre de politiques publiques cohérentes sur un territoire. Enfin, au niveau local, le cadre institutionnel créé par la décentralisation peut constituer le support d'une gouvernance qui articule et met en cohérence les initiatives et les stratégies des acteurs variés du territoire, en vue de la définition et de la mise en oeuvre de politiques concertées.

II. Mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

Tout au long de notre travail de recherche, force était de constater qu'aujourd'hui en Algérie, sur le plan des politiques publiques, la difficulté ne se situe pas au niveau de l'élaboration de ces politiques (souvent des experts et des cabinets internationaux y sont sollicités) mais plutôt au niveau de leur mise en œuvre et de leur évaluation. Aussi, nous avons jugé nécessaire de présenter dans ce qui suit, quelques éléments qui nous permettront d'appréhender les aspects liés à la mise en œuvre des politiques publiques, à leur évaluation et de comprendre les facteurs de réussite d'une politique publique. Ce succès est en effet tributaire d'un certain nombre de facteurs, incluant l'appui des hommes politiques, de l'administration publique, des différents intervenants, du financement adéquat, de la clarté des buts et des objectifs mais aussi et surtout d'une administration efficiente et efficace.

1. La mise en œuvre des politiques publiques

Il y a un consensus (Bassand et Ryser, 1982) quant à l'importance de la mise en œuvre et quant à sa place dans une politique publique. De Jouvenel (1963) situe parfaitement l'enjeu de la mise en œuvre (In Bassand, Chevalier et Zimmermann, 1984) : « Dites-moi à qui ceux qui prennent officiellement les décisions s'adressent pour l'exécution de leurs ordres ? De là, je tirerai une idée de l'Etat considéré et mon évaluation des forces avec lesquelles les autorités doivent traiter. La caractéristique d'un Etat varie selon les institutions et les mécanismes par lesquels ce qui a été dit arrive à passer dans les faits ».

« Par mise en œuvre, nous entendons le processus qui suit la décision d'une institution politique, jusqu'à ce que cette décision produise des effets qui peuvent être évalués en fonction des objectifs et des finalités de la décision » (Bassand et al., 1984).

La mise en œuvre d'une politique publique n'est pas conçue comme un simple processus administratif, mais comme un phénomène beaucoup plus complexe et implique l'action d'un vaste réseau d'acteurs qui détermine le succès ou l'échec de la mise en œuvre d'une politique publique : « La mise en œuvre d'une politique publique est l'ensemble des actions que les acteurs d'un système socio-politique mènent pour réaliser une décision politique. Ces actions résultent autant des constitutions, des lois, des règlements, etc. qui régissent le système politique que des rapports des acteurs qui sont impliqués dans le processus ». (Bassand et al., 1984).

Pour Mayntz (1980), « Le succès de la mise en œuvre d'une politique publique dépend dans une large mesure de la mobilisation et de la cohésion d'un réseau complexe d'acteurs concernés de près ou de loin par cette politique. » (In Bassand et al., 1984).

Mais si la définition, l'importance, le succès ou l'échec de la mise en œuvre d'une politique publique fait consensus, ce dernier s'arrête cependant quand il s'agit de définir la nature de la mise en œuvre. En effet, l'examen de la littérature qui traite du sujet permet de dégager deux conceptions diamétralement opposées :

Pour certains, la mise en œuvre est un système d'actions autonomes, spécifiques, avec des règles qui réapparaissent de manière récurrente dans la plupart des politiques publiques. Elle est déterminée par la rationalité d'un agent dominant (l'administration publique) qui exécute rigoureusement et implacablement les décisions politiques qui lui sont imposées par un acteur social.

Pour d'autres, même si la mise en œuvre est certes identifiable, il n'en demeure pas moins que ce processus n'implique aucune règle, aucune spécificité et aucune rationalité; il varie complètement d'une politique à l'autre sans répétition aucune. C'est un amalgame inextricable d'actions, d'interactions, de conflits, etc.

« Pour ce qui nous concerne, nous ne pensons pas que la mise en œuvre soit un système d'actions spécifiques. Il y a système d'actions autonomes au niveau d'une politique publique donnée, mais pas à ses diverses phases, que ce soit la formulation de la politique, la décision ou la mise en œuvre. » (Bassand et Ryser, 1982).

Même si la mise en œuvre n'est pas le seul processus influant sur l'efficacité d'une politique, cette dernière n'est cependant efficace que si elle est adéquatement mise en œuvre. Pour Bassand et al. (1984), la mise en œuvre est une phase décisive par rapport à l'efficacité d'une politique publique pour au moins deux types de raisons : d'une part, lors de la mise en œuvre, le système des finalités, des objectifs et des moyens de la politique publique sont – consciemment ou pas – adaptés ou transformés ; ces changements peuvent avoir des effets aussi bien positifs que négatifs sur l'efficacité de la politique. D'autre part, le système des moyens, des finalités et des objectifs de la politique publique a été élaboré sans prendre en compte le fait que la mise en œuvre est un processus d'une grande complexité, impliquant une configuration d'acteurs privés et publics dont les intérêts et les valeurs peuvent être conflictuels.

En outre, l'Etat peut mettre en œuvre des politiques de différentes façons à travers des mécanismes ou des outils d'intervention². Plusieurs aspects de gouvernance peuvent être considérés comme des mécanismes d'intervention, notamment les lois, les règlements, les décrets, les lignes directrices, les normes, les procédures, les programmes, les contributions, les subventions, les taxes et les sociétés d'État.

Il est donc clair que la mise en œuvre d'une politique publique n'est pas conçue comme un simple processus administratif, d'autant plus que cette étape dépend largement d'une part, en amont, de la nature des phases pré-décisionnelles et décisionnelles et d'autre part, en aval, de ses effets attendus et inattendus à moyen et à long terme. « La mise en œuvre est partie intégrante du processus politique ; la considération isolée des processus de mise en œuvre ne permet par conséquent ni de comprendre adéquatement les relations causales, ni les conséquences et les problèmes consécutifs des processus observés » (Mayntz, 1980).

2. L'évaluation des politiques publiques

« Evaluer, c'est estimer le prix d'un bien. Par extension, évaluer une politique, une institution ou une personne signifie porter un jugement sur sa valeur à partir d'une appréciation objective de ses performances » (Rangeon, 1993).

Cette définition est proche de celle proposée par Champagne (1991), pour lui : « Evaluer, c'est fondamentalement, porter un jugement de valeur sur une intervention ou sur n'importe laquelle de ses composantes en fonction de résultats escomptés, généralement dans le but d'aider à la prise de décision. »

Dans le décret français n° 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques : « Evaluer une politique, c'est rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés ».

L'évaluation d'un programme ou d'une politique publique est d'une importance capitale. Cette étape permet en effet de juger la pertinence de la politique ou du programme et d'en réorienter éventuellement les axes de développement. Ainsi, pour Jacques Plante (1994), l'évaluation d'un programme peut se définir comme « une opération systématique, plus ou moins complexe, de collecte d'information, de constat et d'analyse, au terme de laquelle, dans un premier temps, des jugements de valeur sont posés quant à la qualité du programme évalué et dans un deuxième temps, des décisions sont arrêtées en conformité avec ces jugements. »

² L'énoncé d'une politique décrit les objectifs visés ; le mécanisme ou l'outil est le moyen qui permet d'atteindre l'objectif désiré.

En outre, « une évaluation est l'outil de gestion d'une politique publique. Elle permet de vérifier la teneur des moyens qui y sont affectés, d'apprécier leur pertinence et de réorienter les axes de développement en fonction des besoins nouveaux identifiés. » (Arnaud et Boudeville, 2004).

Pour ces derniers, l'évaluation d'une politique publique s'articule autour de quatre grands axes, à savoir :

1. Un processus de construction, qui définit les objectifs de la politique et vérifie sa cohérence par rapport aux attentes des administrés, par rapport aux besoins de la zone d'action et à ses articulations internes ;
2. Une analyse de la valeur d'une intervention publique, qui prend en compte l'impact réel de cette politique sur le tissu économique et social ;
3. La conception d'un système de suivi à partir de critères définis en fonction des objectifs spécifiques de la politique. L'évaluation bâtit ainsi un système d'indicateurs qui permet de vérifier l'équation des moyens de la politique aux objectifs ;
4. L'élaboration de recommandations pour améliorer cette intervention ou celles qui suivront. Ce qui signifie qu'elle formule des recommandations pour les réorientations de la politique elle-même ou pour l'élaboration des politiques futures.

A. Les objectifs de l'évaluation

L'évaluation des politiques publiques vise plusieurs objectifs que nous pouvons décliner comme suit :

- ❑ renforcer la connaissance des effets de l'action publique par la confrontation des résultats de la politique aux objectifs initiaux ;
- ❑ optimiser l'allocation des ressources financières, matérielles et humaines de la politique ou du programme évalué ; elle rend plus efficace l'intervention publique : celle-ci doit donc pouvoir s'assurer que les coûts budgétaires ou subis par les agents économiques sont conformes aux avantages collectifs attendus de cette intervention et sont minimisés ;
- ❑ améliorer la transparence de l'action publique auprès des citoyens par l'amélioration du débat public. En effet, une analyse objective, neutre et accessible à tous est susceptible de favoriser le développement de l'évaluation et peut permettre d'en améliorer la qualité (meilleure compréhension, responsabilisation). L'efficacité des politiques s'en trouve ainsi renforcée ;
- ❑ favoriser de nouvelles pratiques dans les services et développer la culture du résultat ;
- ❑ soutenir la mise en œuvre et la gestion des programmes existants : l'évaluation peut servir à analyser les modalités actuelles de fonctionnement des politiques, programmes ou projets en cours afin de formuler des recommandations dépassant la simple analyse de la performance.

B. Typologie de l'évaluation des politiques publiques

En fonction du moment de sa réalisation, Arnaud et al., (2004) distinguent trois types d'évaluations : ex-ante, à mi-parcours et ex-post.

a) L'évaluation ex-ante

L'évaluation ex-ante intervient dès la phase de conception d'un dispositif public, avant sa mise en œuvre. Elle permet d'anticiper les effets prévisibles de la politique et de la corriger par des dispositions organisationnelles voire par des compensations. Dès cette étape, sans qu'on ait besoin d'attendre les résultats, peuvent être étudiées l'adéquation entre les besoins et les objectifs, c'est-à-dire la pertinence du programme.

Elle est donc dans la majorité des cas, associée à une étude d'impact qui portera plus précisément sur les potentielles retombées d'une politique publique.

Dans certains cas, le concept d'évaluation « ex-ante » est utilisé pour désigner l'étude de faisabilité d'une politique ou d'un projet.

b) L'évaluation à mi-parcours

Cette étape analyse les premiers résultats de la politique publique (un premier bilan) et permet de réorienter le cas échéant le programme à travers la formulation de conclusions et de recommandations d'adaptation nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Elle consiste, entre autres, à :

- établir si les priorités retenues sont toujours pertinentes au regard des évolutions de contexte (actualisation de l'évaluation ex-ante);
- examiner la cohérence entre les besoins, les objectifs et les résultats escomptés ;
- analyser l'adéquation des systèmes de mise en œuvre et de suivi.

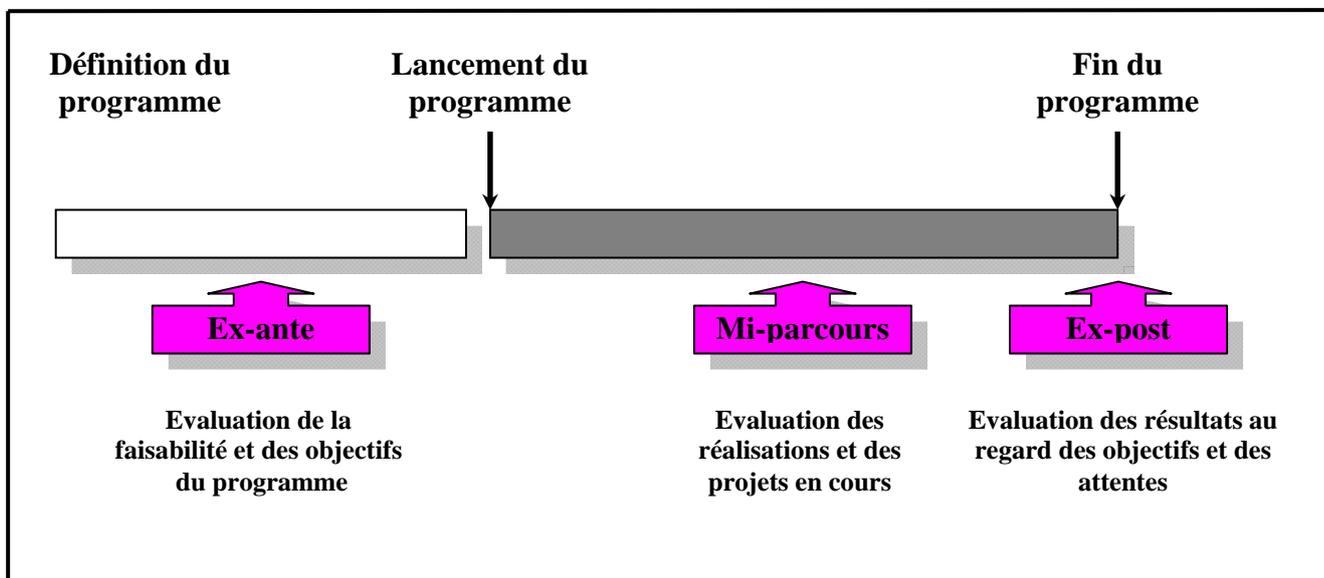
c) L'évaluation ex-post

Menée au terme de l'application de la politique ou du programme, l'évaluation ex-post dresse un bilan de l'action et définit les forces et les faiblesses des politiques, programmes et projets ; elle en mesure les effets et permettra éventuellement de corriger les incidences négatives non prévues. Cette évaluation ex-post aura pour objet de rendre compte de l'efficacité (adéquation entre objectifs et résultat) et de l'efficience du programme (résultat ramené au coût du programme) ou encore de son utilité (adéquation des résultats aux besoins). L'évaluation ex-post a enfin pour but de faire foi de l'exécution du programme auprès des autorités judiciaires et budgétaires.

Même si l'évaluation s'effectue à plusieurs niveaux au point de dire qu'il existe plusieurs évaluations, elles sont chacune indispensables au bon déroulement d'une politique publique puisqu'elles ont valeur d'indicateurs quant à son application souhaitée ou effective.

Le schéma ci-dessous reprend les différents types d'évaluations d'une politique, d'un programme ou d'un projet public représentés précédemment :

Fig.1. Les différents types d'évaluations des politiques publiques



Source : Arnaud et al., (2004).

C. Les critères de l'évaluation

Toutes les définitions de l'évaluation (Arnaud et Boudeville, 2004) convergent autour du triptyque « Objectifs, moyens, résultats » et l'élaboration de n'importe quelle politique, programme ou projet public

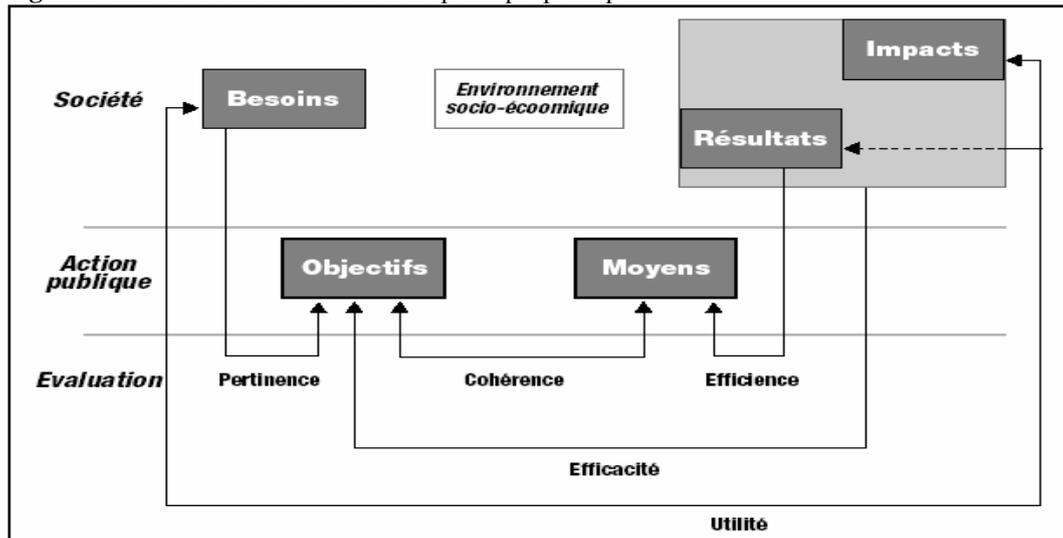
requiert l'identification de cinq qualités indispensables, à savoir : l'efficacité, l'efficience, l'impact, la pertinence et la cohérence.

Chacun de ces critères est évalué afin de démontrer qu'il respecte les normes de satisfaction d'une politique publique réfléchie. Ces cinq aspects doivent être soigneusement étudiés :

- ❑ L'analyse de l'efficacité d'une politique ou d'un programme consiste à comparer les effets propres de la politique et ses objectifs et met en évidence les rapports de causalité entre les objectifs, implicites et explicites et les effets réels des actions publiques. Il convient en effet de dissocier les phénomènes conjoncturels qui agissent sur une situation des effets de la politique, pour permettre de voir si elle apporte les réponses qu'elle promet. A partir de cette distinction, il est possible d'établir un bilan qui démontre si la politique choisie remplit la mission qui lui est attribuée ou si les objectifs définis au préalable n'ont pu être atteints ;
- ❑ La notion d'efficience est le rapport entre les résultats et les moyens mis en œuvre. Elle se distingue de l'efficacité en ce qu'elle ne concerne pas les objectifs mais les affectations humaines ou matérielles attribuées à son accomplissement. Le rôle de l'évaluateur sur ce sujet consiste à vérifier que le gestionnaire gère de façon optimale les moyens dont il dispose et s'il n'est pas possible d'optimiser le fonctionnement et les allocations pour améliorer la rentabilité du programme. Il se doit donc de juger de l'effet de « non gaspillage ».
- ❑ La recherche des impacts, qui peut constituer une étude à part entière quand elle se situe comme préalable au programme, permet de calculer les effets à court, moyen et long terme de l'action publique. Elle évalue aussi les effets collatéraux qui ne sont pas intégrés dans les objectifs de la politique mais surviennent du fait de son action. Nous ne parlons pas seulement de modifications profondes ou non du cadre de vie mais aussi de tout élément qui provient de la mise en œuvre du programme.
- ❑ La pertinence se distingue de l'efficacité et de l'efficience en reposant avant tout sur une étude des objectifs et des moyens par rapport aux besoins auxquels ils sont destinés. Une évaluation ne doit donc pas se limiter à la gestion d'un problème socio-économique mais aussi à sa synthèse, ce qui permettra de voir si les projets correspondent à des attentes.
- ❑ Une politique sera dite pertinente si ses objectifs et sa théorie d'action sont adaptés à la nature du problème qu'elle est censée résoudre ou prendre en charge. C'est pour cela que l'évaluateur doit chercher à étudier la cohérence entre les objectifs, l'organisation, les mesures et les moyens humains et financiers mis en œuvre par la politique publique. L'étude de la cohérence identifie clairement les données de la politique publique et son application pour permettre de dresser une prospective des résultats à obtenir et les comparer aux objectifs initiaux.

Le schéma ci-après résume les différentes interactions entre tous ces aspects et analyse les rapports entre l'action publique – son évaluation- et la société à laquelle celle-ci s'applique :

Fig.2. Les critères de l'évaluation d'une politique publique



Source : Arnaud et al., (2004).

A la lumière de ce que nous venons de présenter, il est bien clair qu'une politique publique doit répondre à des besoins concrets et clairement identifiés. Elle obéit à une démarche complexe et constitue un enchaînement de décisions et d'activités et implique l'action d'un vaste réseau d'acteurs à tous les niveaux.

III. Problématique, objectifs de la recherche et méthodologie de travail

Nous présentons dans cette section la problématique de notre travail et les questions de recherche qui y sont liées, les hypothèses de travail, la démarche méthodologique adoptée ainsi que les aspects liés à notre stage sur le terrain.

1. Problématique et questions de recherche

« L'économie agroalimentaire constitue une composante importante de l'économie méditerranéenne actuelle et de son devenir » (Malassis, 1978). Mais malgré une richesse agricole en ressources naturelles et humaines, les pays du Sud de la Méditerranée souffrent de la faible coordination au niveau de leurs filières agroalimentaires. Certaines de ces filières abritent en effet un nombre important d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs et d'autres sont considérablement dépendantes des importations de produits de base. Il semble que ces dysfonctionnements résultent du manque d'une structure agroindustrielle bien établie au service des marchés domestiques de ces pays (Tozanli et al., 2004).

En effet, alors que tout au long du 20^{ème} siècle, l'Etat qui était présent dans la plupart des filières agroalimentaires et se plaçait en tant acteur économique et dynamique de construction et du fonctionnement du secteur agricole et agroalimentaire dans les pays du Sud, ces deux dernières décennies – dans un objectif de libéralisation économique - ont vu ce monopole public s'effacer lentement des secteurs productif et distributif laissant ainsi place à d'importants déficits informationnels et managériaux qui accentuent davantage la vulnérabilité des filières agroalimentaires. (Tozanli et al., 2004 ; Bencharif & Rastoin, 2007). En outre, « La libéralisation des économies et leur intégration au marché mondial soulèvent des incertitudes et posent un grand nombre d'interrogations, particulièrement pour les filières des produits de base dont la régulation était jusque-là assurée par l'Etat » (Bencharif, 2001).

Aujourd'hui, le fonctionnement des filières agroalimentaires dans les pays du Sud se heurte à des blocages et des contraintes qui entravent la circulation des produits à différents niveaux de la chaîne et plus particulièrement au niveau de ses articulations. Les filières sont en train de subir des transformations

d'envergure et leur structuration « reste un problème crucial dans de nombreux pays. C'est donc dans ce domaine que résident d'importants gains de productivité et un potentiel productif considérable. Toutefois, ces potentialités ne peuvent être exploitées que si les problèmes structurels qui l'handicapent trouvent des solutions à travers des politiques publiques appropriées » (Rastoin et al., 2008).

De plus, les filières agroalimentaires dans les pays du Sud représentent des enjeux si importants (économique, politique et social) que leur renforcement et leur modernisation deviennent aujourd'hui une nécessité. Compte tenu des faiblesses mentionnées ci-dessus, ce renforcement implique une organisation forte des filières.

En outre, la restructuration des filières agroalimentaires (Bencharif, 2001) s'accompagne de l'émergence d'une multitude de nouveaux entrants et d'un foisonnement de circuits relativement complexes. Cela suppose de nouvelles formes de coordinations fondées sur des critères de rationalité économique. Dans ce contexte, les Investissements Directs Etrangers et les partenariats internationaux, particulièrement euro-méditerranéens, peuvent jouer un rôle prépondérant dans la modernisation des filières et une nouvelle vision de la coopération internationale est aujourd'hui nécessaire afin de mettre à profit les multiples possibilités existantes pour mieux répondre aux exigences nationales. « Au nord comme au sud, l'Etat joue un rôle décisif dans le processus de modernisation de l'agriculture, par le moyen de subventions, de prêts à taux d'intérêts préférentiels ou de soutiens divers. Dans quelques pays et dans quelques secteurs d'activité l'intervention de firmes multinationales ou la formation de sociétés mixtes associant le capital étranger, l'Etat et le capital national privé, jouent un rôle important » (Malassis, 1978).

Pour les pays européens (Rastoin et al., 2008), il peut s'agir de nouvelles voies de développement aussi bien pour les agriculteurs que pour les industriels de l'agroalimentaire ou de l'agrofourmiture. Pour les producteurs des pays du Sud, le développement de partenariats peut constituer un moyen efficace et rapide de progresser sur la voie de la modernisation en bénéficiant de transferts de technologies mais aussi de réseaux de commercialisation d'autant plus que des complémentarités techniques et commerciales existent entre les pays des deux rives de la méditerranée. Par ailleurs, le transfert de savoir-faire peut s'accompagner d'un transfert de compétences organisationnelles et managériales qui, le plus souvent, font défaut dans ces pays.

En Algérie, le processus de désintégration des filières agroalimentaires est bien illustré par la « dynamique » de la filière céréalière qui constitue l'une des principales filières de la production agricole. Force est de constater que cette dernière n'échappe pas aux conséquences de dysfonctionnement constatée sur l'ensemble des filières agroalimentaires dans le pays. En effet, d'après les travaux de Bencharif et al., (2007), l'analyse permet de montrer la désintégration de cette filière dès lors que la configuration du monopole public de l'Etat, omniprésent pendant plus de 3 décennies s'éclipse graduellement du secteur productif et distributif et la vulnérabilité de la filière paraît élevée en raison d'une forte dépendance externe. Le passage d'une filière totalement administrée par l'Etat à une coordination par le marché se traduit en effet par l'émergence d'un cadre concurrentiel et d'un paysage économique et institutionnel beaucoup plus complexe, fragmenté et cloisonné.

La libéralisation de la filière des céréales à travers la déconcentration du secteur public et surtout le développement accéléré du secteur privé à partir de 1997 - celui-ci contrôlait en 2003 environ 63% des capacités totales de production : 71% pour le blé tendre et près de 54% pour le blé dur - ont entraîné un foisonnement des centres de décision dès lors que d'une part, les systèmes d'information sur lesquelles reposait la coordination hiérarchique ont été en grande partie démantelés et d'autre part, du fait de la multiplicité des acteurs économiques et des institutions concernés directement ou indirectement par le fonctionnement de la filière. Cette situation a engendré, entre autres, l'absence de structures de coordination en dehors du marché et une disparition des circuits d'information antérieurs sans construction de systèmes adaptés à la nouvelle situation. (Bencharif et al., 2007).

Par ailleurs, les nombreuses réformes appliquées au secteur agraire et destinées à accompagner cette libéralisation se sont soldées par un échec cuisant. L'examen de l'impact de ces réformes sur la céréaliculture - elle concerne 80% de la SAU - permet de dresser un bilan pour le moins très mitigé. « Les

réformes se révèlent finalement très prudentes et les changements introduits n'ont provoqué aucune modification majeure dans la stratégie des exploitants » (Chehat, 1994).

« Un premier examen du secteur agroalimentaire algérien montre bien que les principales difficultés ne se situent pas au niveau des orientations stratégiques et/ou l'élaboration des études qui y sont liés ; mais surtout au niveau de *la mise en œuvre* des politiques, la réalisation effective des projets et la performance des filières agroalimentaires » (Bencharif, 2009).

En fait, ces politiques élaborées dans les différents ministères de tutelle tiennent rarement compte des attentes et des besoins réels des différents acteurs « de terrain », souvent non impliqués dans l'élaboration des stratégies en matière de développement agricole. Pour Bencharif (2009), « L'enjeu majeur se situe au niveau de la mise en œuvre des politiques sectorielles, leur déclinaison au niveau territorial et leur articulation avec les politiques territoriales » et pour être réellement efficace, « une telle démarche doit également être accompagnée d'un « renforcement des capacités des acteurs », de formations par l'action et d'une coopération internationale repensée, fondée sur une réelle appropriation ».

C'est dans ce contexte que s'insère notre travail dont la question centrale consiste à savoir :

Comment renforcer les capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud ?

- ❑ Le renforcement des capacités des acteurs de la filière céréales nécessiterait-il leur mise en réseau autour d'un ou plusieurs projets ? Dans quelle mesure cela serait-il possible ?
- ❑ Quels sont, dans ce cas, les besoins en termes de coopération internationale des différents intervenants de la filière céréales en Algérie ?
- ❑ Quels rôles peuvent jouer les partenariats Nord-Sud dans l'amélioration du fonctionnement de l'ensemble de la filière céréales en Algérie ?

2. Hypothèses de travail

Nous avons émis trois hypothèses de travail relatives à nos questions de recherche. La validation de ces hypothèses dépendra naturellement de l'analyse des résultats de nos enquêtes sur le terrain.

Hypothèse 1 :

Le renforcement des capacités des acteurs est indispensable pour le développement et l'amélioration du fonctionnement de la filière céréales en Algérie. Ce processus peut contribuer à la valorisation des ressources agricoles en amont de la filière.

Hypothèse 2 :

Le renforcement des capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie dépendra du degré d'implication des différents intervenants de la filière dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes stratégies et politiques publiques.

Hypothèse 3 :

Du fait de l'existence de complémentarités techniques et commerciales entre les pays des deux rives de la méditerranée, de leur proximité géographique et historique, les partenariats Nord-Sud peuvent jouer un rôle positif dans l'amélioration du fonctionnement de la filière des céréales en Algérie.

3. Objectifs et champ d'intervention de l'étude

L'objectif de notre travail est de faire une analyse stratégique de la filière céréalière en Algérie à travers une étude de cas dans la région des Hauts-Plateaux (Sétif) et ce, afin de mieux comprendre son fonctionnement et les stratégies de ses acteurs ; d'apprécier les opportunités et les contraintes d'une part, et d'autre part, de mesurer les besoins et les attentes en matière de coopération internationale des principaux intervenants de la filière particulièrement ceux relevant du secteur privé.

De manière générale, une analyse en termes de filière permet (Plauchu, 2007) :

- ❑ d'éclairer les acteurs de la filière ou les acteurs locaux sur les enjeux, les positions de force, les effets de domination, les effets d'entraînements et afin de leur permettre d'élaborer leurs stratégies, d'améliorer leurs positions, de nouer des coopérations ;
- ❑ de mettre au jour des dépendances et des potentialités et d'identifier les points d'action dans l'élaboration d'un projet de développement territorial ;
- ❑ d'identifier le ou les maillon(s) faible(s) dans la chaîne des activités qui vont de l'amont à l'aval, voire même les chaînons manquants.
- ❑ d'orienter des politiques sectorielles nationales ou régionales en mettant en évidence les potentialités et les blocages d'une filière ;
- ❑ de permettre une meilleure valorisation d'une ressource locale (naturelle, agricole, forestière, touristique, ...) en identifiant les chaînons manquants ou les goulets d'étranglements dans la filière ;

A travers un diagnostic stratégique des opérateurs économiques (du secteur privé), des institutions et des services d'appui et d'accompagnement (bureaux d'étude, experts, ...), notre étude s'attellera à identifier et à évaluer les besoins en matière de coopération internationale (formations, assistance scientifique et technique, nouvelles technologies, ...) pour une meilleure organisation du fonctionnement de la filière.

Cependant, il nous est impossible de mener cette étude pour l'ensemble de la filière « céréales » et pour l'ensemble des régions céréalières d'Algérie. Cela nécessiterait beaucoup plus de temps et de moyens. Aussi, nous avons fait le choix de limiter notre étude à la région de Sétif, connue pour sa vocation céréalière et son dynamisme dans le domaine. De plus, cette région est choisie pour abriter le futur PAI (Pôle Agricole Intégré) céréalière. Sur le plan industriel (en termes de capacités de trituration du secteur privé), cette wilaya³ est classée au premier rang national avec 17200 quintaux/jour (en 2005).⁴

Par ailleurs, notre travail ne concernera pas tous les produits céréalières. Nous avons fait le choix de nous limiter au blé dur, produit de large consommation d'une part et relevant de l'intérêt du commanditaire du stage d'autre part.

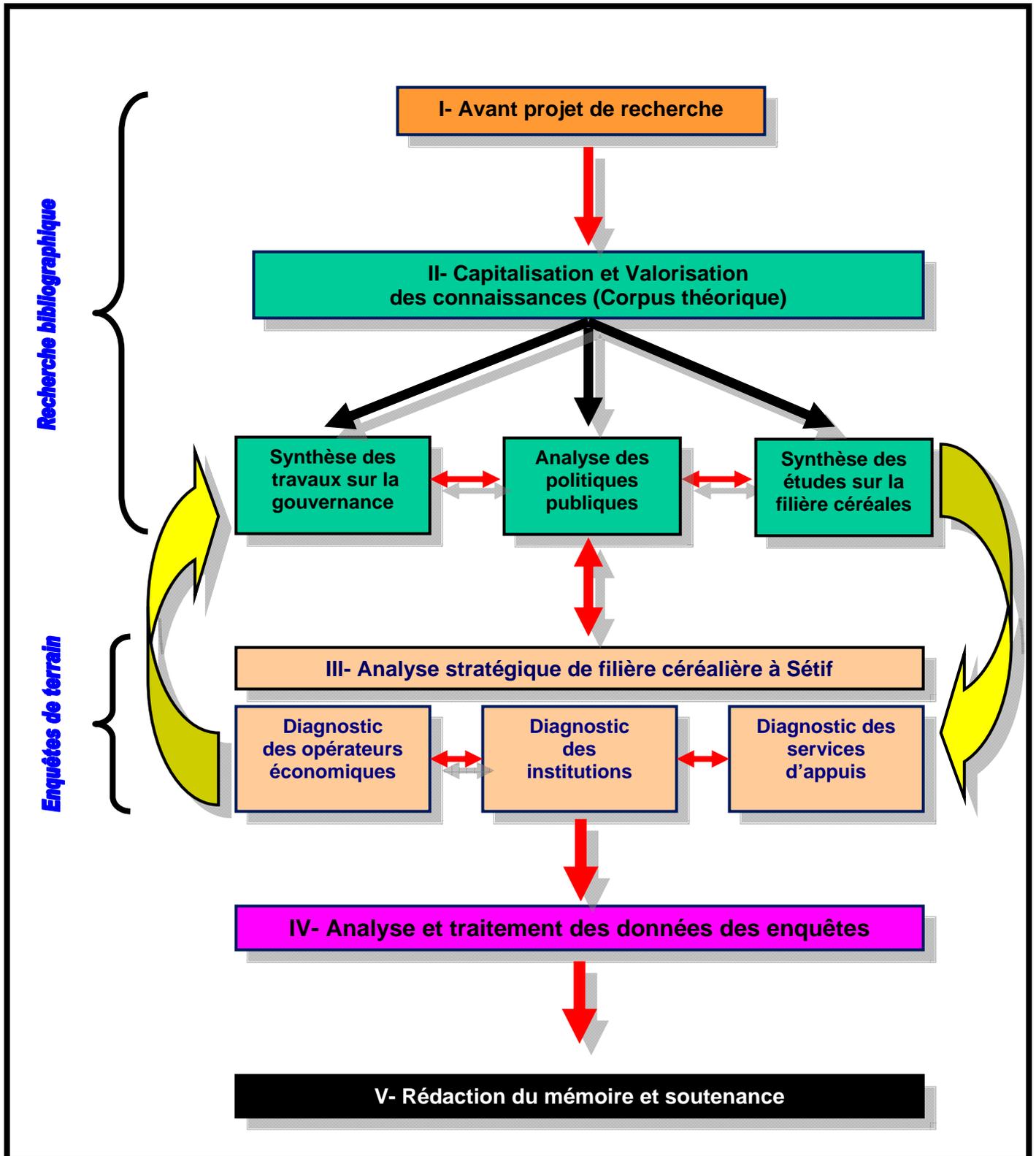
4. Démarche méthodologique

En vue de répondre à nos questions de recherche, nous avons adopté une démarche de travail axée, d'une part, sur une recherche bibliographique (Montpellier, Sétif et Béjaïa) et d'autre part, sur un stage de terrain dans la région d'étude. Ce dernier est caractérisé par une enquête à travers des questionnaires et des entretiens. Il a porté sur des échantillons des différents intervenants de la filière céréales dans la région de Sétif. Les détails de cette démarche sont explicités dans le schéma ci-après :

³ Equivalent du département en France.

⁴ Ministère algérien de l'Industrie, 2005.

Fig.3. Les principales étapes de la démarche méthodologique



Source : Adaptation de la méthode préconisée par Bencharif (2009)

A. L'avant projet de recherche

C'est une phase préliminaire qui a consisté à présenter le projet de manière générale et à préciser les termes de références de l'étude : définir la problématique, l'objet de recherche et les hypothèses de travail ; délimiter le champ d'intervention et présenter les premières orientations méthodologiques qui serviront de base tout au long de notre travail.

Cette phase comprenait aussi :

- une définition précise des objectifs et du champ d'intervention de l'étude ;
- une brève présentation du contexte national et international des céréales et ses principaux enjeux ;
- un diagnostic rapide de la filière céréalière de son environnement institutionnel ;
- l'élaboration des différents guides d'enquêtes et d'entretiens ;
- l'identification des opérateurs économiques et des institutions à interviewer.

B. Capitalisation et valorisation des connaissances

Cette phase nous a servi, dans un premier temps, de base dans l'élaboration de notre questionnaire pour les enquêtes et les entretiens et nous a permis, dans un second temps, de valider les résultats de ces derniers et de mieux les valoriser. Cette étape consiste à élaborer une synthèse basée sur l'ensemble des travaux existants et organisée autour de trois grandes rubriques : d'abord, une revue de la littérature scientifique traitant de l'approche « Gouvernance territoriale » et ensuite de celle traitant de la mise en œuvre des politiques publiques et de leur évaluation. Enfin, une synthèse des travaux existants sur la filière céréales, les éléments de contexte et les enjeux mondiaux qui y sont liés.

C. L'analyse stratégique de la filière céréales dans la région de Sétif

Cette phase comporte un diagnostic « institutionnel » et un diagnostic « opérationnel » dans notre région d'étude. Le premier consiste à repérer les acteurs institutionnels intervenant dans le champ étudié et à réaliser auprès d'eux une évaluation en vue d'estimer leurs attentes, d'appréhender leurs besoins en coopération internationale et enfin de prendre connaissance de leurs propositions en matière de priorités stratégiques et de projets concrets.

Le second diagnostic prendra la forme d'une enquête auprès des opérateurs économiques (Producteurs, transformateurs, distributeurs, ...) et des services d'appui et d'accompagnement (Experts,...) afin d'identifier leurs attentes et leurs besoins en matière de coopération internationale dans une perspective de développement de leur activités et du renforcement de leurs compétences. Ce diagnostic présente l'intérêt de constituer une véritable implication de la base et permettra d'évaluer les capacités d'adhésion des différents acteurs.

D. Analyse et traitement des données des enquêtes de terrain

A partir des données et des matériaux rassemblés au cours de la phase précédente à travers les questionnaires et les entretiens, il s'agira dans cette phase de dépouiller, d'analyser et de traiter ces données afin de dégager la signification des résultats obtenus.

E. Rédaction du mémoire et soutenance

Dans un rapport final, on trouve généralement :

- l'objet de recherche et les objectifs de l'étude ;
- la méthodologie de travail, ses limites et ses contraintes ;
- présentation des principaux résultats de l'enquête ;
- interprétations et discussions ;
- conclusion et recommandations.

5. Aspects liés au stage

Nous présentons dans ce qui suit quelques aspects liés à notre stage de terrain dans la région de Sétif.

A. L'intérêt de l'enquête

A travers un diagnostic stratégique des opérateurs économiques (agriculteurs, industriels, ...), des institutions publiques et des services d'appui et d'accompagnement (instituts de recherche, experts, ...), notre étude s'est attelée à identifier et à évaluer leurs besoins en matière de coopération internationale (formations, assistance scientifique et technique, nouvelles technologies, ...) et ce, pour une meilleure organisation du fonctionnement de la filière. Ces enquêtes nous ont permis, par ailleurs, d'appréhender les capacités d'adhésion des différents acteurs au Pôle Agricole Intégré (PAI)⁵ des céréales prévu à Sétif et de mesurer la pertinence réelle du Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT).⁶

Par ailleurs, la mission qui nous a été confiée par Sud Céréales dans le cadre de ce stage a présenté un intérêt particulier. En effet, certains de nos interlocuteurs ont été approchés dans une perspective de partenariat avec Sud Céréales ; ceci nous a permis d'appréhender, concrètement sur le terrain, les termes d'un partenariat opérationnel entre les deux rives de la méditerranée et de cerner les attentes réelles en matière de coopération internationale exprimés par certains intervenants de la filière céréales en Algérie.

B. La commande de stage

Le commanditaire du stage est la société coopérative agricole SUD CEREALES (30300 Fourques) qui compte près de 240 collaborateurs et qui a pour activité principale la sélection et la production de semences, le développement, la collecte et la commercialisation des céréales oléagineux, protéagineux, et riz paddy.

Dans le cadre de ce projet mené par la Direction Générale du groupe et la Direction Commerciale Semences, notre mission est d'étudier la faisabilité puis la mise en place de l'organisation de la filière de production liée à la fourniture des semences par Sud Céréales.

Pour cela, nous devons :

1. Identifier les utilisateurs agroindustriels (Blé et dérivés) particulièrement les Semouleries, à savoir déterminer pour chacun d'eux :

- leur localisation ;
- leur organisation d'approvisionnement, leur méthode et leur prix d'achat selon que l'approvisionnement soit réalisé en culture, par un intermédiaire stockeur ou à l'import.

2. Identifier les interlocuteurs semenciers, les principaux fournisseurs en semences de céréales et hybrides. A savoir déterminer pour chacun d'eux :

- leur prix de vente des semences ;
- les principales variétés cultivées ;
- l'organisation de la distribution des semences

Afin de mener à bien notre travail dans le cadre de ce stage, nous avons situé cette mission dans une problématique plus large et ce, dans le souci d'une part, de mieux répondre aux préoccupations de notre commanditaire de stage et d'autre part, afin d'adapter celle-ci au contexte et aux impératifs de la recherche.

⁵ Voir III.2 du chapitre II

⁶ Voir III.1 du chapitre II

C. Le commanditaire du stage

Créé à la fin des années 70, le Groupe Sud Céréales a rassemblé puis fusionné les activités d'une vingtaine de sociétés privées intervenant dans le domaine des céréales et des oléagineux : production, collecte, stockage, négoce et transformation.

Au cours des années 80, le groupe s'est juridiquement structuré et développé en investissant dans la recherche variétale et dans la modernisation des outils industriels.

Les années 90 ont été celles de la diversification. Le Groupe Sud Céréales s'est orienté vers l'Agrofourniture où il a pris des positions dans des secteurs agricoles très variés.

En 2000, l'Agrofourniture de Sud Céréales a été intégrée dans le groupe Perret dont il devient actionnaire minoritaire.

En 2001, le Groupe recentre sur ses activités de semences, de collecte, de transformation, commercialisation et de libre service agricole.

En 2003, le Groupe crée, avec la Coopérative Agricole Provence Languedoc, une société pour exploiter l'ensemble des points de vente en libre service agricole des deux coopératives.

En 2004, le Groupe en partenariat avec les agriculteurs et le groupe SOUFFLET crée RIZERIE SCS dans le cadre du redéploiement de la culture du riz en Camargue.

En 2005, le Groupe en partenariat avec le Groupe Provence Services crée Durance, afin :

- de produire des semences hybrides (maïs, tournesol) ;
- développer ces productions dans leurs zones d'activité et apporter la meilleure valeur ajoutée.

a] Le Groupe Sud-Céréales en chiffres

- 4 000 adhérents actifs répartis sur 5 départements du sud de la France ;
- un effectif moyen de 240 collaborateurs ;
- 4 métiers principaux : semences, collecte, transformation du riz, et loisirs verts ;
- 34 silos répartis sur les départements des Alpes de Hautes Provence, des Bouches du Rhône, de l'Hérault et du Var ;
- 21 LISA en partenariat avec CAPL au sein de l'entité LISASUD ;
- un chiffre d'affaires de 107 millions d'euros au 30/06/2008 ;
- environ 250 000 tonnes de productions collectées.

D La population enquêtée

Nos enquêtes se devaient de cibler les intervenants de la filière céréales à trois les niveaux, à savoir : les agriculteurs, les transformateurs industriels, les institutions de régulation, les organismes de recherche et autres.

a] Les exploitations agricoles

Nous avons d'abord procédé à un recensement exhaustif de tous les agriculteurs de la wilaya de Sétif auprès de la Direction des Services Agricoles (DSA). Le nombre d'exploitations agricoles dépassait les 40000. De plus, 90% de ces exploitations se situent dans la tranche inférieure à 20 ha. Elles sont

essentiellement privées et les terres du domaine privé de l'Etat sont représentées par les Exploitations Agricoles Communes (EAC)⁷ et les Exploitations Agricoles Individuelles (EAI).⁸

Notre échantillon, à ce niveau, se compose de 20 exploitations :

Tableau 1. Exploitations enquêtées

Exploitations privées (15)	Exploitations publiques (5)
- 1 supérieure à 100 ha	- 3 EAI
- 10 entre 50 et 100 ha	- 1 EAC
- 4 inférieures à 20 ha	- 1 Ferme-pilote

Source : Nous-mêmes.

b] Les industries de transformation céréalière

Le recensement des entreprises de transformation céréalière s'est fait au niveau de la Chambre de Commerce et d'Industrie El Hidhab de Sétif. Nous avons eu l'intention d'enquêter la plupart des entreprises, du moins, les plus importantes. Mais certains responsables d'entreprises ne voulaient pas nous recevoir sous prétexte de l'environnement concurrentiel qui prévaut dans le domaine et la confidentialité des informations dont ils nous feront part.

Les entreprises que nous avons pu enquêter sont les suivantes :

- Complexe agroalimentaire EL BARAKA (PDG) ;
- Sarl ENNASSAA (Directeur Commercial);
- Complexe OULED EL KARMI (Directeur Commercial) ;
- Sarl SMID du TELL (PDG);
- ERIAD Sétif – Filiale les Moulins des Hauts-Plateaux (DG).

c] Les institutions et autres organismes

Les institutions publiques et autres organismes de recherche intervenant dans la filière et que nous avons pu enquêter sont les suivants :

1. OAIC/CCLS (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales/ Coopérative de Céréales et Légumes Secs) : Directeur, Chef de service et un ingénieur-expert ;
2. DSA (Direction des Services Agricoles) : Chef de service ;
3. Chambre d'Agriculture de wilaya : Directeur ;
4. CNCCSP (Centre National de Contrôle et de Certification des Semences et Plants) : Chef de service ;
5. ITGC : Institut Technique des Grandes Culture (Sétif et Alger) : Directeurs, chef de zone de Sétif ;
6. INRAA (Institut National de la Recherche Agronomique Algérien) : Directeur et Chercheur.
7. ITMAS (Institut Technique Agricole) : Sous directeur ;
8. BADR (Banque de l'Agriculture et du Développement Rural) : Bien que nous nous soyons entretenus avec le Responsable des Crédits Agricoles, celui-ci n'a pas voulu nous communiquer les données relatives au nombre de crédits octroyés aux agriculteurs ;

⁷ Exploitation Agricole Collective : issue de la réorganisation du secteur étatique en 1987-88 ; constituée sur la base de l'éclatement des anciens Domaines Agricoles Socialistes (DAS). Les EAC peuvent comporter trois coopérateurs ou plus.

⁸ Exploitation Agricole Individuelle : issue aussi de l'éclatement des anciens DAS mais gérées individuellement. Les parcelles sont de petites dimensions et excentrées par rapport au reste des terres des anciens DAS.

9. Université de Sétif : professeurs et enseignants-chercheurs dans les domaines agronomique, économique et social ;
10. Association indépendante d'agriculteurs « Trait d'union » : président et quelques membres.

E. Contraintes liées aux enquêtes

Au niveau des exploitations agricoles, même si l'échantillon est assez représentatif, nous avons été confrontés au problème de disponibilité des agriculteurs car notre stage a coïncidé avec la période de moisson-battage, étape qui nécessite énormément de travail et qui représente énormément de risques (incendies,...).

Au niveau des transformateurs industriels et à côté des problèmes d'accès aux données sous prétexte de confidentialité, notre stage a coïncidé avec la période de congés de certains responsables ; ce qui n'a fait que compliquer davantage notre tâche.

Au niveau des institutions publiques, la ponctualité de certains responsables a fait défaut tout au long de notre investigation. Les RDV reportés à cause « des réunions » et des « sorties sur le terrain » étaient monnaie courante.

Conclusion

La revue de littérature présentée dans ce chapitre a permis d'appréhender deux concepts clés en rapport avec notre travail de recherche : la gouvernance territoriale et la mise en œuvre des politiques publiques.

La gouvernance fait appel à un mode de coordination entre acteurs de nature variée dans un processus collectif de production. Elle met l'accent sur la multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent ou peuvent intervenir dans la gestion des affaires publiques et dans l'élaboration de l'action publique territorialisée. Elle renvoie par ailleurs à un processus de décisions et d'actions basé sur des interactions entre une diversité d'acteurs (publics et privés), en vue de la définition et de la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes sur un territoire. Cependant, cette dernière n'est pas conçue comme un simple processus administratif, d'autant plus que cette étape dépend largement d'une part, en amont, de la nature des phases pré-décisionnelles et décisionnelles et d'autre part, en aval, de ses effets attendus et inattendus à moyen et à long terme.

A la lumière de ce que nous avons présenté, il est bien clair qu'une politique publique doit répondre à des besoins concrets et clairement identifiés. Elle obéit à une démarche complexe et constitue un enchaînement de décisions et d'activités et implique l'action d'un vaste réseau d'acteurs à tous les niveaux.

Le chapitre précédent nous a permis par ailleurs de comprendre les facteurs de réussite d'une politique publique. Ce succès est tributaire d'un certain nombre de facteurs, incluant l'appui des hommes politiques, de l'administration publique, des différents intervenants, du financement adéquat, de la clarté des buts et des objectifs mais aussi et surtout d'une administration efficiente et efficace.

Chapitre II : Identification de la filière céréales en Algérie

Le commerce mondial des céréales (Djenane, 2008), un commerce agricole stratégique, est en pleine effervescence. L'explosion des prix du blé durant la campagne des moissons battages de l'année 2007, est un signe révélateur des famines qui guettent les populations les plus vulnérables de la planète mais aussi des difficultés rencontrées par plusieurs pays, particulièrement les pays en voie de développement à continuer à s'approvisionner au moindre coût et par suite à assurer la cohésion sociale et politique de leurs populations.

La prédiction malthusienne, selon laquelle la production agricole croîtrait moins vite que la population totale, quoique non vérifiée globalement jusque là, semble cependant menacer déjà les populations les plus vulnérables du globe et une partie des pays en voie de développement endettés et ne disposant pas de ressources financières extérieures suffisantes pour la couverture alimentaire de leurs besoins par les importations (Djenane, 2008).

Dès lors, ce chapitre est consacré à la présentation du contexte national et international des céréales avec les tendances actuelles et futures ainsi que les principaux enjeux qui y sont liés d'une part, à l'identification de la filière céréales en Algérie et à la présentation des politiques publiques en lien avec le développement de la filière d'autre part.

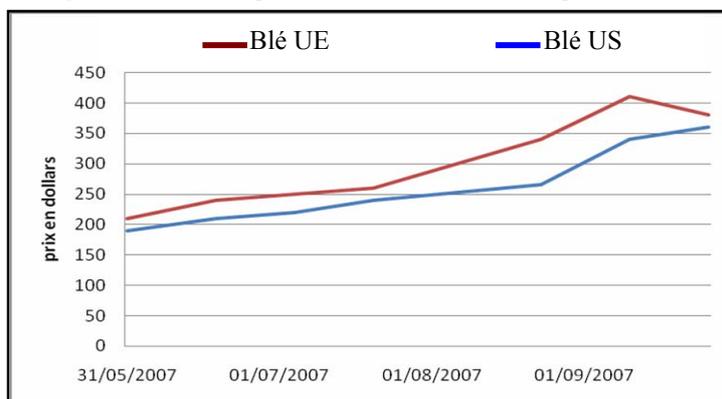
I. Contexte national et international des céréales : les principaux enjeux

L'objet de cette partie est de tenter de caractériser au mieux le marché mondial des céréales, ceci dans l'objectif d'en tirer les implications implicites pour l'Algérie.

1. Instabilité et hausse fulgurante des prix des céréales

Les prix des céréales ont connu une hausse fulgurante dès le début de la campagne des moissons battages de l'année 2007 avec un quasi doublement en quelques mois seulement. En effet, alors que le prix moyen de la tonne de blé se négociait avant les moissons entre 190 et 210 dollars US, il se situait au mois de juillet, selon le pays de provenance du blé, soudainement aux alentours de 250 dollars et aux alentours de 370 en septembre 2007. La figure ci-après illustre cette évolution :

Fig.4. Evolution du prix de la tonne de blé à l'exportation en 2007



Source : données du CIC, marché des céréales, n° 371 in Djenane (2008).

Remarquons au passage que le blé européen est 20 à 70 dollars/tonne plus cher que le blé américain. L'Algérie est à 85% approvisionnée par les pays de l'Union européenne, particulièrement par la France.

2. Une consommation croissant plus vite que la production de céréales

Au niveau mondial et durant la dernière décennie, la consommation a augmenté plus vite que la production des céréales, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 2: Evolution de la production et de la consommation mondiales de céréales (millions de tonnes)

Années	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Production	1481	1649	1602	1565	1655
Consommation	1543	1601	1615	1623	1669
Ecart	62	-48	13	58	14
Stock	281	329	316	258	243
Stock/consommation %	18.2	20.5	19.6	15.9	14.6

Source : données du CIC, marché des céréales, n° 371 in Djenane (2008).

Si la consommation des céréales augmente plus vite que la production alors le déficit est nécessairement pris sur les stocks mondiaux : à titre d'exemple, la consommation de blé a augmenté pendant la période de référence au rythme annuel moyen de 4,1% alors que la production n'a augmenté que de 3,6%, soit un déficit de 0,5% par an. Les stocks mondiaux, quant à eux, représentaient 20,5% de la consommation mondiale en 2004/2005, ils ne représentent plus que 15,9% en 2006/2007 et 14,6% seulement en 2007/2008. A ce rythme, il y a risque d'épuisement des stocks mondiaux de céréales dans moins d'une dizaine d'années. Pour l'instant, le déficit enregistré au niveau de plusieurs pays est comblé par l'échange international.

3. Les céréales : un commerce d'Etat

Les échanges internationaux des céréales ne cessent de croître dans le temps. Entre 1961 et 2008, les volumes échangés à travers le monde sont passés respectivement de 40 millions de tonnes à 222 millions de tonnes, soit une augmentation de 455% en moins d'un demi-siècle, avec cependant, un léger ralentissement ces cinq dernières années à cause notamment de l'amélioration de la production céréalière dans quelques pays en voie de développement (Chine, Inde) et la part croissante de céréales des pays développées destinées à la production de biocarburants (Etats-Unis, Brésil, France).

En outre, les exportations de céréales à travers le monde sont d'abord l'apanage d'un nombre réduit de pays et ensuite, extrêmement contrôlées par les Etats et gouvernements des pays exportateurs : Les principaux exportateurs mondiaux de céréales sont les pays développés ; les USA venant en tête avec un volume annuel moyen de 28 millions de tonnes de 1961 à 2004, soit 1/3 environ des exportations mondiales de céréales pour la période de référence. Le second exportateur est le Canada qui avait fourni 18% du commerce mondial des céréales durant la même phase de référence contre 12.5% pour la France, 12.3% pour l'Australie et 5% pour l'ex-URSS (essentiellement la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine). L'Argentine qui n'exportait qu'un million de tonnes environ dans les années 60 en exporte 10 aujourd'hui.

Néanmoins, avec l'arrivée de nouveaux pays exportateurs (il y a environ deux fois plus de pays en 2004 qui exportent du blé qu'en 1961 et il y a également le double de pays dont les exportations dépassent le million de quintaux), le poids des plus gros exportateurs tend à diminuer dans le temps : 90% en 1961 et 76% en 2004.

Les exportations mondiales de céréales relèvent du commerce agricole stratégique des pays respectifs dans la mesure où les Etats et gouvernements interviennent directement dans les exportations, grâce aux systèmes des subventions mis en place.

Aux Etats-Unis d'Amérique, les programmes des exportations de céréales sont sous le contrôle direct de la *Comodity Credit Corporation* et du Congrès. En effet 70% environ du volume des exportations sont soumis à différents programmes de soutien à l'exportation. Le crédit à l'exportation est depuis 1995 le principal instrument de gestion des exportations. Le CCC contrôle la majeure partie des exportations au même titre que les offices australien et canadien. C'est un commerce d'Etat qui détermine les prix de vente selon les destinations.

En Europe, c'est le Comité de Gestion qui gère les exportations de céréales. Ces exportations ne sont en effet possibles qu'après ajustement du prix intérieur européen au prix mondial. Lorsque le prix européen dépasse le prix mondial, le Comité de Gestion accorde des restitutions spéciales ou taxes. Dans le cas contraire, le CG taxe, depuis 1995, les exportations afin d'éviter la disparition des stocks stratégiques. Le Comité de Gestion discrimine donc bien les prix par destination et contrôle les exportations.

Le blé australien est exporté par l'*Australian Wheat Board* (AWB), un office public disposant du monopole d'exportation. Il centralise la gestion de la collecte et de la commercialisation et favorise les exportations de blé dans le cadre de contrats d'Etat à Etat.

Au Canada, les exportations de blé sont également confiées à un office public qui a été créé en 1935. Même en ne disposant pas de structures de stockage qui est assuré par les exploitations et coopératives agricoles, l'office canadien du blé maintient un commerce d'Etat des blés. En effet, 70% des exportations canadiennes sont des ventes directes aux pays importateurs et les 30% restants sont cédés aux compagnies d'exportation nationales ou internationales.

Partout dans ces pays donc, le commerce d'Etat s'impose. En effet, la commercialisation est assurée par les ministères, les corporations gouvernementales, les offices de commercialisation de producteurs garantissant un monopole gouvernemental, les compagnies disposant de licences exclusives, etc. Les prix, quantités et qualité des blés destinés à l'exportation sont fixés par l'Etat et depuis la crise pétrolière de 1974, le commerce d'Etat concerne un volume de plus en plus important ; environ 40 % du commerce mondial de blé.

4. Le commerce mondial des céréales, un commerce segmenté

L'idée de la segmentation du marché international des céréales signifie que celles-ci ne se vendent pas toujours à leur prix économique mais relève de la priorité qu'accordent les pays exportateurs à la stabilité politique et sociale à leurs frontières. Ce commerce est donc fondé également sur la préférence qu'ont les pays à exporter vers telle ou telle autre région du monde⁹. Ainsi, il s'établit des routes commerciales céréalières privilégiées à travers le monde.

L'analyse des échanges céréaliers montre que l'UE a une préférence pour l'Europe de l'Est, l'ex-URSS et l'Afrique. L'Australie et l'Argentine ont une préférence pour l'Asie (Proche et Extrême-Orient) et l'Amérique du Sud. Le Canada a une préférence pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Centre et du Nord. Enfin, les USA ont une préférence pour l'Extrême-Orient, l'Afrique et l'Amérique du Nord.

Les importateurs traditionnels de blé sont l'UE, les pays de l'ex-URSS, la Chine, le Japon, le Brésil, la République de Corée, l'Egypte, l'Iran et l'Algérie. Ensemble, ils importent environ la moitié des importations mondiales. Cependant avec les progrès agricoles enregistrés par la Chine¹⁰ depuis 1980

⁹ Un marché est dit **fragmenté** s'il se caractérise par premièrement des préférences des vendeurs pour certains acheteurs et deuxièmement par des distorsions, c'est-à-dire par des quantités initialement destinées par un vendeur à un acheteur A mais détournées durant la campagne au profit de l'acheteur B.

¹⁰ La Chine est le premier producteur mondial de blé depuis 1980. Alors qu'elle n'en produisait que 14,3 millions de tonnes en 1961, elle en avait produit 96 millions de tonnes en 2005, soit une augmentation de 570% en moins d'un demi-siècle. La superficie cultivée a connu une baisse de 11% (25,6 millions d'ha en 1961 et 22,8 millions d'ha en 2005).

(augmentation consécutive des rendements : de 6 qx/ha en 1961 à 40 qx/ha en 2005), leur part dans les importations mondiales tend à diminuer (61% en 1980). Mais il faut souligner aussi qu'en 1961, aucun pays n'importait plus de 5 millions de tonnes alors qu'ils étaient au nombre de six en 2002 (Brésil, Italie, Espagne, Algérie, Japon et Egypte).

5. Le marché mondial des céréales, un marché agricole subventionné

Contrairement à la croyance selon laquelle l'OMC est la négation même des subventions à l'agriculture, les Etats-Unis, le Canada et l'Union Européenne abritent les agricultures les plus subventionnées au monde. Ce ne sont pas les volumes des subventions qui ont diminué mais les formes de subventions qui ont changé. Les subventions à l'exportation ont tendance, depuis la mise en place de l'OMC en 1995, à être remplacées par des crédits à l'exportation tant aux Etats-Unis (Programme d'Accès au Marché : MAP) qu'au Canada (programme de vente des céréales de l'Ouest) et en Europe et en Australie (ouverture de lignes de crédits en direction de l'Iran pour l'Australie, de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie dans le cas de l'Union européenne).

Quelle que soit la forme de subvention, on doit retenir que les USA - ainsi que quelques autres pays latino-américains, le Brésil et l'Argentine notamment-, connus pour leur penchant pour l'agriculture de laboratoire ou l'agriculture à base d'OGM, se distinguent également par leur forte intervention dans le secteur agricole au moyen des subventions accordées aux exploitations agricoles. Aux USA par exemple, 2 millions d'exploitations sont destinataires annuellement de la modique somme de 30 milliards de dollars, soit deux fois plus par exploitation que dans l'Union européenne.

Cependant, c'est grâce aux subventions et aux OGM que « Les Amériques sont devenues le grenier du monde ». En effet, en 2005, les grands exportateurs mondiaux sont les pays américains. Ils assuraient à eux seuls 50% des exportations mondiales de blé, 70% de colza, 80% de maïs et 95% de soja. On estime que 94% des superficies cultivées en OGM à travers le monde sont américaines (Etats-Unis et Argentine). De même aux USA, 180 millions d'ha sont globalement consacrés aux céréales et 30% seulement de l'effectif total des exploitations fournissent 96 à 97% de la production nationale de céréales.

Par ailleurs, le Brésil qui ne cultive que 5% seulement de ses terres (les terres du nord du pays sont très éloignées des principaux ports d'exportation ; environ 2500 km) est le premier exportateur mondial de viandes en 2005.

L'Argentine, qui abrite une SAU 7 à 10 fois supérieure à celle de l'Algérie, est le premier exportateur mondial de soja, deuxième de maïs, troisième de viande bovine et cinquième du blé.

6. Un marché mondial de plus en plus tourné vers la production de biocarburants

Beaucoup d'économistes s'accordent généralement à dire que c'est la forte croissance économique chinoise en particulier et asiatique en général qui a induit un développement rapide de la demande en tous produits, notamment en hydrocarbures. Cette forte demande a provoqué, face à une offre peu élastique, une augmentation effrénée des prix dont celui du pétrole. Aussi pour contrer l'augmentation des prix de l'énergie, beaucoup de pays ont-ils cherché une solution de substitution à l'énergie fossile en la remplaçant par des biocarburants à base de céréales : à partir des céréales, on produit actuellement deux types de biocarburants. Le bioéthanol est obtenu à partir du maïs aux USA et de blé dans l'UE : au Brésil, le bioéthanol est obtenu à partir de la canne à sucre. Le biodiesel est, quant à lui, obtenu à partir de l'huile de colza dans l'UE et de l'huile de soja aux USA.

Dans cette optique, les prix des céréales ne sont plus liés, entre autres, aux conditions météorologiques mais aussi à ceux du pétrole. Il apparaît donc clair qu'économie de l'alimentation et économie de l'énergie ne sont plus indépendantes aujourd'hui. En effet, lorsque le prix du pétrole augmente, celui de l'alimentation aussi et c'est peut-être ce qui explique aussi pourquoi les prix des céréales connaissent à

travers le monde une augmentation rapide depuis 2006 et une réaffectation des céréales dans les grands pays producteurs et exportateurs de ces dernières à des fins de production de biocarburants.

A titre d'exemple, les USA, qui sont les pionniers dans ce domaine, avaient destiné en 2006 16% de leur production céréalière à la production d'éthanol. En 2008, on estime que cette quote-part s'élève à 1/3 et s'élèvera à 50% dans une dizaine d'années déjà ; l'objectif étant de parvenir à produire quelque 13,2 milliards d'hectolitres de biocarburants à base de céréales. Cela signifie qu'il faudrait plus de surfaces et plus de rendements et une hausse des prix des céréales pour la consommation humaine, car les biocarburants nécessitent des superficies, souvent prélevées sur celles réservées à la consommation humaine.

Cette tendance, si elle se confirme dans le temps ne fera qu'accélérer l'augmentation déjà importante des prix internationaux des céréales et ne fera qu'accentuer le dérèglement de la chaîne alimentaire mondiale.

7. L'Algérie : une dépendance céréalière et alimentaire confirmée

L'Algérie, avec un taux de dépendance du marché extérieur des céréales avoisinant les 70%, n'est pas cependant le seul pays dans ce cas. En effet, l'analyse des statistiques de long terme relatives aux importations mondiales des céréales révèle que le nombre de pays important plus d'un million de tonnes par an ne cesse de croître. En 1961, seuls 9 pays sur 116 importaient plus d'un million de tonnes de blé. Ce nombre est de 32 sur 174 en 2002. En 1961, aucun pays n'importait plus de 5 millions de tonnes de céréales alors qu'ils sont au nombre de six en 2002, à savoir : Italie, Brésil, Espagne, Algérie, Japon et Egypte.

L'accroissement des importations algériennes de céréales ne s'explique pas seulement par l'accroissement démographique et l'incapacité de l'agriculture nationale à couvrir l'essentiel des besoins de la population mais aussi par l'augmentation de la ration par tête d'habitant. Alors que cette ration passe au niveau mondial de 85 kg en 1960 à 100 kg en 2000, elle se situait déjà dans les pays maghrébins durant la même année au dessus du niveau atteint par le monde en 2000 : 131 kg en 1960 et 203 kg en 2000. En 2007/2008, chaque Algérien consomme en moyenne 231 kg de céréales contre 210 kg pour le Maroc, 200kg pour l'Egypte, 54 kg pour le Brésil et 45 kg pour le Japon.

Ainsi, l'Algérie appartient au groupe de pays qui sont, par tête d'habitant, les plus gros consommateurs mondiaux de céréales. En mai 2008, ses commandes de blé s'élevaient à 2 millions de tonnes, soit la moitié des commandes égyptiennes (4 millions de tonnes) mais le double des commandes indiennes (1.3 million de tonnes). Avec la commande de ces trois pays, on estime que 56% environ du disponible exportable des USA serait déjà engagé avant la récolte même.

Pour continuer à caractériser la situation algérienne, on retiendra que ce pays importe globalement 5% de la production mondiale et se présente comme le premier client de la France en blé tendre. En 2006/2007, la France aurait livré à l'Algérie plus de 85% de ses besoins, soit 2,6 millions de tonnes de blé tendre et 0,65 million de blé dur. S'agissant de ce dernier point, c'est-à-dire de l'importation de blé dur, on notera aussi que l'Algérie figure parmi les plus gros importateurs mondiaux de ce produit.

En effet, la production mondiale moyenne de Blé Dur est de 29,5 millions de tonnes dont 8 millions sont produits par les pays de l'UE (Italie, Grèce, France et Espagne), 4 millions chacun par la Turquie et le Canada, 2,5 millions par les USA, 2,2 par le Kazakhstan, 1,9 par la Syrie, 1,5 chacun par l'Inde et le Maroc et le reste par les autres pays. De ces quantités, l'Algérie a importé en moyenne 2,3 millions de tonnes, soit plus du tiers des importations mondiales et les importations algériennes de Blé Dur représentent 70% environ de la consommation nationale de Blé Dur.

En 2007/2008, l'Algérie a importé 4,4 millions de tonnes de céréales. Aux conditions actuelles de production et de consommation interne, les études statistiques de prospective montrent que les besoins en importation de céréales sont croissants et s'élèveraient à 5,4 millions de tonnes en 2011/2012 et à plus de 6 millions de tonnes en 2017/2018, comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 3 : Evolution des prévisions de production, de consommation et d'importation des céréales par l'Algérie à l'horizon 2020 (millions de tonnes).

Campagne	Consommation	Disponibilités internes (stock+ production)	dont production	Importation
2007/2008	10,486	6,086	2,6	4,4
2008/2009	11,023	5,429	2,693	5,594
2009/2010	11,129	5,806	2,763	5,323
2010/2011	11,254	5,914	2,848	5,340
2011/2012	11,357	5,948	2,858	5,409
2012/2013	11,467	5,964	2,887	5,503
2013/2014	11,577	5,983	2,912	5,594
2014/2015	11,706	6,002	2,938	5,704
2015/2016	11,846	6,028	2,952	5,818
2016/2017	11,978	6,053	2,967	5,925
2017/2018	12,121	6,079	2,978	6,042

Source: World Wheat, FAPRI 2008 Agricultural Outlook in Djenane (2008)

II. Identification de la filière céréales en Algérie

1. L'importance de la filière céréales et son environnement institutionnel

La filière « céréales » revêt une importance capitale en Algérie. En effet et comme dans la plupart des pays méditerranéens, les céréales constituent la base du modèle de consommation alimentaire (Padilla & Oberti, 2000 ; Bencharif & Rastoin, 2007): 54% des apports énergétiques et 62% des apports protéiques journaliers provenaient de ces produits en 2003 et le blé représentait 88% des céréales consommées.

Ainsi, l'Algérie se situe au premier rang mondial pour la consommation de blé par tête d'habitant avec plus de 200 kg en 2003 devant l'Egypte (131 kg) et la France (98 kg).

Tableau 4 : Consommation de blés (par tête) dans quelques pays méditerranéens 1961- 2003 (en kg)

Années Pays	1961	1970	1980	1990	2000	2003	Var. 1961-03
Algérie	110	120	182	193	190	201	82%
Tunisie	146	153	195	205	202	194	33%
Maroc	130	129	153	180	172	179	38%
Italie	162	176	173	149	150	152	-6%
Egypte	79	87	125	148	136	131	65%
France	126	97	96	92	97	98	-22%
Monde	55	57	65	70	68	67	22%

Source : FAOSTAT

Alors qu'elle est en déclin dans les pays du nord de la méditerranée, particulièrement en France, la consommation de blé par tête d'habitant est en augmentation constante sur la période 1961-2003 dans les pays du sud de la méditerranée, surtout en Algérie où le taux de variation est de + 82% sur la même période.

« Le blé et ses dérivés basiques destinés à l'alimentation humaine (pain et semoule) constituent des produits qualifiés de stratégiques et font en conséquence l'objet d'une politique gouvernementale attentive » (Bencharif & Rastoin, 2007)

En outre, la progression rapide de la consommation des céréales a engendré des transformations structurelles importantes de l'ensemble des segments de la filière ainsi que son processus de régulation. Cependant, cette dernière est caractérisée par la rigidité de la demande en produits transformés et par la stagnation de la production céréalière nationale.

Ainsi, pour faire face à cette forte dynamique de consommation, des investissements importants ont été consacrés au secteur des industries céréalières entre 1967 et 1990 (Talamali, 2004), les quantités écoulées par l'industrie céréalière ont été multipliées par cinq, alors que les quantités de la production nationale en blé non collectées par le circuit officiel sont restées approximativement au même niveau.

Aujourd'hui, l'industrie de transformation des céréales occupe la première place dans le secteur agroalimentaire en Algérie en raison de l'importance de ses capacités de trituration, mais aussi de son réseau de distribution qui mobilise plus de 2000 dépôts de vente et plus de 5000 unités de transport. (Talamali, 2004).

Actuellement, le circuit industriel assure plus de 90% de la consommation de blé et les approvisionnements des industries nationales de transformation en blé et la consommation humaine en semoule et farine sont assurées respectivement de plus en plus par des importations en grain effectuées jusque là par l'OAIC (Office Algérien Interprofessionnel des Céréales) et de moins en moins en produits finis importés. A partir de 1995, plus de 80% des disponibilités nationales en matière de blé et de produits dérivés proviennent des importations. « Les quantités de blé importées ont été multipliées par plus de 10 entre 1961 et 2004 (de 442 000 à 5 millions de tonnes). La facture des achats de blé à l'étranger a dépassé 1 milliard de dollars en 2004 » (Bencharif & Rastoin, 2007).

Cette « dynamique » de la filière met en relief le déclin relatif de la phase agricole et l'importance croissante des phases en aval, c'est-à-dire la transformation des matières premières importées et le marché mondial, la commercialisation et la consommation des céréales. La filière (Bencharif & Rastoin, 2007) est très fortement dépendante du marché international pour ses importations de matières premières. Elle est donc internationalisée par son amont et également par ses besoins en équipement pour l'industrie de trituration puisqu'il n'y a pas de fabricant local.

En somme, la filière des céréales en Algérie est caractérisée par :

- une très forte dépendance du marché international pour ses importations de matières premières ;
- l'importance de la consommation des céréales sans cesse croissante ;
- des capacités très importantes en matière de trituration.

2. L'environnement institutionnel : une évolution prudente

La politique alimentaire (Bencharif & Rastoin, 2007) menée par l'Etat, depuis l'indépendance du pays jusqu'à la veille des réformes économiques engagées à partir de l'année 1988, visait essentiellement à satisfaire les besoins alimentaires de l'ensemble de la population. La priorité a ainsi été accordée aux produits considérés comme étant des « produits de base », car faisant l'objet d'une large consommation :

La diachronique de la filière des céréales en Algérie peut être caractérisée à travers trois périodes :

- 1965-1982 : Monopole public et politique d'investissement,
- 1983- 1996 : Décentralisation et désengagement partiel de l'Etat,
- Depuis 1997 : Montée en puissance du secteur privé.

A. 1965-1982 : le monopole public

Sur toute la période 1964-1982, la filière des blés en Algérie était régulée par deux organismes publics (Bencharif & Rastoin, 2007) :

- l'Office Algérien Interprofessionnel des Céréales (OAIC),
- la Société Nationale des Semouleries, Meuneries, Fabriques de Pâtes Alimentaires et Couscous (SN SEMPAC)

Par ailleurs, la production de grains était issue d'un petit nombre de grands domaines autogérés, relevant d'une planification par le ministère de l'agriculture.

Dans les années 70, l'industrie céréalière en Algérie, totalement étatique, était concentrée en une seule entreprise qui disposait du monopole : En effet, l'OAIC était un organisme d'Etat à caractère administratif, exerçant un monopole sur la collecte, le stockage, la distribution et surtout l'importation des grains et graines de céréales et de légumes secs.

Créé par l'ordonnance du 12 juillet 1962, l'OAIC constitue un instrument important de la politique céréalière de l'Etat, il a été doté de la puissance publique pour coordonner et gérer les mécanismes de l'ensemble des dispositifs réglementaires relatifs à la fixation des prix des céréales, leur uniformisation ainsi que la définition des règles de commercialisation, de circulation des grains de céréales et de légumes secs. L'OAIC s'appuyait sur un réseau très dense comprenant 39 Coopératives de Céréales et de Légumes Secs (CCLS) regroupées en cinq Unions de Coopératives Agricoles (UCA).

Cette période est également caractérisée par un développement très rapide de l'industrie céréalière et un renforcement de la déconnexion industrie de transformation – agriculture. Les deux plans quadriennaux (1970-73 et 1974-77), avaient prévu une augmentation des capacités de trituration des blés. Ainsi, à la fin de la décennie 80, les capacités de trituration des blés ont été multipliées par trois et plus de 70% des quantités des blés destinées à la transformation provenaient des importations. (Bencharif & Rastoin, 2007).

Pour sa part, la SN SEMPAC a été créée en mars 1965, par un regroupement des unités de production qui avaient été nationalisées en mars 1964. Elle a été restructurée au cours de l'année 1983. Elle avait pour principales missions (Bencharif & Rastoin, 2007) :

- d'exploiter et de gérer toutes les unités industrielles du secteur de la transformation de céréales ;
- de satisfaire les besoins de la consommation en dérivés de céréales et d'assurer les importations en produits finis ;
- de procéder à la construction, l'installation ou l'aménagement de tous moyens industriels nouveaux conformes à son objet ;
- d'assurer la distribution des produits finis sur l'ensemble du territoire national.

En relation avec l'augmentation importante de la consommation des semoules et des farines, la SN SEMPAC a connu un développement très rapide mais n'a pas permis de répondre à l'évolution plus rapide de la demande. À partir de l'année 1974, le déficit est comblé par des importations massives de produits finis. Ceci est particulièrement vrai pour la semoule supérieure dont les importations ont dépassé les sept millions de quintaux en 1982.

B. 1983-1996 : le désengagement partiel de l'Etat

Les orientations économiques adoptées au début des années 1980 avec le Plan quinquennal 1980-84 remettent en cause le système de planification et visent une certaine décentralisation. La restructuration organique et financière engagée à partir de 1982 est une composante fondamentale des réformes économiques qui se sont succédées depuis. Cette réorganisation visait un redimensionnement de la taille des entreprises en fonction du niveau d'intervention et des compétences territoriales. Concrètement, elle s'est traduite par un découpage donnant naissance à des entreprises régionalisées spécialisées par produit et par fonction. (Bencharif & Rastoin, 2007) :

Au cours de l'année 1983, la SN SEMPAC a été restructurée en six entreprises : 5 Entreprises Régionales des Industries Alimentaires et Dérivés (ERIAS) ont été chargées de la transformation des céréales et de la distribution des produits finis. En outre, les activités de développement de la branche des industries alimentaires et de régulation du marché par l'importation de semoules et de farines ont été confiées à l'Entreprise Nationale de Développement des Industries Alimentaires (ENIAL).

Depuis, le mouvement de libéralisation/privatisation a été enclenché par une série de réformes macroéconomiques :

- 1982 : restructuration organique et financière de l'Etat,
- 1988 : loi de libéralisation économique (autonomie des entreprises dans un cadre concurrentiel, création du FPIA (Fonds de participation des industries agroalimentaires) détenant le capital social des EPE (Entreprises Publiques Economiques),
- 1990 : l'ENIAL et les ERIAS obtiennent le statut d'EPE,
- 1995-96 : mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel du FMI (désengagement de l'Etat du secteur productif, équilibre budgétaire),
- 1995 : création de 2 holdings agroalimentaires par éclatement du FPIA, en vue d'une ouverture du capital des entreprises publiques aux investisseurs privés.

En outre, dans le secteur agricole, cette période a vu le démantèlement des grands domaines autogérés et une redistribution des terres, ce qui a provoqué une augmentation considérable du nombre des exploitations agricoles. Dans les canaux de distribution, l'apparition d'opérateurs privés a contribué à fragiliser les succursales de vente des ERIAS.

C. Depuis 1997 : La montée en puissance du secteur privé

À partir du milieu des années 1990, le mouvement de privatisation et de « désintégration » de la filière s'est accéléré avec la chronologie suivante :

- 1995-96 : levée du monopole d'importation des farines et semoules de l'ENIAL et des grains de l'OAIC ;
- 1996 : dissolution de l'ENIAL et disparition de la coordination des ERIAS ;
- 1997 : restructuration, par éclatement, des ERIAS (création de 43 filiales, afin de faciliter les rachats par des capitaux privés) ;
- 2001 : création des Sociétés de Gestion des Participations (SGP), qui prennent le relais des holdings agroalimentaires avec un rôle d'assainissement financier. L'une des SGP est chargée du secteur des céréales (ERIAS).

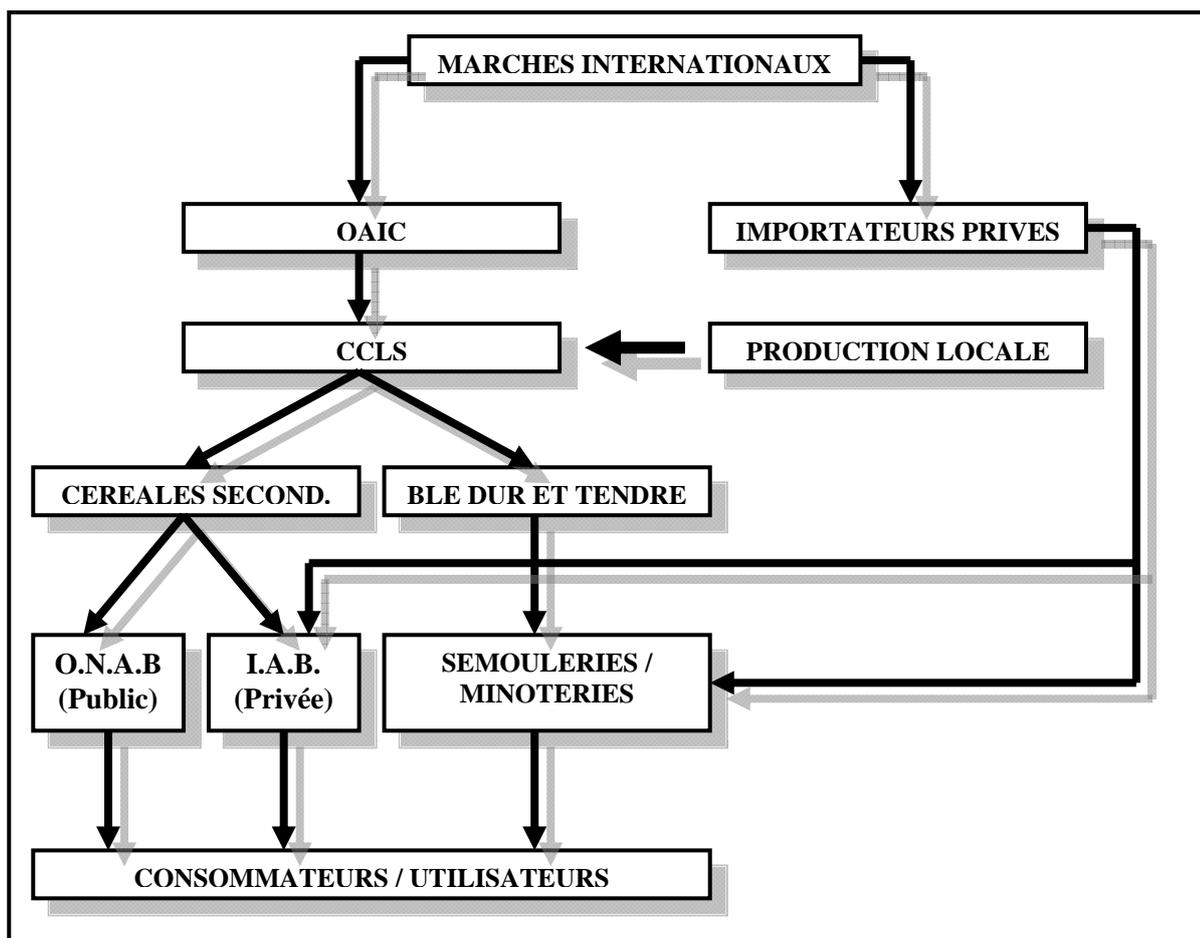
Agissant désormais dans un cadre législatif et réglementaire défini par les réformes en cours, l'Etat n'est plus tenu, comme par le passé, de confier le soin d'importer les céréales et les légumes secs à un seul opérateur public donné. En effet, l'OAIC ne dispose plus de la fonction de monopole en matière d'importation. En outre, on assiste à l'émergence de nouveaux opérateurs dans le créneau d'importation de céréales et de légumes secs. A l'instar des offices publics, plusieurs opérateurs privés interviennent régulièrement sur le marché mondial en important des quantités importantes de blé, d'orge, de maïs, de farine et de semoule. Cependant, dans le cadre institutionnel public subsiste le contrôle des prix des

produits sensibles dérivés des céréales. Le respect de l'uniformité des prix exige la mise en place des mécanismes de péréquation et de subvention destinés à compenser les déficits. C'est l'Etat qui fixe chaque année les prix des céréales à tous les niveaux de la filière depuis la semence jusqu'au produit fini.

Cette période a vu la fragmentation des terres agricoles se poursuivre. Le recensement général de l'agriculture de 2001 dénombrait 588 621 exploitations (soit 60% de l'effectif global) dans lesquelles la céréaliculture était la spéculation dominante. Au cours de la même année, la superficie en céréales était de l'ordre de 3,2 millions d'ha dont 2,6 consacrés aux blés (blé dur 1,6 million d'ha, blé tendre, 1 million), soit environ 5 ha par producteur (Chehat, 2006).

Aujourd'hui, le dispositif de régulation et de distribution des blés se présente comme suit :

Fig.5. Dispositif simplifié de régulation et de distribution des blés en Algérie



Source : Nous-mêmes.

3. La production des céréales : une culture non maîtrisée

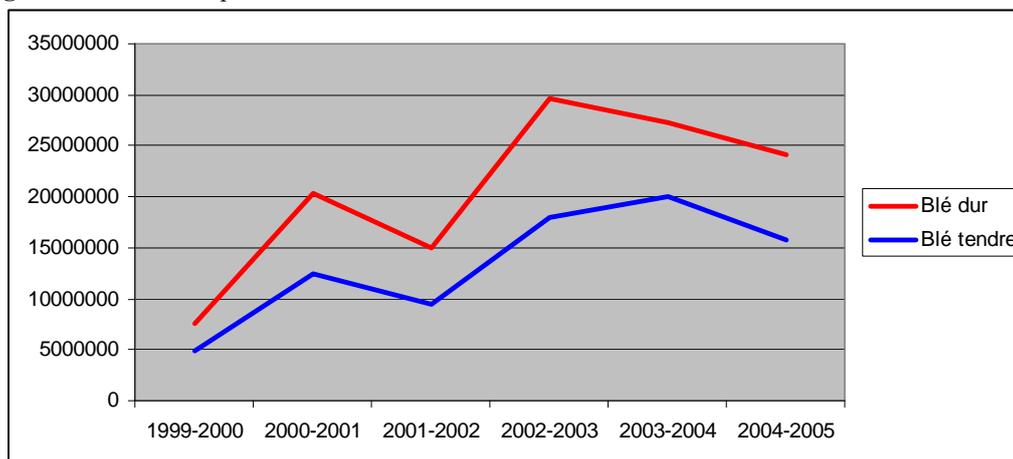
La production céréalière en Algérie est extrêmement fluctuante et est caractérisée par l'extrême variabilité du volume des récoltes car elle reste sous l'étroite dépendance des conditions climatiques mais cela démontre aussi, si besoin est, de l'insuffisante maîtrise de cette culture. Le tableau suivant montre cette évolution :

Tableau 5. Evolution de la production des blés en Algérie

Spéculation	99-00	00-01	01-02	02-03	03-04	04-05
Blé dur	4863340	12388650	9509670	18022930	20017000	15687090
Blé tendre	2740270	8003480	5508360	11625590	7290000	8460185
TOTAL	7603610	20392130	15018030	29648520	27307000	24147275

Source : Données du Ministère algérien de l'agriculture

Fig.6. Evolution de la production des blés



Source : Données du Ministère algérien de l'agriculture

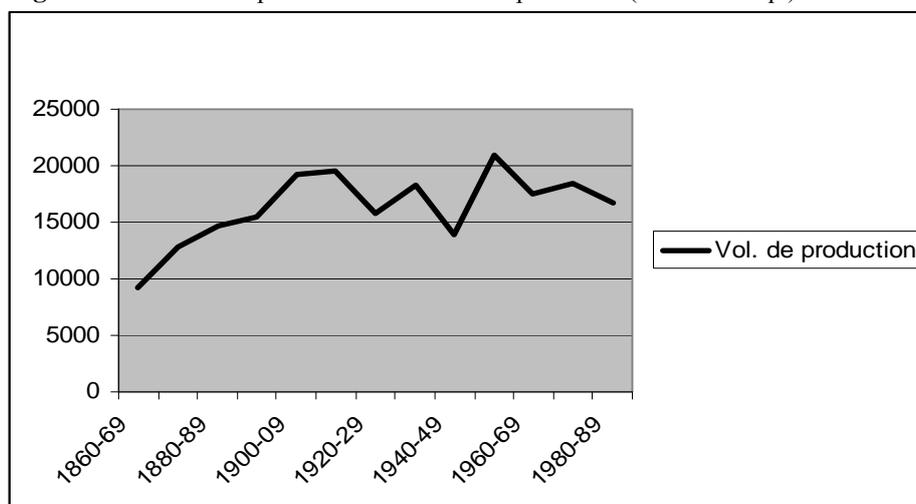
Cette extrême variabilité dans les volumes de production des céréales en Algérie ne datent pas de la dernière décennie mais c'est le cas depuis au moins un siècle et demi comme le montre le tableau suivant (moyenne décennale) :

Tableau 6. Evolution de la production céréalière depuis 1860 (Millions de qx)

Décennie	1860-69	1870-79	1880-89	1890-99	1900-09	1910-19	
Vol. de production	9.260	12.830	14.760	15.470	19.210	19.470	
Décennie	1920-29	1930-39	1940-49	1950-59	1960-69	1970-79	1980-89
Vol. de production	15.750	18.210	13.860	20.880	17.530	18.450	16.735

Source : Boutonnet (1989)

Fig.7. Evolution de la production céréalière depuis 1860 (Milliers de qx)



Source : Boutonnet (1989)

Malgré ces fluctuations interannuelles, l'examen de la production par période décennale depuis 1900 laisse apparaître une quasi-stagnation, puisque les moyennes de production se situent entre 19,21 millions de quintaux entre 1900 et 1909 ; 20,88 millions de quintaux entre 1950 et 1959 et 19,6 millions de quintaux entre 1980 et 1989.

Les conditions climatiques sont très difficiles. En effet, le climat en Algérie est caractérisé par une aridité très marquée et par l'irrégularité de la pluviométrie. Cette situation explique les fluctuations de la production d'une année à l'autre. Il y a des cycles de bonnes années et de mauvaises années. Cette irrégularité affecte très inégalement les différentes zones agroclimatiques : ce qui est mauvaise année dans une région ne l'est pas forcément ailleurs. Il est donc rare que l'année soit partout bonne ou partout mauvaise.

Ce qui est important de souligner ici, c'est que l'irrégularité climatique prend compte des variations globales à l'échelle du pays. Elle n'explique pas la stagnation en longue période (depuis des décennies), elle n'explique pas non plus pourquoi à des conditions climatiques égales, il y a de telles différences de rendements ! Si on compare sur le plan climatique, ne serait-ce que les régions nord du pays, au Sud de la France, au Maroc ou à la Tunisie, la différence en termes de rendements est telle que nous pouvons confirmer aujourd'hui que les caprices du climat ne peuvent pas tout expliquer !

4. La demande nationale en céréales

L'accroissement des besoins pour tous les produits céréaliers s'est accentué quelques années après l'indépendance du pays où en 1966 et pour la première fois, la consommation dépasse la production, sous l'effet de l'augmentation du PIB et en relation avec le processus de développement du pays : depuis, la courbe de consommation n'a jamais cessé de croître (Fig.9).

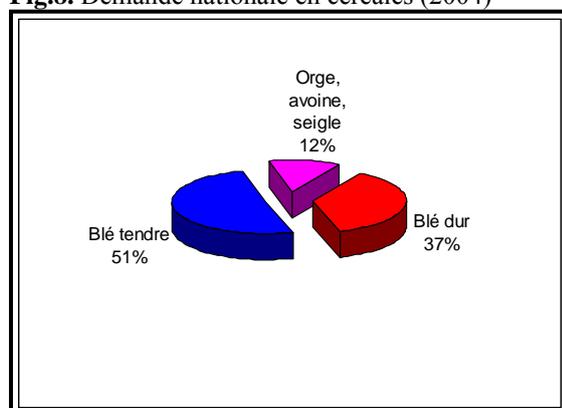
Aujourd'hui, la filière céréales et dérivés constitue une des bases importantes de l'agro-alimentaire en Algérie. Cette importance résulte notamment de la place prépondérante qu'occupent les céréales et leurs dérivés que ce soit dans l'alimentation humaine (semoule et farine) ou dans l'alimentation animale (sons et farines basses). En 2004, la demande globale (toutes céréales confondues) est estimée à 7,3 millions de tonnes.

Tableau 7. Demande nationale en céréales (2004)

Espèces	Quantité demandée (Tonnes)
Blé dur	2 700 000
Blé tendre	3 700 000
Orge, avoine, seigle	900 000
TOTAL	7 300 000

Source : Ministère algérien de l'agriculture

Fig.8. Demande nationale en céréales (2004)



Source : Selon les données du MADR

Cependant, la production nationale ne contribue pendant certaines années qu'à hauteur de 20% dans la satisfaction des besoins ; le déficit est systématiquement comblé par les importations qui peuvent donc occuper 80% des disponibilités nationales.

5. Les importations : une dépendance de plus en plus accrue

La situation qu'on vient d'analyser met l'Algérie dans une position de dépendance vis-à-vis de l'extérieur et les importations jouent un rôle clé dans l'approvisionnement du marché national des céréales. En effet, les très faibles progrès enregistrés par la production locale condamneront l'Etat à rechercher les moyens d'une gestion rationnelle des approvisionnements à l'extérieur, adaptés aux ressources budgétaires, mais offrant une garantie contre les risques de pénuries qui peuvent engendrer des tensions sociales aiguës. Voyons maintenant comment ont évolué les importations algériennes de blés (dur et tendre) depuis 1966 en volume et en valeur :

Tableau 8. Evolution des importations de blés en volume et en valeur

Année	Vol. importé (1000 T)	Valeur (Millions \$)	Année	Vol. importé (1000 T)	Valeur (Millions \$)
1966	775	60	1986	3654	548
1967	718	55	1987	2941	433
1968	704	50	1988	3857	493
1969	447	39	1989	6056	981
1970	343	27	1990	3604	623
1971	728	54	1991	3637	455
1972	1169	68	1992	4037	593
1973	798	90	1993	4244	656
1974	1706	305	1994	5263	988
1975	1577	385	1995	5069	1069
1976	1684	368	1996	3200	911
1977	1803	305	1997	4869	1050
1978	2410	403	1998	3959	802
1979	2419	465	1999	4383	671
1980	3001	690	2000	5373	806
1981	2318	632	2001	4561	728
1982	3229	698	2002	6028	952
1983	3053	555	2003	4091	675
1984	2940	528	2004	3882	830
1985	4038	752			

Source : FAOSTAT et Douanes algériennes

Fig.9. Volume des importations de blés (1000 T)

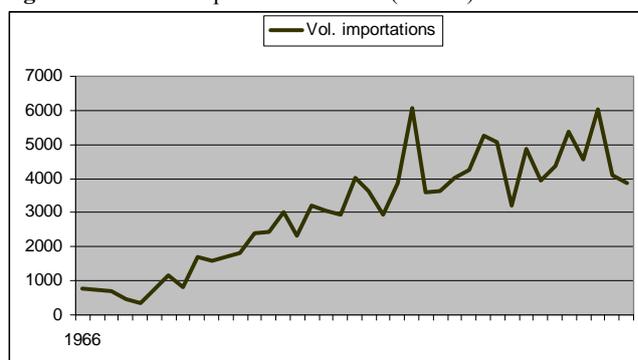
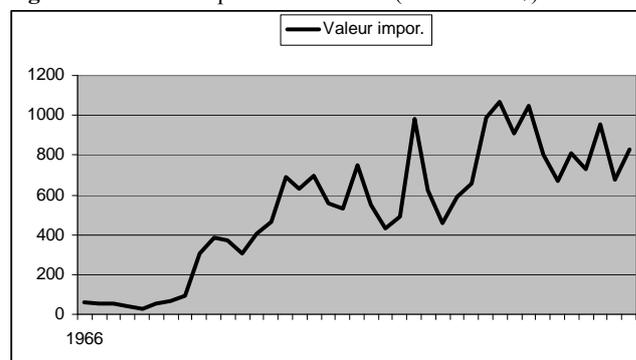


Fig.10. Valeur des importations de blés (Millions de \$)



Source : Données FAOSTAT et Douanes algériennes.

Remarquons que c'est à partir des années 70 que les importations algériennes de blés et de céréales en général deviennent structurelles et de plus en plus massives suite au premier choc pétrolier qui a procuré

des recettes considérables en devise et ce, malgré la hausse non moins considérable des prix des céréales sur le marché mondial. Leur volume a triplé en l'espace de 10 ans (1972-1982). Deux décennies plus tard, le volume des céréales importées a encore doublé (1982-2002) pour atteindre une masse globale de plus 6 millions de tonnes en 2002. Cette évolution rapide s'explique en partie par la libéralisation du secteur céréalier et à la multiplication de moulins privés dont le nombre a doublé à partir de 1998.

Le coût annuel moyen passe de 257 millions de US\$ en 1972-77 à plus d'un milliard de US\$ en 1992-97 avant de revenir à 856 millions de US\$ au cours des six dernières années.

III. Politiques publiques et renforcement des capacités des acteurs

En Algérie, les différentes politiques publiques élaborées dans les domaines agricole et agro-alimentaire depuis l'indépendance se sont soldées par l'échec et ont coûté cher à l'Etat. « Les réformes se révèlent finalement très prudentes et les changements introduits n'ont provoqué aucune modification majeure dans la stratégie des exploitants » (Chehat, 1994). La facture alimentaire, estimée entre 3 et 4 Milliards de dollars par an, aggravée et alourdie par l'importation des facteurs et moyens de production, pèse lourdement sur les importations et constitue un gouffre financier engloutissant la croissance des autres secteurs de l'économie nationale.

1. Le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique

Même si les orientations publiques suivies depuis l'indépendance n'ont pas donné les résultats escomptés, il n'en demeure pas moins que les nouvelles stratégies de développement élaborées aujourd'hui et particulièrement à partir de 2008 avec notamment la politique du Renouveau de l'Economie Agricole et le Renouveau Rural (REA-RR)¹¹, constituent une certaine rupture avec les anciennes politiques menées jusque-là dans la mesure où, pour la première fois, les responsables du développement du secteur mettent l'accent et se recentrent sur l'importance des acteurs intervenants dans les différentes filières et sur la nécessité de la coopération internationale et ce, afin de pallier aux dysfonctionnements qui continuent de perturber l'ensemble des filières et du secteur.

Pour le MADR, « Cette réorientation se caractérise d'une part, par une approche multisectorielle et d'autre part, elle implique l'organisation des ressources humaines et matérielles vers une convergence stratégique de ses divers programmes et projets pour réaliser des renforcements multidisciplinaires de ses partenariats et de ses partenaires ».

C'est ainsi qu'est mis en place « un grand programme mobilisateur » pour renforcer les capacités humaines et l'assistance technique : PRCHAT

A. Les composantes du PRCHAT

Le PRCHAT est constitué de deux composantes :

a] Le renforcement des capacités humaines

Il concerne les différentes activités pour le développement, la mise à niveau, la formation, l'ingénierie dans l'encadrement de l'acte de production, de commercialisation et de régulation, de démonstration, de développement de pôles d'excellence en tant que référentiel,...

¹¹ Présentation détaillée en Annexes.

b] L'assistance technique et managériale

Elle concerne les unités de production agricoles en vue d'améliorer leurs performances productives, des territoires et l'assistance pour les unités économiques pour renforcer leurs capacités d'investigation et de réponse aux besoins économique et de régulation.

En outre, le PRCHAT a pour objectif immédiat de :

- ❑ renforcer le rôle important dévolu, aux institutions scientifiques, techniques, économiques,... pour l'encadrement des programmes ;
- ❑ mettre à la disposition des intervenants, un certain nombre d'outils didactiques pour répondre à la demande en informations.
- ❑ initier des partenariats avec la formation professionnelle pour la conduite des programmes sur les savoir-faire et les apprentissages liés aux métiers agricoles et ruraux.
- ❑ mettre en exergue les enjeux et les priorités de la communication ;

B. Le niveau d'intervention

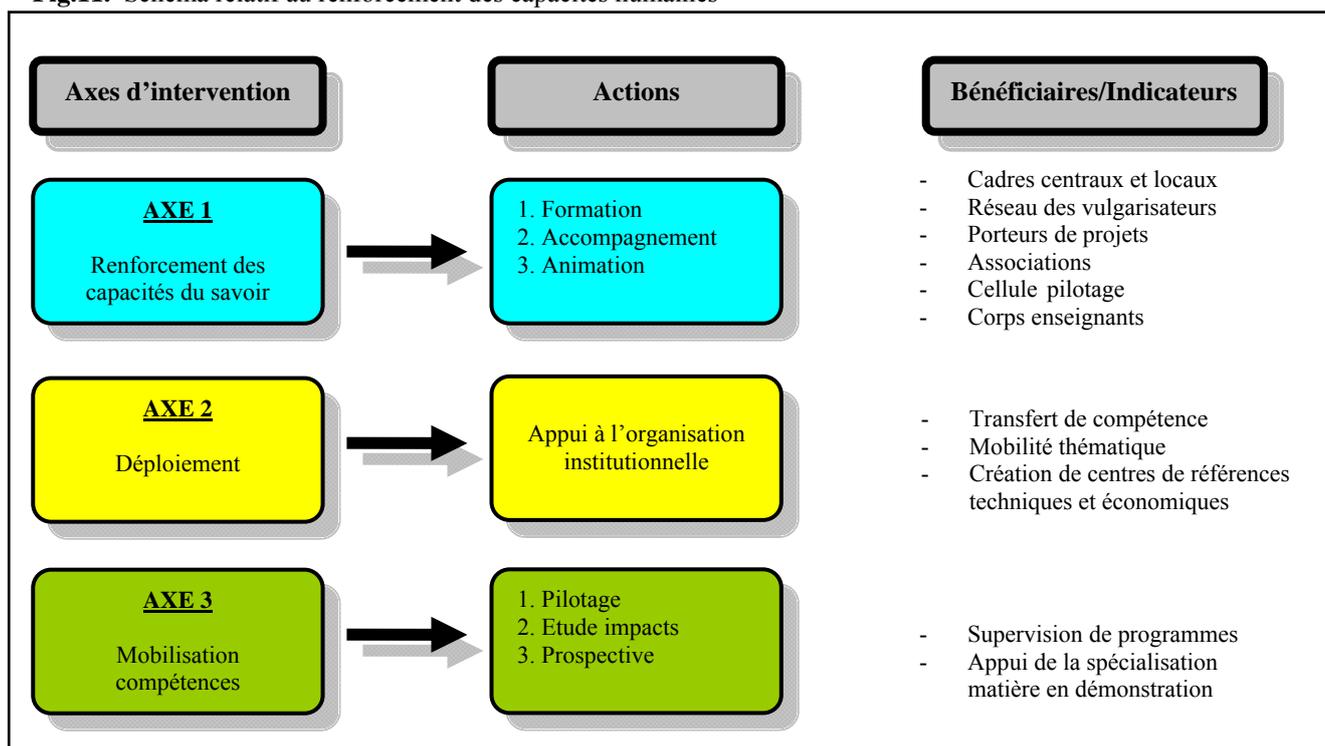
Le programme de renforcement des capacités humaines et d'assistance technique (PRCHAT) est construit pour intervenir sur les programmes de renouveau de l'économie agricole et rural et prend en charge les grandes lignes suivantes :

- ❑ la formation (mise à niveau, formation des formateurs, des acteurs de la politique du renouveau rural, d'accompagnement aux programmes spécifiques, aux porteurs de projets, aux pôles agricoles intégrés, ...)
- ❑ les actions d'évaluation et d'études ;
- ❑ la mise en oeuvre d'une stratégie de communication ;
- ❑ l'intégration de la politique du renouveau dans les programmes de recherche des universités locales et des institutions de formation du secteur de l'agriculture ;
- ❑ le suivi et évaluation ;
- ❑ les bilans d'étapes et les études d'impact ;
- ❑ la communication, les activités de supervisions, les études et sondage rapides d'aide à la décision,...

C. Schémas relatifs au PRCHAT

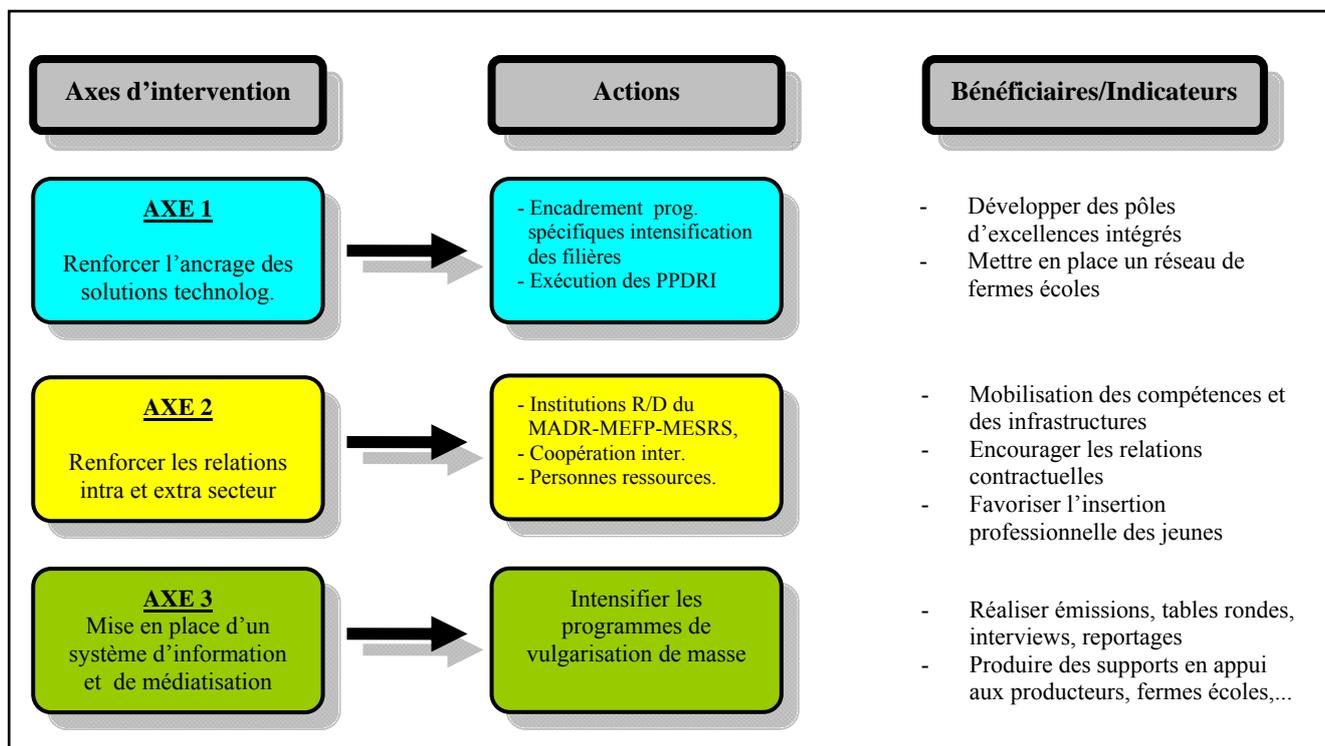
Les schémas des deux composantes du PRCHAT qui suivent résument leurs axes d'intervention respectifs, les actions concernées ainsi que les bénéficiaires ou les indicateurs :

Fig.11. Schéma relatif au renforcement des capacités humaines



Source : MADR

Fig.12. Schéma relatif à l'assistance technique



Source : MADR

D. Les dispositifs et outils mis en place

a] Un comité national PRCHAT

Il est constitué des représentants des différentes directions ministérielles. Il a pour rôle essentiel de suivre, d'évaluer et de proposer des mesures correctives.

b] Des sessions de bilans d'étapes thématiques

Elles sont programmées au niveau régional et national pour faire le point, tirer les enseignements nécessaires et apporter le recadrage à mis parcours.

Selon le MADR, le suivi et l'évaluation du PRCHAT est à responsabilité partagée. Cette responsabilité est déclinée selon les niveaux d'agrégation (nationale, régionale et locale) et les niveaux de hiérarchisation institutionnelle.

E. Les premières réalisations

Selon le MADR, « La réalisation du PRCHAT est une opération d'envergure créant une dynamique inédite dans les territoires touchés par les différents programmes thématiques ». A cet effet, « la promotion de la notion de développement agricole et rural intégré s'est accompagnée de plusieurs actions » :

- ❑ lancement du processus d'adéquation avec l'enseignement supérieur de formations LMD en économie rurale et sociologie rurale (orientées sur des questions liés au développement local, développement durable, approche participative, ...) ;
- ❑ lancement avec la formation professionnelle de programmes sur les savoir-faire et les apprentissages liés aux métiers agricoles et ruraux ;
- ❑ développement de réflexions et de débats sur les questions liées à la communication (porteurs de projets, associations, professionnalisation dans la conduite des projets et l'orientation technique, travail de proximité, ...).
- ❑ des regroupements de sensibilisation portant sur la nouvelle politique du secteur, les mesures économiques, la loi d'orientation agricole, les contrats de performances, les programmes spécifiques d'amélioration du niveau de la sécurité alimentaire, le crédit sans intérêt « RFIG », le Système de Régulation des Produits de Large Consommation « SYRPALAC ».
- ❑ formation ciblée des acteurs locaux à travers tout le territoire national. D'après le MADR, ces formations ont touché plus de 50 000 personnes.
- ❑ engagement des travaux préparatoires des Pôles Agricoles Intégrés (PAI) en collaboration avec des institutions nationales et internationales de R/D (ALGEX, CNA, INA, ISGP, CIHEAM-IAMM, FRCA, ICRA, DGER).
- ❑ identification et validation des premiers PAI à l'échelle nationale : PAI oléicole (Bouira), PAI céréalier (Sétif), PAI laitier (Souk-Ahras), PAI phoenicicole (Biskra), PAI pomme de terre (Ain Défla), PAI industrie agro-alimentaire (Béjaïa).

Dans le cadre de notre travail, nous nous intéressons à ce dernier point et particulièrement au PAI céréalier de Sétif.

2. Le Pôle Agricole Intégré (PAI) de céréales à Sétif

Cette partie sera consacrée à la présentation du Pôle Agricole Intégré (PAI) de céréales prévu à Sétif. Ce projet a été initié en 2008 – avec des PAI concernant d'autres filières – dans le cadre du Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT). Le PAI céréalier est en lien direct avec le thème de notre projet de recherche et a fait par ailleurs l'objet d'enquêtes auprès des intervenants de la filière céréales dans notre région d'étude. (*Voir II.1.4 et II.2.3 du Chapitre III*).

A. Contexte et Fondement des PAI

Les travaux préparatoires engagés entre le MADR et certaines institutions de recherche et développement relevant du secteur agricole et agroalimentaire, autour du programme « appui et renforcement des capacités de l'agriculture et des filières agro-alimentaires pour le développement des territoires », ont permis d'esquisser un diagnostic global des activités d'appui du secteur agricole et agroalimentaire en Algérie.

Au-delà de la diversité des situations, qui s'explique par l'hétérogénéité des filières et des territoires, montre que les difficultés et les insuffisances rencontrées sont souvent les mêmes et peuvent se résumer par les principaux faits suivants :

- l'émergence de nouveaux besoins et une demande relativement importante exprimée par les opérateurs économiques et les institutions qui les encadrent ;
- l'existence de compétences mais souvent isolées et déconnectées des besoins ;
- le cloisonnement institutionnel ;
- le déficit d'information économique et technologique ;
- une coopération internationale peu exploitée et à valoriser davantage.

Pour mettre en place un dispositif d'appui qui puisse prendre toutes ces insuffisances. Ce dispositif devra répondre à un besoin affiché pour :

- réduire la dépendance extérieure en produits agricoles traités et transformés ;
- mettre en place des dispositifs de régulation des marchés agricoles ;
- structurer les filières pour une meilleure utilisation des innovations technologiques ;
- développer des centres référentiels sur les plans technique, économique et écologique ;
- assurer la mise en place de plate-forme pour une synergie d'acteurs ;
- accompagner l'action d'intégration des productions agricoles.

Pour l'Algérie, la période de passage vers l'économie de marché constitue un contexte favorable en raison de l'urgence des gains de compétitivité et de l'ampleur des besoins d'appui, sans pour autant occulter que le paysage institutionnel est devenu de plus en plus complexe du fait de la multiplicité des acteurs économiques et des institutions concernées directement ou indirectement par l'ensemble des segments de la filière et des mutations économiques et administratives en cours.

L'ouverture des marchés et la libéralisation de l'économie imposent de nouveaux défis et offrent de nouvelles opportunités de développement, particulièrement pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire, secteurs qui étaient jusque-là largement dominés par l'intervention de l'Etat.

Dans le nouveau contexte de libéralisation, il devient important de renforcer les capacités des Institutions et des acteurs des filières agro-alimentaires.

Cette mise à niveau exige la création de dispositifs de coordination, d'animation et d'appui scientifique et technique spécifiques à cette période de transition, permettant aux différents acteurs de s'adapter aux mutations rapides de l'environnement national et international afin de s'insérer avec le maximum d'efficacité dans le processus de mondialisation.

B. Faisabilité et modèle d'organisation

Il ressort que les contraintes identifiées ne peuvent être dépassées et les besoins recensés ne seront réellement couverts que sur la base d'une mise en commun des compétences disponibles dans les Départements ministériels, les Institutions de formation, les Entreprises et les Associations professionnelles.

Cette coordination peut se matérialiser dans le cadre d'un réseau formalisé en vue d'être un interlocuteur d'une part pour les différents acteurs du secteur agricole et agro-alimentaire et d'autre part pour les partenaires internationaux.

Un tel réseau vient soutenir les programmes déjà existants, pour lesquels il serait un instrument de conseil, de coordination et d'exécution de projets et d'actions concrètes. Le réseau devra implanter progressivement des équipes regroupant universitaires, opérateurs et décideurs autour des pôles agricoles intégrés « PAI », construits sur des territoires préalablement identifiés, présentant des potentialités et des opportunités de développement.

La création de ces pôles agricoles intégrés « PAI » est appuyée par une forte volonté politique, aussi bien à l'échelle nationale dans le cadre de la Schéma National d'Aménagement du territoire » (SNAT) que sectorielle, par la mise en œuvre des politiques du Renouveau de l'Economie Agricole et du renouveau Rural.

D'une manière générale, l'organisation d'un « PAI » est particulièrement adaptée au secteur agricole et agro-alimentaire car la production est bien ancrée dans les territoires et il constitue un champ d'action multisectoriel et multidisciplinaire propice à un maillage des activités.

Les dispositifs à mettre en place devraient favoriser le transfert des savoirs et leur démultiplication locale, assurer la durabilité des actions ainsi que la valorisation de l'expérience acquise au cours de leur réalisation. A cet effet, quatre principales orientations ont été identifiées :

- créer des dispositifs novateurs pour la coordination et l'animation des actions ;
- impulser une dynamique locale pour garantir la pérennité et la valorisation des expériences ;
- construire des pôles de compétence ;
- repenser les formes d'organisation de la coopération internationale, afin de mieux valoriser ses apports.

La priorité est alors accordée d'abord à la formulation de la demande et ensuite à l'organisation d'équipes de formateurs, de chercheurs et d'agents du développement afin qu'ils constituent la « masse critique » nécessaire pour parvenir à une réelle appropriation des savoirs et du travail scientifique productif.

Il s'agit d'organiser les compétences et de les mobiliser autour des besoins concrets, exprimés par les opérateurs économiques. L'appui de la coopération internationale devient indispensable pour l'accompagnement d'un tel processus.

C. Les objectifs et les facteurs de succès des « PAI »

Les « PAI » se traduisent par un choix cohérent d'objectifs et de moyens. Ils auront pour objectif général de formuler les grands choix prioritaires en vue d'assurer un développement durable de chaque filière, tout en préservant les ressources naturelles renouvelables et en protégeant l'environnement. Ces choix, établis à moyen et à long terme, constitueront des « axes stratégiques » qui seront concrétisés par un repérage des acteurs, des projets chiffrés et par un calendrier.

Le développement d'une filière performante et compétitive requiert une stratégie qui s'intéresse à l'ensemble des segments la constituant (y compris les Industries Agroalimentaires) et à la maîtrise des connaissances indispensables à son bon fonctionnement.

Il s'agit d'abord d'assurer l'encadrement de l'acte de production. Il faudrait également accorder une importance particulière à la phase de commercialisation (investissements dans la transformation et la distribution, contrats et partenariats entre les différents acteurs).

Tout cela suppose l'apport et la diffusion de connaissances et de savoir-faire appropriés. L'expérience accumulée dans différentes régions à travers le monde a montré le rôle déterminant de l'information et des savoirs dans la construction d'un avantage compétitif au sein d'une filière agro-alimentaire.

C'est ainsi que la démarche stratégique proposée vise la construction d'un PAI de filière à travers trois axes majeurs :

- ❑ la mobilisation des compétences locales autour de réseaux spécialisés ;
- ❑ l'organisation des relations entre ces réseaux et les acteurs de la filière ;
- ❑ la mise en œuvre de nouvelles formes de partenariats internationaux qui autorisent de réels transferts des savoirs et leur démultiplication locale.

Une telle démarche permet de mettre à profit les complémentarités intersectorielles, (activités en amont de la production, la collecte, la transformation, la distribution), de créer des synergies (notamment entre les fonctions d'information, de formation, d'études et de recherche et de mise en relation) et de favoriser ainsi l'accumulation des savoirs, des expériences et leur valorisation.

L'expérience internationale montre que tous les systèmes productifs locaux (PAI, technopoles,...) sont fondés sur sept principes majeurs de base qui constituent autant de facteurs de succès, dont la présence des quatre premiers étant fondamentale :

- ❑ la disponibilité des acteurs locaux et leur adhésion ; il convient alors de rechercher un certain consensus entre les différents partenaires qui construisent un projet commun ;
- ❑ la fertilisation croisée, caractérisée par la mise en relation des producteurs et des centres de production de savoir et qui suppose donc l'existence d'un potentiel en matière de ressources humaines ;
- ❑ une gouvernance mixte, fondée sur un partenariat public – privé ; les actions de l'Etat doivent être ciblées et orientées vers les territoires où sont présents les facteurs de succès ;
- ❑ la capacité d'animation et de management des équipes et éventuellement d'un leader qui suscite l'adhésion et la mobilisation ;
- ❑ les disponibilités d'infrastructures de communication et de services ;
- ❑ une ingénierie financière pertinente et opérationnelle ;
- ❑ un cadre géographique agréable.

Dans la pratique, les logiques de mise en place des dispositifs organisationnels diffèrent selon le contexte local, et selon les objectifs des acteurs qui en sont les promoteurs. Cette diversité des démarches nous offre un éventail assez large d'expériences, une meilleure connaissance des facteurs de succès et les causes d'échec de tels projets.

Il s'agit donc, à travers une démarche participative, d'identifier plus précisément les différents acteurs impliqués, de conforter les perspectives et les projets de ces acteurs pour bâtir une vision stratégique pertinente pour la région et pour l'Algérie.

D. Les premiers Pôles Agricoles Intégrés

Une telle démarche ne peut évidemment être concrétisée que si elle est ciblée vers des territoires offrant les facteurs de succès. C'est dans cet esprit que fut identifié dans une 1^{ère} étape, Six (06) PAI, possédant toutes les conditions et opportunités de création d'un PAI :

- **PAI céréales** : Sétif
- **PAI industrie agro-alimentaire** : Béjaïa
- **PAI oléicole** : Bouira
- **PAI laitier** : Souk-Ahras
- **PAI phoénicicole** : Biskra
- **PAI pomme de terre** : Ain Défla.

E. Les acteurs de l'élaboration du projet

a] Le comité de pilotage (CP)

Il joue un rôle central dans le déroulement du projet. Le CP supervise l'état d'avancement des travaux, fait les arbitrages nécessaires. Il décide les orientations stratégiques, valide les rapports d'étape ainsi que les propositions de la « Cellule Opérationnelle » chargée de la réalisation des différentes phases.

Le CP se compose d'une douzaine de personnes, réunit les trois types d'acteurs concernés par l'organisation et le fonctionnement de la filière spécifique à chaque Pôle Agricole Intégré :

- ❑ les opérateurs de la filière : associations professionnelles, agriculteurs ou éleveurs, collecteurs, transformateurs,... etc. ;
- ❑ les institutions d'encadrement scientifique et technique tout secteur confondu ;
- ❑ les universités ;
- ❑ les institutions publiques régionales et nationales tout secteur confondu.

b] La cellule technique (CT)

Elle a pour rôle de concevoir, de réaliser et de coordonner l'élaboration des différentes phases du projet. Elle doit préparer le « programme d'actions » qui sera soumis au CP. Cette cellule est co-animée par le représentant des secteurs de l'agriculture et de l'industrie qui sera assistée au niveau de chaque pôle par des ingénieurs-économistes et pour l'ensemble des PAI, par deux experts consultants internationaux. Des consultants nationaux seront associés à la réalisation du projet, ce qui constituera une amorce à la mise en place effective des réseaux d'appui prévus par les futurs PAI.

Conclusion

La présentation que nous venons de faire à travers ce chapitre nous montre au moins trois points essentiels :

D'abord, la caractérisation du marché mondial des céréales nous a montré que celui-ci est un marché agricole spécifique ne fonctionnant pas comme la théorie économique classique l'enseigne selon la loi de l'offre et de la demande. C'est un marché déterminé, certes, par plusieurs facteurs mais dont l'offre est stigmatisée par les politiques gouvernementales des pays producteurs et exportateurs que sont les USA, l'Union Européenne, le Canada, l'Australie et l'Argentine. C'est un marché agricole stratégique dans lequel domine le commerce d'Etat.

Ensuite, l'état dégradé dans lequel se trouve la céréaliculture en Algérie et par la même de sa sécurité alimentaire : avec un taux de couverture des besoins en céréales de l'ordre de 20 à 25% et une consommation de plus en plus croissante, l'Algérie reste loin de l'autosuffisance alimentaire et en particulier céréalière. Le déficit constaté sera donc comblé systématiquement par des importations de plus en plus massives mais aussi de plus en plus coûteuses.

Enfin, l'histoire du développement agricole et agroalimentaire en Algérie et ce, depuis l'indépendance, a été marquée par l'instabilité. En effet, il ne se passe pas une décennie sans que ne soit annoncée une nouvelle réforme mais dont les bilans dressés restent, pour le moins, très mitigés. Cependant, les nouvelles politiques publiques élaborées pour le développement du secteur se recentrent aujourd'hui sur l'acteur et son importance, notamment avec le Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT) et les Pôles Agricoles Intégrés (PAI) dans le cadre de la politique du Renouveau de l'Economie Agricole et le Renouveau Rural (REA-RR) mais encore faut-il la mettre en œuvre.

Qu'en est-il concrètement sur le terrain ?

Chapitre III : Analyse de la filière céréales à Sétif et renforcement des capacités de ses acteurs

L'analyse menée dans les chapitres précédents avait pour objet de formuler une synthèse sur l'organisation de la filière céréales en Algérie sur les plans politique, économique et social ainsi qu'aux problèmes auxquels elle ne cesse de faire face. Néanmoins, cette analyse serait incomplète sans un réel diagnostic de terrain.

C'est ce que nous nous sommes fixés comme mission à travers notre travail d'investigation dans la région des Hauts-Plateaux (Sétif) pendant 2 mois (du 15 juin au 15 août 2009), complété par des enquêtes supplémentaires pendant les mois de mars et avril 2010. Notre objectif était de réaliser une analyse stratégique de la filière céréales et ce, afin de mieux comprendre son fonctionnement et les stratégies de ses acteurs ; d'apprécier les opportunités et les contraintes d'une part, et d'autre part, de mesurer les besoins et les attentes des principaux intervenants de la filière particulièrement ceux relevant du secteur privé.

Nous rappelons que notre stage s'inscrit aussi dans le cadre de la mission qui nous a été confiée par le Groupe Sud Céréales, commanditaire du stage et dont l'objectif était l'identification des utilisateurs agroindustriels (Blé et dérivés) particulièrement les semouliers ainsi que l'identification des interlocuteurs semenciers et les principaux fournisseurs en semences de céréales et hybrides.

I. Recherche et action sur le terrain

Cette partie est consacrée à la présentation de la monographie de la wilaya de Sétif et au diagnostic du secteur agricole et plus particulièrement de la céréaliculture.

1. Monographie de la wilaya de Sétif

A. Présentation du cadre physique

La Wilaya de Sétif se situe à 300 Kms au Sud-Est de la capitale Alger. Elle est desservie dans le sens Ouest-Est par la RN 5 et Nord-Sud par la RN 9.

Conformément à la loi N° 84/09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays, la wilaya de Sétif est limitée :

- ✓ au Nord : par les wilayas de Béjaïa et Jijel ;
- ✓ à l'Est : par la wilaya de Mila ;
- ✓ au Sud : par les wilayas de Batna et M'sila
- ✓ à l'Ouest : par la wilaya de Bordj-Bou-Arredj.

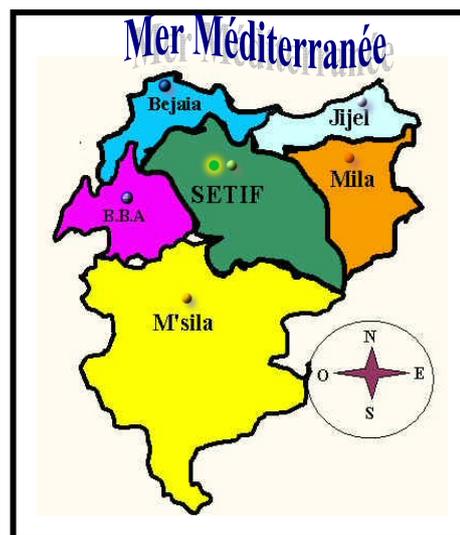
La wilaya s'étend sur une superficie de 6504 km² (630 000 ha) soit 0,27% du territoire national pour une population de 1,5 million d'habitants (classée au 2^{ème} rang national, après Alger). Elle est située entre 36°50 et 35° de latitude Nord et entre 5° de longitude Ouest et 6° de longitude Est. Surnommée la capitale des Hauts-Plateaux, Sétif est très connue pour sa vocation céréalière et était dénommée autrefois le « grenier de Rome » au vu de l'importance de ses capacités de production en blé dur.

Fig.13. Situation de Sétif par rapport à Alger



Source : www.wikipedia.fr

Fig.14. Frontières géographiques de Sétif



Source : www.drc-setif.dz

B. Le relief

La wilaya de Sétif est un ensemble géographique relativement élevé dont l'altitude varie entre 900 et 1300 m. Se situant entre deux ensembles naturels, le Tell et la steppe, son relief est contrasté, elle est limitée en effet, au Nord par la chaîne des montagnes telliennes des Babors (2200 m) et au sud par la zone steppique et par le Djebel Boutaleb (1886 m). C'est un ensemble se subdivisant en deux zones naturelles distinctes :

a] La zone de montagnes

Au Nord de la wilaya, la chaîne des Babors couvre pratiquement tout le nord où l'on rencontre les points culminants suivants :

- Djebel Babor : 2200 m (Commune de Babor) ;
- Taliouine : 1698 m (Commune Aït Tizi) ;
- Sidi Mimoune 1646 m (Commune Béni Aziz).

Le territoire ainsi délimité correspond en partie à celui du bassin versant de l'Ighil Emda, le site du barrage du même nom se trouvant implanté en zone sud de la wilaya de Béjaïa (Kherrata).

b] La zone de plaines

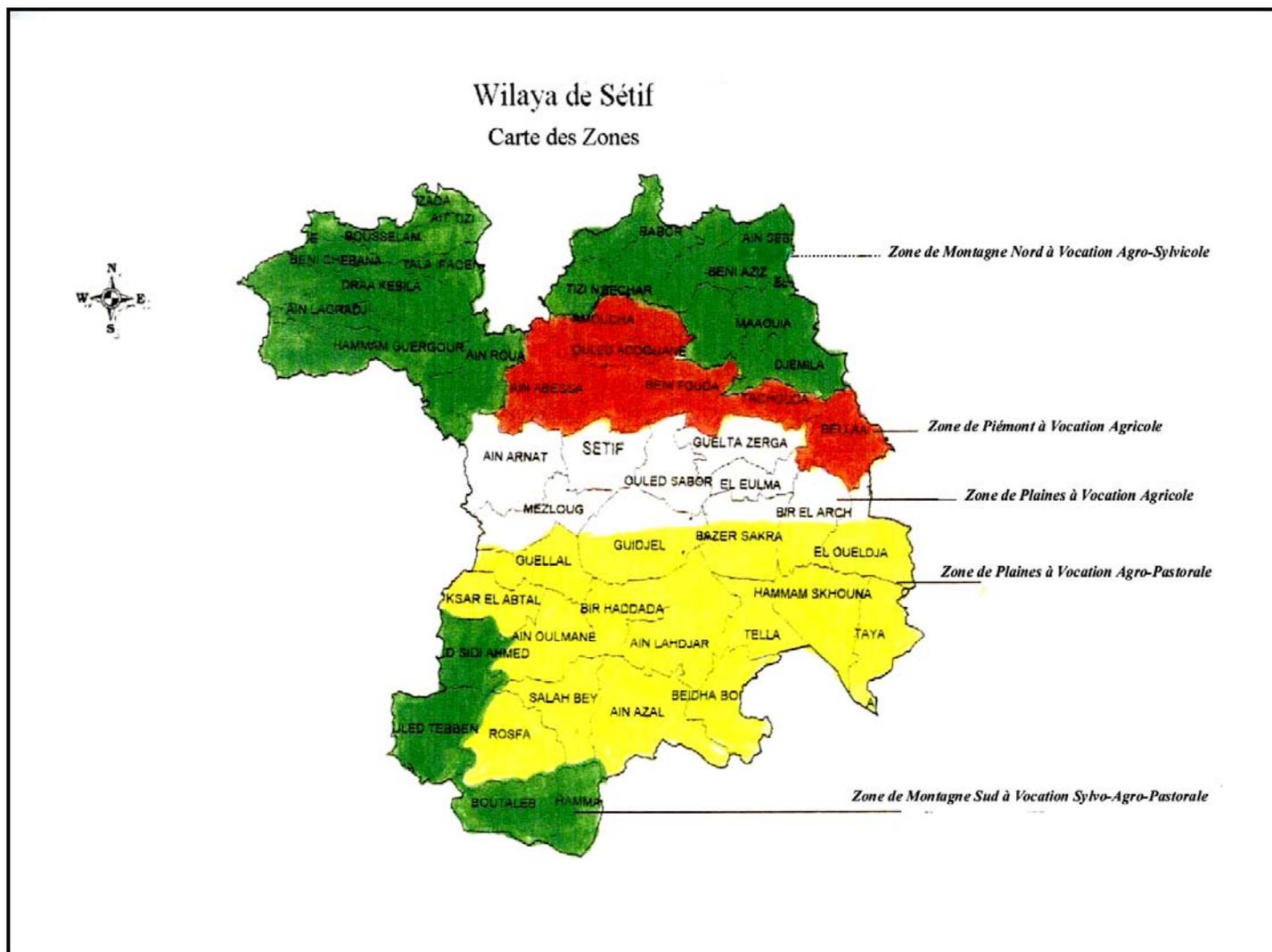
Dans cette zone, l'altitude varie de 800 à 1300 m. Le Sétifois doit son influence économique-agricole à ses plaines de l'intérieur s'étendant sur un espace de 100 Kms de long et 30 Kms de large environ.

Les hautes plaines connues sous le nom des Hautes Plaines Sétifiennes (HPS), s'étendent de la ville de Tajenant à l'Est jusqu'à la plaine de Medjana à l'Ouest (vers la wilaya de Bordj-Bou-Argeridj).

Elles sont délimitées au nord, par les premiers contreforts du massif des Babors et au sud, par la RN 5 reliant la ville de Sétif à Alger et Constantine.

Les basses plaines sont délimitées au nord par la zone précédemment décrite et au sud, par les monts du Hodna. Elles sont constituées de terres légères et présentent un relief tabulaire.

Fig.15. Carte des zones de la wilaya de Sétif



Source : DSA de Sétif

C. Le climat

Sétif est caractérisée par un climat de type continental semi-aride avec des hivers rigoureux et des étés torrides. Les pluies hivernales sont très violentes et sont responsables d'érosions prononcées surtout en zone nord.

En été, les précipitations sont presque nulles et les chaleurs sont très importantes et responsables de nombreux incendies.

Les pluies sont très irrégulières d'une année à l'autre et inégalement réparties. La région montagneuse reçoit environ 700 mm en moyenne annuellement.

La région des hautes plaines en reçoit 400 mm. La moyenne annuelle des précipitations avoisine les 350 mm dans la lisière sud.

Sétif est moyennement gélifère ; la zone montagneuse se trouve être la plus gélifère de la wilaya. Durant la saison froide, la wilaya enregistre d'importantes chutes de neige bénéfiques aux sols et ce, jusqu'au mois de mars et parfois avril. Au cours de la saison printanière les gelées tardives font des ravages sur les hautes plaines et influent négativement sur la production agricole.

Les températures sont généralement basses pendant l'hiver et très élevées en période estivale particulièrement en juillet et août.

Pendant la période hivernale, on note la prédominance des vents d'ouest et nord-ouest et en été, la prédominance du sirocco, un vent du sud.

Tableau 9. Principales données climatiques

Mois	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Pluviométrie (mm)	60	45	43	36	51	28	11	14	37	39	53	52	469
Nombre de jours	12	10	10	9	8	6	3	4	7	8	11	12	100
Température Minimale	0,4	1,10	3,20	5,50	9,20	13,50	16,90	16,70	13,9	9,10	4,50	1,3	
Température Maximale	9,20	11	14	18,10	22,40	27,70	32,50	31,90	27	20,40	14	10,10	
Moyenne	4,80	6,05	8,60	11,80	15,80	20,60	24,70	24,30	20,45	14,75	9,25	5,70	

Source : DSA de Sétif

D. Géologie, sol et topographie

D'une étendue assez vaste, la wilaya de Sétif recouvre cinq catégories de sols. Ce sont les sols calcaires occupant la moitié de la superficie, les sols insaturés, les sols calciques, les sols salins et enfin les sols alluviaux.

La région montagneuse, dans sa plus grande partie, est recouverte par des sols calcaires ainsi que des alluvions occupant les bourrelets montagneux.

Les hautes plaines sont occupées de façon intermittente par les sols calciques et les sols salins.

Les terres sont localisées à 40% en zone de piémonts où on enregistre une pluviométrie moyenne de 500 mm par an ; le reste des terres (60%) est situé en zone de plaines où il pleut généralement entre 250 et 400 mm par an.

Cette répartition génère une diversité au niveau de la morphologie des sols de part et d'autre obéissant pour chaque zone à un système de production spécifique. Néanmoins, la vocation première de la wilaya réside dans l'association céréales-élevage, seul schéma en l'absence de grands périmètres irrigués, pouvant valoriser au mieux les potentialités agricoles dans cette région.

2. Diagnostic du secteur agricole de la wilaya de Sétif

A. La SAT et la SAU

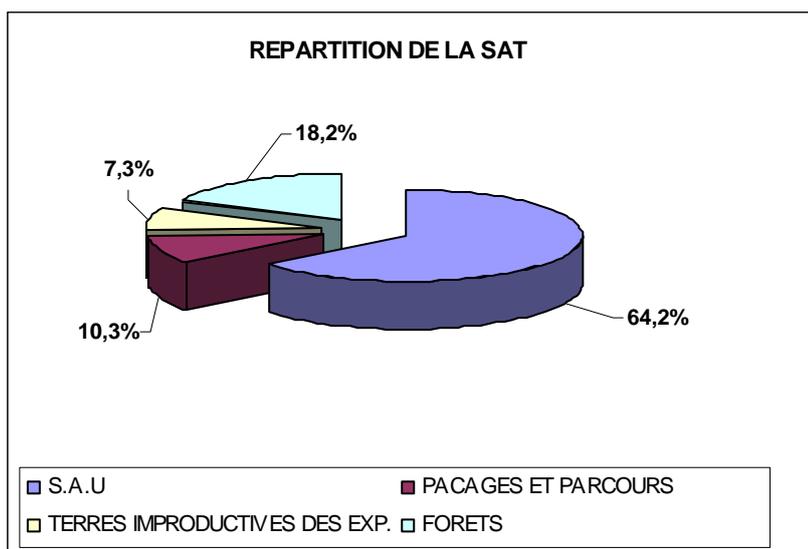
La superficie agricole totale de la wilaya s'élève à près de 562 000 ha. La superficie agricole utile (S.A.U) représente 360 900 ha soit 64% de la SAT, ce qui constitue un bon rapport comparativement au niveau national (20%). Rapportée à la population, la SAU par habitant est de 0,24 ha / habitant. Au niveau national, ce rapport est de : 0,20 ha/habitant.

Tableau 10. Répartition de la Superficie Agricole Totale (SAT)

	SAU	Pacages et Parcours	Terres improductives	Superficie Forêts	TOTAL SAT
Superficie (ha)	360900	57900	41200	102000	562000
%	64,2	10,3	7,3	18,2	100

Source : DSA de Sétif

Fig.16. Répartition de la Superficie Agricole Totale (SAT)



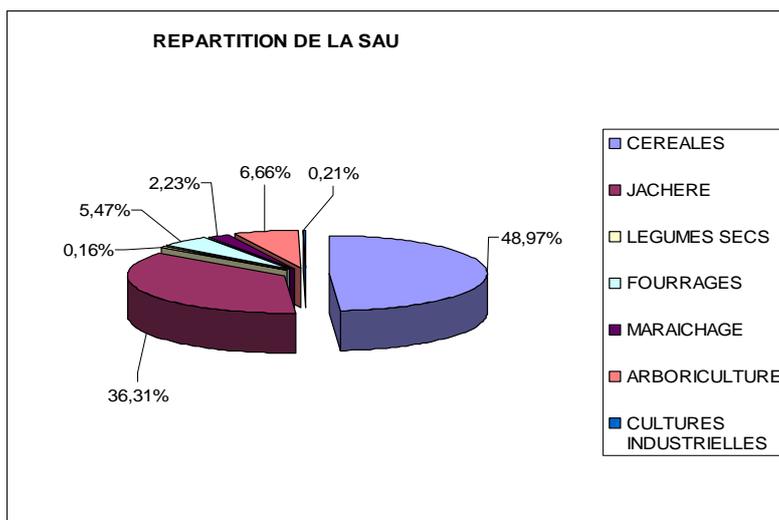
Source : Selon les données de la DSA de Sétif

Tableau 11. Répartition de la SAU

Spéculation	Superficie (ha)	%
CEREALES	176730	48,97
JACHERE	131025	36,31
LEGUMES SECS	580	0,16
FOURRAGES	19740	5,47
MARAICHAGE	8045	2,23
ARBORICULTURE	24041	6,66
CULTURES INDUSTRIELLES	739	0,20
TOTAL	360900	100

Source : DSA de Sétif

Fig.17. Répartition de la SAU



Source : Selon les données de la DSA de Sétif

Nous remarquons que les céréales dominent le système de production de la wilaya. Elles occupent en effet près de 50% de la SAU et 85% si on compte la jachère qui leur est associée.

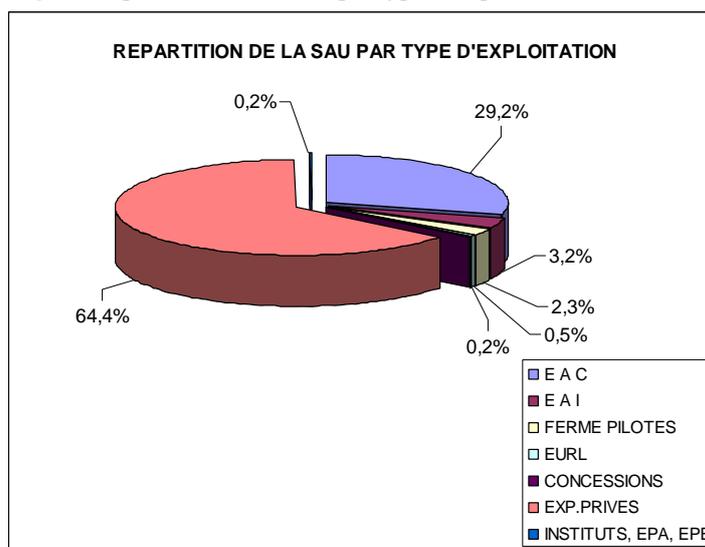
B. Les exploitations agricoles

Tableau 12. Répartition des exploitations par type

TYPE D'EXPLOITATION	NOMBRE	SAU (ha)
EAC	520	105280
EAI	941	11720
FERMES PILOTES	5	8309
EURL	2	1903
CONCESSIONS	77	609
EXP.PRIVEES	40747	232406
INSTITUTS, ECOLES	8	663
TOTAL	42300	360890

Source : DSA de Sétif

Fig.18. Répartition de la SAU par type d'exploitation



Source : Selon les données de la DSA de Sétif

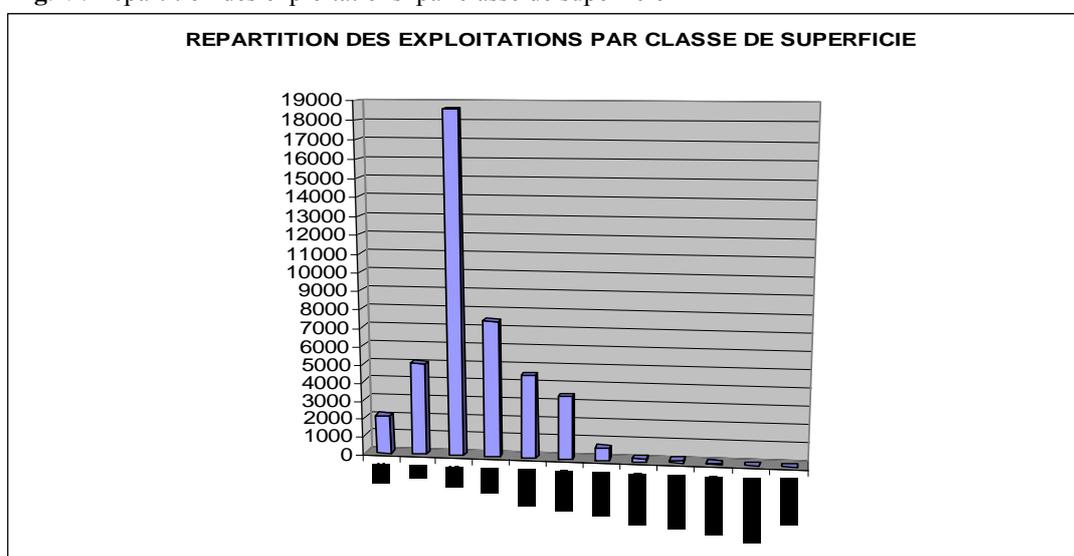
La wilaya de Sétif compte 42 300 exploitations agricoles dont plus de 96% sont de nature juridique privée. Elles occupent en effet plus de 64% de la SAU. Les terres du domaine privé de l'Etat (EAC+EAI) ne sont pas moins importantes ; elles représentent près de 30% de la SAU.

Tableau 13. Répartition des exploitations par type et par classe de superficie

Superficies (ha) / Exploitation	H.S	< 1	1 à 5	5 à 10	10 à 20	20 à 50	50 à 100	100 à 200	200 à 500	500 à 1000	1000 à 2000	> à 2000	Total Exploitations
Ferme-pilote	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	2	5
E.U.R.L	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2
E.A.C	0	0	5	16	11	45	87	168	148	41	0	0	520
E.A.I	0	59	276	187	202	199	18	0	0	0	0	0	941
Concession	0	2	7	53	13	2	0	0	0	0	0	0	77
Privée	2089	4994	18309	7205	4331	3225	592	1	0	0	0	0	40747
Institut/Ecole	3	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	0	8
TOTAL	2092	5055	18597	7461	4558	3472	698	170	149	43	2	3	42300

Source : DSA de Sétif

Fig.19. Répartition des exploitations par classe de superficie



Source : Selon les données de la DSA de Sétif.

Cette structure des exploitations représente une importante contrainte pour le développement agricole. En effet, 90% des exploitations sont situées dans la tranche inférieure à 20 ha.

Le système cultural dominant actuellement et qui est basé sur la céréaliculture pluviale ne peut les rentabiliser. C'est pourquoi il faudrait sans doute intensifier ce système de production par l'introduction de cultures irriguées.

C. Les ressources hydriques destinées à l'irrigation

Tableau 14. Les ressources en eau destinées à l'irrigation

Ressources	Nombre	Volume / Débit
Retenues Collinaires Opérationnelles	7	4.108.000 M3
Forages	2230	9650 L/S
Puits	6670	8360 L/S
Sources	680	3680 L/S

Source : DSA de Sétif

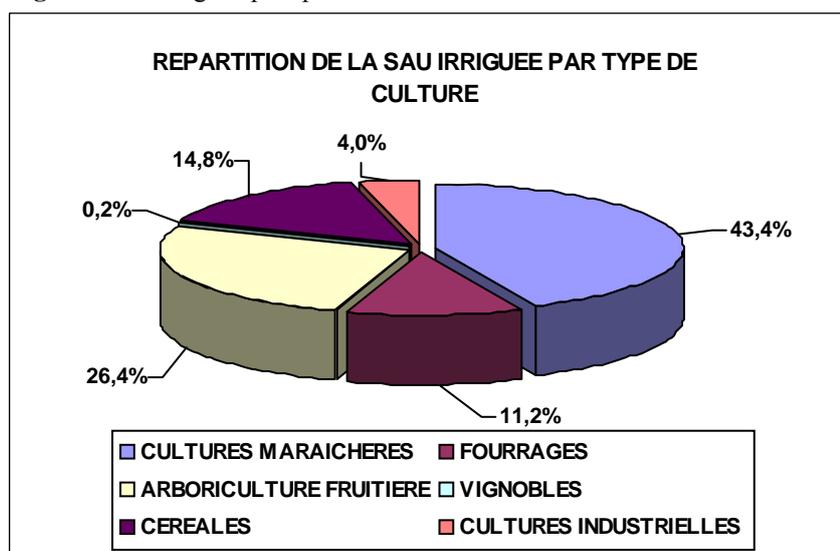
Cependant, la SAU irriguée ne représente que 18 500 ha soit seulement 5% de la SAU totale. La répartition de la SAU irriguée par spéculation est comme suit :

Tableau 15. SAU irriguée par spéculation

SPECULATION	SUPERFICIE (ha)	%
CULTURES MARAICHERES	8037,50	43,4
ARBORICULTURE FRUITIERE	4885,36	26,4
CEREALES	2737	14,8
FOURRAGES	2069,38	11,2
CULTURES INDUSTRIELLES	739	4,0
VIGNOBLES	31,76	0,2
TOTAL	18500	100

Source : DSA de Sétif

Fig. 20. SAU irriguée par spéculation



Source : Selon les données de la DSA

Nous remarquons que les céréales ne représentent que 15% de la SAU irriguée, ce qui représente une part très faible par rapport au fait qu'elle soit la spéculation dominante dans la wilaya de Sétif et par rapport aux autres spéculations : les cultures maraîchères (43%), l'arboriculture fruitière (26%) et les fourrages (11%).

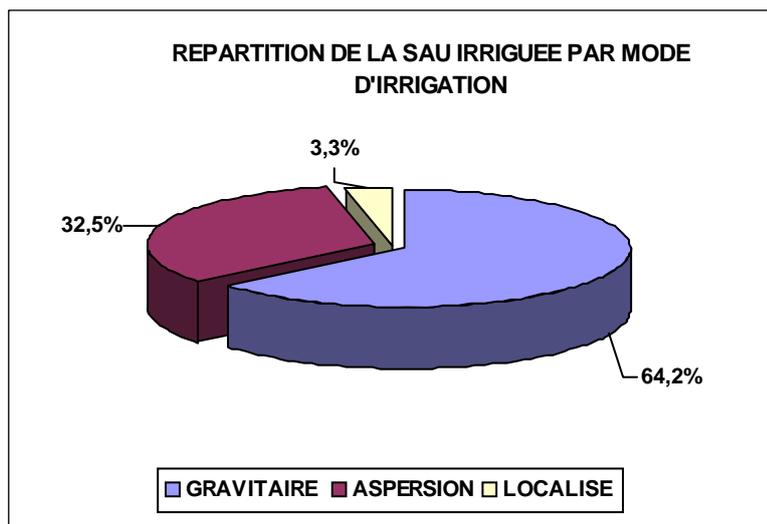
En outre, les modes d'irrigation se présentent comme suit :

Tableau 16. Répartition de la SAU irriguée par mode d'irrigation

MODE D'IRRIGATION	SAU (ha)	%
GRAVITAIRE	11881,5	64,2
ASPERSION	6017	32,5
LOCALISE	601,5	3,3
TOTAL	18500	100

Source : DSA

Fig. 21. SAU irriguée par mode d'irrigation



Source : Données de la DSA

Force est de constater que le mode d'irrigation gravitaire, source de gaspillage d'eau, reste dominant dans la wilaya avec 64% de la SAU irriguée.

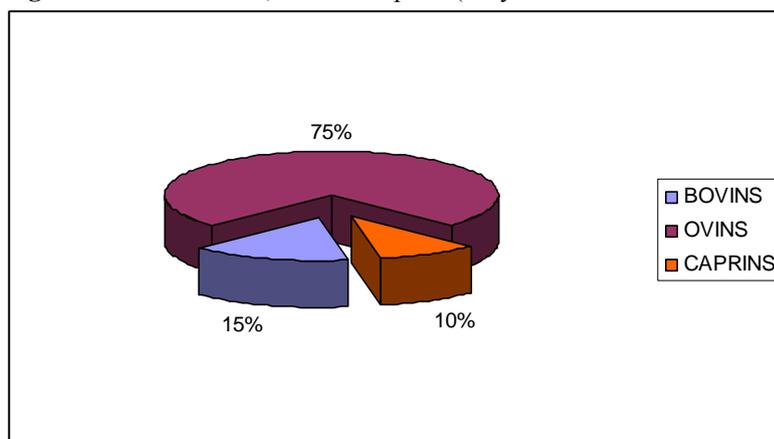
D. L'élevage

Tableau 17. Effectifs de l'élevage (Moyenne décennale 1994-2003)

CATEGORIE	EFFECTIF MOYEN
BOVINS	96.000
OVINS	461.700
CAPRINS	62.000
AVICULTURE CHAIR	3.510.000
AVICULTURE PONTE	787.000
APICULTURE	12.600

Source : DSA.

Fig. 22. Effectifs bovins, ovins et caprins (Moyenne décennale 1994-2003)



Source : Données DSA.

3. Les céréales dans la wilaya de Sétif

A. Evolution de la production

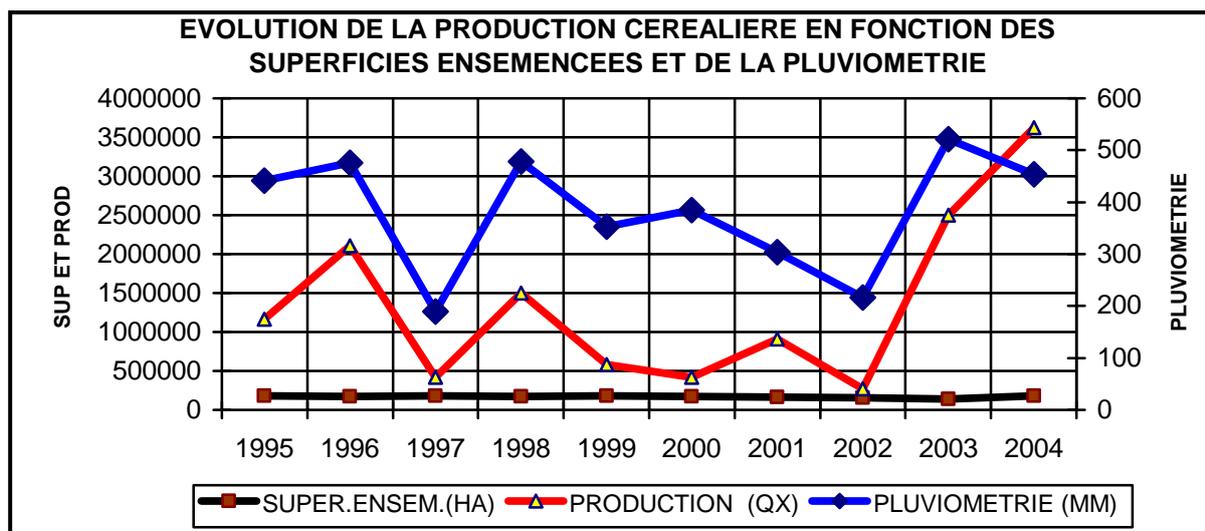
Le tableau suivant retrace l'évolution de la production céréalière dans la wilaya de Sétif et ce, en fonction de l'évolution des superficies ensemencées et de la pluviométrie.

Tableau 18. Evolution de la production céréalière

	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	Moyenne -10 ans-
Super. Ens. (ha)	181850	169590	180335	176211	181600	172280	166000	155400	143320	176730	170332
Super. Réco. (ha)	181850	169590	180335	173451	61950	54292	99545	37538	140692	176730	127597
Production (Qx)	1165983	2105500	421341	1500000	580000	420376	906368	273300	2499020	3619400	1349129
Rendement (Qx/ha)	6,41	12,40	2,34	8,50	3,19	2,44	5,46	2	17,44	20,48	8
Collecte(Qx) %	-	-	-	-	-	194764 46,3%	275312 30,4%	107825 39,5%	599407 24%	876074 24,2%	410676 30,4%
Pluv. (mm)	441,6	475,8	189,6	477,8	353,1	384,6	303,4	215,9	521,8	453,3	381,7

Source : DSA.

Fig.23. Evolution de la production céréalière



So

Source : Fait par nous-mêmes selon les données de la DSA.

Les superficies emblavées annuellement tournent autour d'une moyenne de 170 000 ha soit 47% de la SAU. Les rendements sont très faibles (une moyenne de 8 Qx/ha sur 10 ans) et nous remarquons que la production est irrégulière et évolue en corrélation avec la pluviométrie autour d'une moyenne décennale de l'ordre de 1 349 000 Qx. Le niveau moyen de collecte (La CCLS est l'organisme collecteur) demeure faible et se situe à 30% de la production réalisée.

Cependant, il y a lieu de souligner le « caractère exceptionnel » des deux campagnes de 2003 et de 2004 comme confirmé par les services de la DSA desquels nous nous sommes rapprochés en vue de la vérification de ces données. Pour notre part, nous émettons des réserves vis-à-vis de ces chiffres officiels des campagnes de 2003 et 2004 qu'il y a lieu de considérer avec prudence. En effet, les superficies ensemencées durant ces deux campagnes qui demeurent dans la moyenne décennale d'une part, et d'autre part, la pluviométrie qui n'a augmenté que légèrement par rapport aux années précédentes ne peuvent

expliquer, à notre sens, les volumes de production correspondants et les rendements qui ont été multipliés par 5 voire par 10 par rapport à certaines années précédentes.

B. Taux de couverture locale des besoins en céréales

Le tableau suivant représente le taux de couverture des besoins en céréales par rapport à la consommation normative de la wilaya de Sétif.

Tableau 19. Taux de couverture locale des besoins en céréales

Produit	Production moyenne Wilaya	Consommation moyenne par habitant	Consommation moyenne Wilaya	Taux de couverture (%)
Céréales	1 349 000 Qx	174 Kgs	2 551 058 Qx	53 %

Source : DSA.

Ce taux de couverture des besoins locaux en céréales, qui représente un peu plus de la moitié, est très faible eu égard à la vocation céréalière de la wilaya de Sétif.

En somme, la production de céréales dans la wilaya de Sétif demeure instable et irrégulière. Malgré les efforts consentis durant ces dernières années, l'agriculture reste marquée par un système de production monolithique et extensif (dominé par une céréaliculture pluviale).

Cependant, un fait très marquant mérite d'être souligné : en effet, l'Etat, ayant pour objectif le développement de l'arboriculture, a octroyé des aides pour encourager les agriculteurs à se reconvertir en arboriculture. Cette mesure a eu des conséquences directes et néfastes sur les volumes de production des céréales car en grande partie, ce sont des céréaliers qui se sont reconvertis à la culture arboricole. Et là, nous nous interrogeons :

Pourquoi l'Etat encourage t-il le développement de l'arboriculture dans une région à vocation céréalière ? Et qui de surcroît, est choisie pour la mise en œuvre future (?) du Pôle Agricole Céréalière !

4. Les éléments saillants du diagnostic

A travers les éléments que nous venons de présenter, nous pouvons retenir, en ce qui concerne les potentialités du secteur agricole dans la wilaya de Sétif, ce que suit :

A. Les atouts

- Potentiel agricole important : une SAU de 360 900 ha soit 64% de la SAT et 55% du territoire de la wilaya, à exploiter rationnellement ;
- Possibilité d'intensifier une sole céréalière de l'ordre de 450 000 ha ;
- Un cheptel ovin de l'ordre de 450 000 têtes dont 216 000 brebis à valoriser et à développer en association avec la céréaliculture ;
- Un cheptel bovin de 109 000 têtes dont 63 000 vaches laitières à promouvoir et intensifier dans le cadre de la réhabilitation de la production laitière locale ;
- Un réservoir de main d'œuvre important (65% de la population en milieu rural) à exploiter dans le cadre du programme de développement agricole et rural ;
- Un réseau d'appui à la production mobilisable au service de l'agriculture.

B. Les contraintes et les faiblesses

- Etage bioclimatique semi-aride dominante mettant la wilaya dans la limite de la zone cultivable sans irrigation ;
- Relief accidenté sur plus de 60% des terres provoquant une érosion hydrique importante ;
- Pauvreté des sols (schisteux en zone de montagnes, calcaires et très légers en zone de plaines centre et sud) influant négativement sur le développement de la végétation ;
- Près de 116 000 ha en zone sud sont exposés au phénomène de désertification ;
- Enclavement des zones de montagne (30% des communes) ;
- Insuffisance d'ouvrages de mobilisation des eaux superficielles ;
- Ressources hydriques souterraines limitées ;
- Structure des exploitations dominée par la petite propriété (90% des exploitations possèdent moins de 20 ha).

II. Résultats des enquêtes et discussions

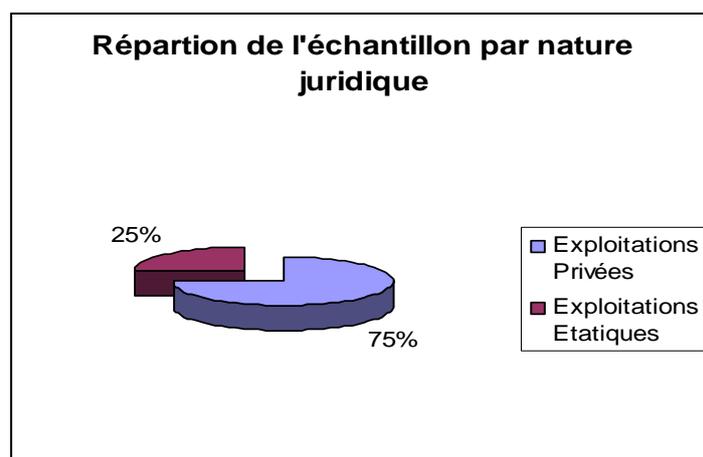
Nous présentons dans ce qui suit, les principaux résultats de nos enquêtes et entretiens auprès des principaux intervenants de la filière céréales à Sétif (Agriculteurs, industriels céréaliers et institutions) :

1. Auprès des agriculteurs : des résultats mitigés

A. Identification de l'exploitation et des activités

- **L'échantillon**

Fig.24. Répartition de l'échantillon par nature juridique

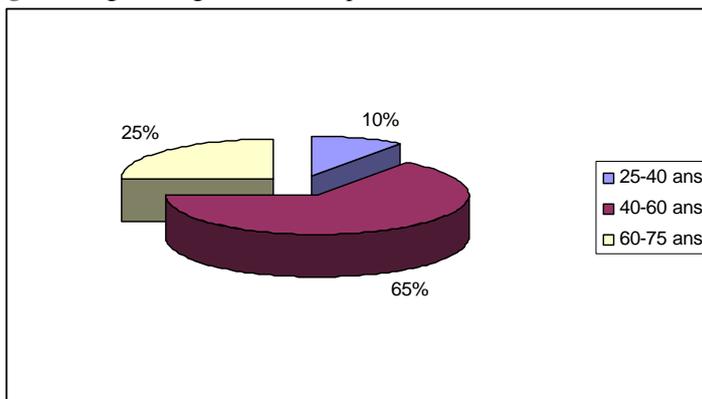


Source : Etabli à partir de nos enquêtes

Pour être le plus représentatif possible, notre échantillon est constitué de 75% d'exploitations privées (soit 15 exploitations) et de 25% (soit 5 exploitations) d'exploitations étatiques (Exploitations Agricoles Collectives et Exploitations Agricoles Individuelles).

➤ L'âge des agriculteurs

Fig.25. L'âge des agriculteurs enquêtés



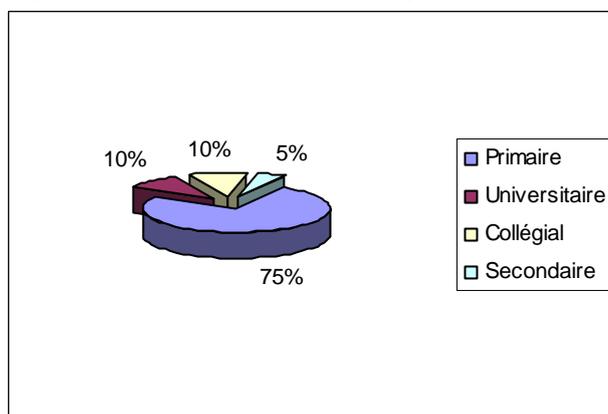
Source : Etabli à partir de nos enquêtes

La majorité des sujets enquêtés sont des agriculteurs « de père en fils » et 13 sur 20 d'entre eux se situent dans la tranche d'âge (40-60 ans). Le fait remarquable est que ces agriculteurs continuent à travailler leurs terres jusqu'à un âge avancé voire très avancé. D'ailleurs, 5 sur 20 des agriculteurs se situent dans la tranche (60-75 ans). Les moins de 40 ans ne représentent que 2 agriculteurs sur 20. Il y a en effet de moins en moins de jeunes qui font de l'agriculture un métier.

En outre, nous nous sommes rapprochés des étudiants d'un institut spécialisé qui forment des TS en agriculture et la majorité nous a confirmé qu'ils se retrouvent au chômage sur une très longue période après la formation. Seuls quelques-uns, ceux qui ont la chance d'hériter de la terre de leurs familles arrivent à s'insérer sur le plan professionnel.

➤ Le niveau d'instruction

Fig.26. Le niveau d'instruction des agriculteurs



Source : Etabli à partir de nos enquêtes

Même si les agriculteurs sont dotés d'une grande expérience, il n'en demeure pas moins que 15 d'entre eux sur 20 n'ont qu'un niveau d'instruction primaire - souvent ça ne dépasse pas 2 à 3 ans de scolarisation - voire carrément sans instruction. Seulement 2 agriculteurs d'entre eux ont un niveau universitaire, souvent des ingénieurs en agronomie.

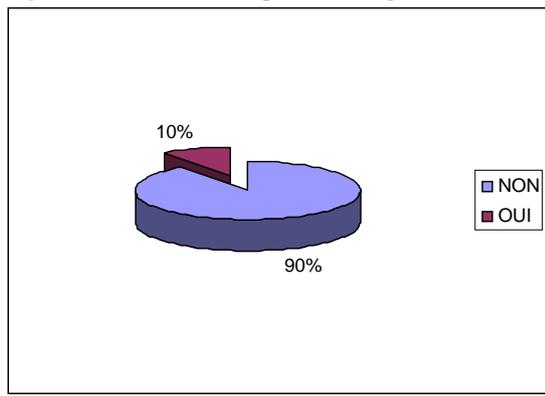
Cet état de fait pose un problème de fond pour une agriculture sensée être développée et modernisée à l'avenir. Que ce soit au niveau de la vulgarisation agricole, la mise en œuvre des politiques et des stratégies ou encore au niveau du suivi des itinéraires techniques, la faible instruction des agriculteurs constituerait toujours une contrainte de taille.

De plus, il est certainement vrai qu'à l'heure des NTIC où l'agriculture moderne utilise des moyens performants à la pointe de la technologie, leur maîtrise en Algérie poserait un sérieux problème. Il serait certainement inconcevable d'imaginer à l'état actuel des choses un quelconque investissement dans les technologies de pointe. En outre, le faible intérêt porté par une jeunesse relativement plus instruite à cette profession ne pourrait être que préjudiciable pour l'agriculture moderne de demain.

A l'heure de la mondialisation et de la concurrence mondiale de plus en plus accrue, l'intégration mais surtout la maîtrise des nouvelles technologies serait l'un des défis majeurs auquel sera confrontée l'agriculture algérienne de demain.

Avez-vous une activité hors exploitation ?

Fig.27. Activité hors exploitation agricole



Source : Etabli à partir de nos enquêtes

Ces données nous confirment quelque part, que la céréaliculture à Sétif est une culture de subsistance. Seul 2 agriculteurs sur 20 ont des affaires hors exploitation, souvent dans le commerce ou l'industrie.

➤ **Elevage associé à la céréaliculture**

La majorité des agriculteurs (85%) associe à la céréaliculture un élevage spécifique. La répartition de l'élevage se présente comme suit : ovin (80 %) et bovin (20 %). Cela peut être expliqué par le fait que les vastes plaines du Sud offrent des terres de parcours pour le cheptel et un pâturage riche en fourrage. Par ailleurs, l'aviculture constitue aussi une activité non négligeable.

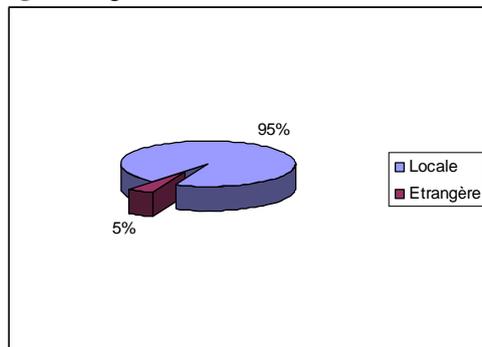
➤ **La force de travail**

La force de travail au sein des exploitations visitées varie naturellement en fonction des superficies. En moyenne, l'effectif au sein des exploitations est constitué de 4 employés permanents et de 11 saisonniers, ce qui est représenté une part très faible. Aujourd'hui, le secteur agricole n'est pas pourvoyeur d'emplois. De plus, les exploitations dont les superficies sont inférieures à 20 ha (90% des exploitations) sont exploitées par le cercle familial (Parents et enfants durant la période des vacances scolaires).

B. Les semences de céréales :

➤ Origine des semences utilisées

Fig.28. origine de semences utilisées



Source : Etabli à partir de nos enquêtes

Nous constatons que 95% des variétés de semences utilisées par les agriculteurs sont produites localement. Il faut savoir que l'Algérie s'autosuffit dans la production de semences. Pour certains agriculteurs, l'utilisation des variétés locales relève d'un choix personnel.

D'abord, elles coûtent beaucoup moins cher que les variétés importées de l'étranger. Ensuite, le fait de s'approvisionner auprès de la CCLS locale leur revient beaucoup moins cher en termes de coût de transport. Enfin, d'après certains, ces variétés se sont bien adaptées au climat de la région et sont résistantes aux maladies. Pour d'autres, c'est juste parce qu'ils n'ont pas le choix, les variétés étrangères sont très rares sur le marché national. « Nous savons que les variétés étrangères sont de bien meilleure qualité mais malheureusement, on n'en trouve pas sur le marché national ».

Concrètement, une grande partie des agriculteurs disposant de grandes superficies sont des multiplicateurs de semences. Par conséquent, ils sont liés par des contrats avec la CLLS qui rachète sans condition leurs productions (semences) et beaucoup plus cher que s'il s'agissait de production de grains destinée à la consommation. Mais ces agriculteurs sont tenus, en amont, de s'approvisionner auprès de la CCLS.

Sur la plan qualité des semences, tous les agriculteurs s'accordent à dire que la qualité est tout juste moyenne voire médiocre.

C. Le PRCHAT : qu'en est-il réellement sur le terrain ?

Nous nous sommes rapprochés du MADR pour avoir plus de précisions sur le PRCHAT et sa mise en œuvre. Au-delà des aspects techniques, du contenu de ce programme que nous avons présentés plus haut, un premier bilan d'étape a été effectué. Selon les données recueillies auprès des services du MADR, ce premier « bilan » fait ressortir les éléments suivants :

Conférences-débats

Plusieurs conférences-débats ont été réalisées. Elles ont porté sur plusieurs thématiques en lien avec le développement agricole : la filière lait en Algérie, la réforme de la fonction publique et les statuts, les nouvelles technologies en agriculture, les bonnes pratiques agricoles et la réglementation des marchés publics.

Par ailleurs, d'autres activités plus ciblées ont été réalisées au bénéfice des cadres institutionnels et associatifs au niveau national :

- mise en œuvre des programmes de formation PRCHAT au profit de 48 DSA et 13 Chefs d'établissements ;
- consolidation formation du PRCHAT pour les cadres des instituts de recherche agricole et chefs d'établissements ;
- manifestations d'émulation (foires, expositions et salons au niveau des 48 wilayas) ;
- séminaires pour cadres associatifs ;
- séminaires à la carte pour cadres institutionnels pour aider les agriculteurs et les populations rurales à faire face aux conséquences des intempéries (techniques de diagnostic participatif, d'animations de groupes, d'enquêtes et de sondages) ;
- cycle de gestion de projets de développement agricole ;
- organisation journées régionales et locales d'information et d'explication sur les contrats de performance au niveau chefs lieux wilayas, des subdivisions et des communes.

Manifestations, séminaires et ateliers

Selon le MADR, plus de 520 manifestations de sensibilisation et de campagnes de communication ont été organisées en rapport :

- aux crédits RFIG;
- au fond spécial d'appui aux éleveurs et petits exploitants;
- au SYRPALAC;
- à la loi d'orientation agricole ;
- à la sensibilisation sur les méthodes et les techniques de conduite de cultures et d'élevages (émissions TV et radio).

Les fermes-écoles

La réalisation de celles-ci s'est faite en plusieurs étapes, comme suit :

- information / sensibilisation des institutions;
- recensement d'exploitations qui peuvent réunir les conditions nécessaires de mise en places de ces fermes-écoles ;
- sélection de 2 exploitations par wilaya réunissant le maximum d'atouts (élevages, installations appropriées, matériel agricole, salles et locaux adéquats, productions agricoles à commercialiser, etc. ;
- lancement 3 fermes-écoles qui serviront de modèle ;
- élaboration de textes sur le statut des fermes-écoles et textes d'application régissant leur fonctionnement.

Par ailleurs, nous nous sommes entretenus par la suite avec les agriculteurs pour mesurer les retombées et les impacts réels de ce programme à leur niveau :

A l'unanimité, les agriculteurs ignorent complètement l'existence de ce genre de programmes. Dès lors, nous avons fait le choix de formuler les questions autrement afin d'obtenir des réponses qui peuvent éventuellement avoir un lien avec le PRCHAT :

- avez-vous bénéficié d'une quelconque formation de la part des services agricoles ces deux dernières années ?
- avez-vous été invités à une quelconque manifestation agricole organisée par les services agricoles de la wilaya ?
- avez-vous été assistés techniquement face à des problèmes auxquels vous étiez confrontés ?

A toutes ces questions, les agriculteurs ont répondu par la négative. « On est très rarement concerné y compris par les campagnes de sensibilisation. Souvent, cela est communiqué par voie d'affichage au

niveau des subdivisions agricoles communales et les agriculteurs ciblés par les sensibilisations sont souvent comme triés sur le volet ». « Nous n'avons jamais été assisté techniquement, ni pour les itinéraires techniques ni au niveau du matériel agricole. Nous nous débrouillons entre agriculteurs ». « C'est uniquement lorsqu'il y a des risques de maladies graves qui peuvent décimer les récoltes qu'on nous prodigue des conseils et encore ces conseils c'est nous qui devons les solliciter ».

Par conséquent, nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'il y a une réelle déconnexion entre les agriculteurs et l'environnement institutionnel qui est censé les encadrer. Ceci est d'autant plus vrai que la plupart des agriculteurs sont d'un faible niveau d'instruction.

Nous constatons en outre que le bilan effectué est loin de refléter la réalité du terrain. Cet énorme décalage suscite des interrogations : à quoi sert-il de former et de sensibiliser des cadres institutionnels dans le cadre du PRCHAT si au bout de la chaîne, les savoirs et les connaissances ne sont pas transmis aux agriculteurs ? Comment peut-on espérer une agriculture moderne alors que même pour les compagnes de sensibilisation, des traitements de faveur y sont réservés ? Pourquoi après deux ans d'existence, les agriculteurs ignorent-ils toujours l'existence du PRCHAT ?

D. Le PAI des Céréales à Sétif : un projet voué à l'échec ?

A la question de savoir s'ils sont au courant du PAI céréalier (Technopôle céréalier) à Sétif, tous les agriculteurs enquêtés ont répondu NON. Nous avons pourtant pris le soin de leur expliquer les détails de ce projet mais aucun d'eux n'y a pris connaissance auparavant. « Je ne suis pas du tout au courant de ce projet et les autres aussi non plus n'en savent rien à mon avis, car je l'aurais su à travers eux ».

Alors nous nous interrogeons sur le bien fondé de la mise en œuvre de ce projet. Comment l'Etat compte-t-il garantir les chances de réussite de ce projet alors que les premiers concernés ignorent totalement son existence ?

Ceci démontre au moins une chose : la non implication des acteurs de « terrain » - et donc de la non prise en compte de leurs attentes et de leurs besoins réels- lors de l'élaboration de la politique des PAI.

Il est certainement clair que l'heure n'est plus à la vulgarisation agricole en aval pour ce genre de projets. Faire participer et impliquer la base, en amont, avant même l'élaboration des projets et des stratégies de développement et pendant leur mise en œuvre est aujourd'hui une nécessité.

Nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger par ailleurs sur la manière avec laquelle les responsables du secteur procèdent à l'élaboration de ce genre de projets. Quelles stratégies de communication adoptent-ils ? Pourquoi avec tous les moyens dont on dispose dans le cadre de cette politique, les agriculteurs dans leur totalité ignorent complètement son existence ?

A la question de savoir s'ils sont quand même favorables à ce projet, les agriculteurs étaient favorables à l'unanimité et sont prêts à s'y engager même si son exécution et sa mise en œuvre leur paraissent floues. « Tel que décrit, on ne peut que s'intéresser à ce genre de projets mais je crois qu'il serait impossible de l'exécuter sur le terrain ».

Cependant, cette volonté des agriculteurs à s'engager pleinement dans ce projet présente une situation paradoxale car, à la question : êtes-vous intéressés par des projets en commun avec d'autres agriculteurs ? La réponse était NON à l'unanimité alors que l'une des finalités même du projet étaient d'amener les acteurs et les intervenants de la filière céréales à travailler ensemble. « J'ai des problèmes avec moi-même, comment voulez-vous que je puisse travailler avec les autres ? ».

En fait, les agriculteurs peuvent être amenés à travailler ensemble - en montrant éventuellement l'intérêt et les retombées positives d'une telle démarche - mais ils n'émettent pas le souhait de le faire. Selon les dires des acteurs, c'est un problème de mentalités, de culture. Selon eux, les gens ne veulent pas travailler ensemble car chacun d'eux a sa façon de voir, de réfléchir et de raisonner. Le rapport à l'agriculture des

uns et des autres n'est pas le même. A cela s'ajoute, l'absence de professionnalisme et de l'aspect participatif dans les relations humaines entre agriculteurs. « La non organisation des agriculteurs en association ou en coopératives est due au problème de culture et de mentalités. Les agriculteurs ne sont pas sur la même longueur d'ondes, l'esprit d'équipe est inexistant chez eux ».

En effet, il n'existe actuellement, en Algérie, aucune coopérative privée de producteurs comme c'est le cas en France ou en Europe et encore moins d'organisations professionnelles représentatives. Les associations « indépendantes » d'agriculteurs sont rarissimes. Les autres « pseudo-associations » sont en majorité rattachées aux chambres d'agriculture et dont l'organisation est floue. Leurs rares activités ne sont que conjoncturelles, souvent pour faire face à des problèmes bien spécifiques de certains agriculteurs mais sont bien loin d'initier des réflexions sur des projets en coordination ou en réseau. En somme, les organisations professionnelles et les associations d'agriculteurs « sont très dépendantes de l'administration étatique. Elles le sont en matière de patrimoine : les locaux qu'elles occupent leur sont concédés par l'Etat. Elles le sont en matière de ressources financières. Leur fonctionnement dépend en grande partie des subventions ou de crédits publics » (Bessaoud, 2005).

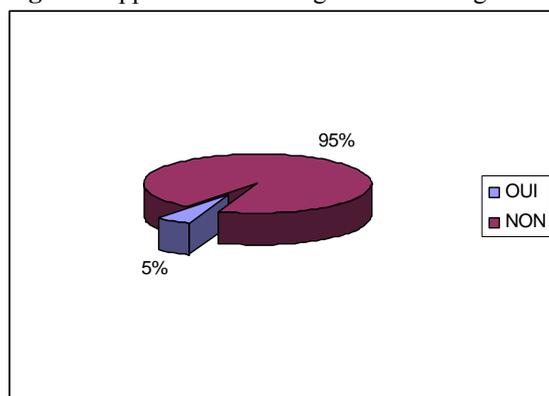
Cependant, les agriculteurs ont plus ou moins des rapports avec certaines institutions (CCLS, ITGC, DSA) mais ceux-ci se limitent uniquement aux relations commerciales, informatives dans le cadre des vulgarisations agricoles ou journées d'information, ... etc.

Par ailleurs, les rapports avec les industries locales de transformation sont d'ordre commercial mais très limités. D'après les agriculteurs, les industriels sont de plus en plus exigeants au niveau de la qualité. En somme, les agriculteurs peinent à s'organiser et l'Etat est dans l'incapacité de mettre en place de vrais mécanismes qui peuvent les inciter ou les encourager à travailler en concertation en vue de créer des synergies.

E. La coopération internationale

➤ Les rapports avec les organismes étrangers

Fig.29. Rapports avec des organismes étrangers



Source : Etabli à partir de nos enquêtes

Seul 1 agriculteur sur 20 a des rapports avec un organisme étranger, en l'occurrence, une firme française productrice d'engrais et de produits phytosanitaires. Ces rapports se résument donc à la fourniture ponctuelle de ces produits. Le reste (95%) n'a de rapport avec aucun organisme étranger qui soit (entreprise, institution, laboratoire, ...). La majorité d'entre eux n'ont aucune connaissance d'une quelconque entreprise productrice ou exportatrice de céréales.

A la question de savoir s'ils étaient prêts à travailler en partenariat durable avec des étrangers autour d'un ou plusieurs projets en céréaliculture, tous les agriculteurs ont affiché un intérêt et une volonté à le faire. Cependant, ils étaient incapables de dire sous quelles formes ils envisagent ces partenariats. Leurs attentes et besoins se résument en ce qui suit :

- ❑ introduction de matériels agricoles plus modernes et de nouvelles techniques culturales plus performantes;
- ❑ introduction de nouvelles variétés de semences de bien meilleure qualité (haut rendement, résistance aux maladies,...) et de produits phytosanitaires plus efficaces ;
- ❑ bénéficier du savoir-faire et de l'expérience des producteurs étrangers (itinéraire technique, procédés culturaux, ...).

L'importance de la coopération internationale n'est plus à démontrer. Simplement, les intervenants de la filière en Algérie devraient se rendre compte que cette coopération ne peut pas être « à sens unique » et que l'intérêt doit être commun. Cela suppose, évidemment des concessions et des compromis de part et d'autre.

F. Les problèmes soulevés par les agriculteurs

Nous présentons dans ce qui suit, les principaux problèmes soulevés par les agriculteurs lors de nos entretiens :

- Le manque flagrant du matériel agricole où le peu qui existe est à des prix inabordables. Nous avons constaté cela de visu car notre stage a coïncidé avec la période de moisson-battage et l'indisponibilité des moissonneuses-batteuses a posé d'énormes problèmes pour les agriculteurs et a causé des retards flagrants. Cela engendre souvent des risques d'incendies mais aussi des pertes de rendements (égrainage des épis). Par ailleurs, le matériel agricole disponible en leasing coûte très cher à cause des taux d'intérêt très élevés (3 à 4 fois plus cher que le prix réel) et dont les conditions d'acquisition sont, selon les dires des agriculteurs, draconiennes ;
- Le problème épineux d'accès au foncier agricole pour les privés : « Ceux qui veulent réellement travailler n'ont pas accès aux terres, alors que les autres (ndlr, coopérants des EAC) disposent de milliers d'hectares (les meilleures terres) qui sont mal exploités voire complètement inexploités » ;
- La bureaucratie dans l'accès aux crédits agricoles. Pour les agriculteurs, « l'accès à ces crédits est aujourd'hui presque impossible » ;
- La méconnaissance des stratégies de l'Etat dans le domaine agricole. Les agriculteurs remettent souvent en cause les différentes compagnes de vulgarisation qui, selon eux, ne concernent qu'un nombre très restreint d'agriculteurs qui entretiennent des affinités avec les responsables locaux ;
- Les prix très élevés des intrants (engrais et produits phytosanitaires). De ce fait, les agriculteurs procèdent de la manière la plus économique possible dans leurs itinéraires techniques (non respect de ceux-ci), au détriment même des rendements et de la qualité des récoltes ;
- Problèmes de gestion collective des EAC. « Il ne reste du collectif que le nom ». En fait, ces EAC sont dans leur majorité partagées entre les coopérants par arrangement « au vu et au su de tout le monde ».

Les agriculteurs ont souvent soulevé le problème des prix élevés des intrants agricoles. Nous donnons, dans ce qui suit, un aperçu des états des prix des intrants pratiqués par la CCLS :

Tableau 20. Prix de vente des engrais pratiqués par la CCLS, en dinars (1 euro = 100 da)

Produit /Compagne	TSP	UREE	NPK	SSP	S/AMMON	Sulfazote
2003-2004	2538,90	2679,30	///	///	1365	///
2004-2005	2890	3136,56	///	///	///	///
2005-2006	2890	3498,30	///	///	///	///
2006-2007	2890	3334,50	3042	///	///	///
2007-2008	10026,90	5124,60	5733	2164,50	///	///
2008- 2009	8570	3950	5400	2660	///	3200

Source : CCLS de Sétif.

Tableau 21. Prix de vente des semences pratiqués par la CCLS, en dinars (1 euro = 100 da)

Compagne	Produit	G1 & G4	R1	R2 & R3	Ordinaire
2003-2008	Blé dur	2565	2510	2455	2400
	Blé tendre	2095	2050	2005	1960
	Orge	1710	1660	1610	1510
	Avoine	2160	2130	2100	2070
2008-2009	Blé dur	6600	6000	5700	5300
	Blé tendre	5500	5000	4750	4350
	Orge	4200	3800	3600	3200
	Avoine	2850	2630	2600	2500

Source : CCLS de Sétif.

Pour les engrais, si les augmentations des prix étaient raisonnables de 2003 à 2007, la campagne 2007/2008 a effectivement vu les prix des intrants s'envoler. Le prix du TSP, par exemple, est passé de 2890 da (2006/2007) à 10026,90 da (2007/2008), soit une augmentation de presque 350% en l'espace d'une année. Elle est de presque 200% pour les autres produits. Ces prix ont légèrement baissé durant la campagne 2008/2009, ce qui n'est pas le cas pour les semences.

Pour celles-ci, les prix de vente étaient restés stables pendant les campagnes allant de 2003 à 2008 mais à partir de la campagne 2008-2009, les prix ont vertigineusement augmenté en moyenne de 250% pour le blé dur, le blé tendre et l'orge.

G. Les solutions suggérées par les agriculteurs

D'après les agriculteurs, nombre de problèmes n'ont pas lieu d'être. Pour eux, « ce sont de faux problèmes ». Voici ce qu'ils suggèrent comme solutions :

- l'Etat doit élaborer des stratégies claires avec une exécution claire et mettre en place des structures viables. Donner les moyens pour travailler et exiger des résultats. « Les projets sont ambitieux mais les moyens (financiers et humains) ne suivent pas. Il faut avoir les moyens de sa politique » ;
- élever les prix d'achat des céréales par l'Etat. Cela constituerait, selon les agriculteurs, la seule et réelle motivation. Ils s'en étonnent d'ailleurs du fait que l'Etat paie jusqu'à deux fois plus cher les céréales importées ;
- libérer le foncier agricole et adopter des mécanismes qui en faciliteraient l'accès particulièrement « aux agriculteurs de vocation » ;
- faciliter l'accès aux crédits bancaires, les agriculteurs citent souvent le cas de la Tunisie où, d'après eux, les crédits sont beaucoup plus accessibles ;
- rétablir le préfinancement : La possibilité de remboursement échelonné par la production agricole des crédits bancaires, du matériel agricole, des intrants, etc. selon les termes des contrats passés entre les agriculteurs et les organismes concernés ;

- assurer la disponibilité des semences et des intrants dans les délais. « L'agriculture est une affaire de dates butoirs » ;
- revoir l'organisation des EAC (qui disposent des meilleures terres et de la plus grande superficie) et obliger les gestionnaires à travailler ensemble.

Les propos d'un agriculteur, lors d'un entretien, ont particulièrement retenu notre attention. Pour lui, « L'Etat doit mettre de vrais réseaux de coopération issus de la base, associant des agriculteurs, des institutions, des experts nationaux et internationaux et en prenant en compte les capacités réelles (matérielles et humaines) des partenaires directement concernés - dans l'augmentation de la production par exemple - : Que voulons nous atteindre comme objectifs ? Est-ce possible ? Qu'avons-nous déjà comme capacités ? De quels moyens avons-nous besoin ? Comment allons-nous procéder ? ».

Nous avons voulu savoir, par ailleurs, si réellement le prix d'achat des céréales pouvait constituer une réelle motivation pour les agriculteurs dans l'augmentation de la production céréalière. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les statistiques de la CCLS :

Tableau 22. Prix d'achat des céréales par la CCLS, en dinars (1 euro = 100 da)

Compagne	Blé dur	Blé tendre	Orge	Avoine
2003 / 2004	1900	1700	1400	1500
2004 / 2005	1900	1700	1400	1500
2005 / 2006	1900	1700	1400	1500
2006 / 2007	2100	1900	1500	1600
2007 / 2008	4500	3500	2500	1800

Source : CCLS de Sétif.

Tableau 23. Etat de la collecte des céréales par la CCLS (Qx)

Compagne	Semences collectées
2003 / 2004	80425
2004 / 2005	65003
2005 / 2006	46820
2006 / 2007	63439
2007 / 2008	66369

Source : CCLS de Sétif.

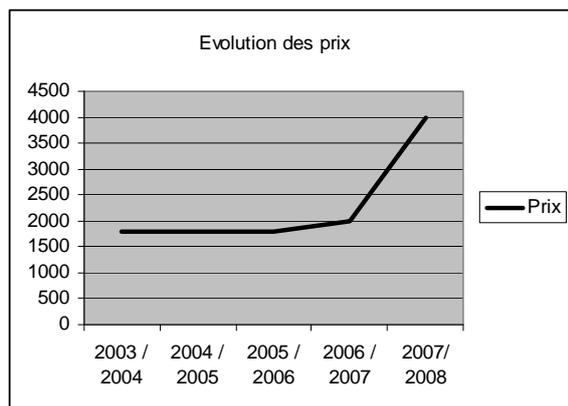
Pour réaliser les figures suivantes et faute de détails dans les données concernant l'état des collectes, nous avons pris l'évolution des prix moyens des céréales collectées (blés dur et tendre, principales spéculations) comme suit :

Tableau 24. Moyenne de l'évolution des prix d'achat des semences BD et BT

Compagne	Prix moyen (da)
2003 / 2004	1800
2004 / 2005	1800
2005 / 2006	1800
2006 / 2007	2000
2007 / 2008	4000

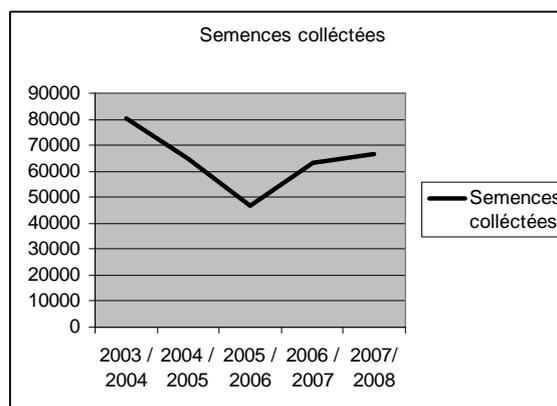
Source : Nous-mêmes selon données CCLS

Fig.30. Evolution des prix moyens d'achat des céréales



Source : Nous-mêmes selon données CCLS

Fig.31. Volume des semences collectées (Qx)



Source : Nous-mêmes selon données CCLS

Nous remarquons une baisse appréciable des volumes de céréales (semences) collectées et ce, de la campagne de 2003-2004 jusqu'à la campagne de 2005-2006. Ce volume commence à augmenter à partir de la campagne 2006-2007 qui correspond à la hausse des prix d'achat des céréales.

Même si les volumes de céréales collectés n'ont pas évolué proportionnellement aux prix d'achat, nous pouvons déduire que le fait d'augmenter les prix d'achat des céréales peut constituer effectivement une réelle motivation pour les agriculteurs dans l'augmentation de la production des céréales.

H. Les faits marquants de 2009 et 2010

Deux faits majeurs ont marqué la filière céréales en Algérie durant ces derniers mois et qui méritent d'être soulignés ici : la récolte exceptionnelle de 2009 (avec des tendances stables pour 2010) d'une part, et d'autre part, l'approbation d'un projet de loi sur le foncier agricole (11 mai 2010) fixant les conditions et modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat (EAC et EAI).

a] 2009, une année exceptionnelle pour les céréales

En 2009, la production céréalière de l'Algérie a été exceptionnelle en atteignant un record sans précédent de 61,2 millions de quintaux (contre seulement 17 millions de quintaux durant la campagne de 2008). Selon les données du MADR, l'Algérie a produit 2,4 millions de tonnes de blé dur et plus de 2 millions de tonnes d'orge. A cet effet, les importations de blé dur ont été réduites, pour la première fois, de près de 75 % par rapport aux années précédentes. D'après le MADR, les importations de l'Algérie en blés (dur et tendre) ont été réduites de moitié au cours du 1^{er} trimestre 2010, par rapport à la même période de l'année précédente. Cependant, nous avons constaté que cette baisse concerne la valeur des importations et non pas les quantités.

En effet, selon les statistiques du CNIS (Centre National de l'Informatique et des Statistiques), le volume des importations en blés est passé de 1,6 millions de tonnes (au 1^{er} trimestre 2009) à 1,5 millions de tonnes au 1^{er} trimestre 2010 ; alors que la facture des ces importations est passé respectivement de 659 millions à 330 millions de dollars. C'est donc la chute des prix internationaux des blés qui explique, dans une large mesure, la baisse des importations pour 2010.

Par ailleurs, avec les plus de 2 millions de tonnes d'orge produits, l'Algérie a suspendu son importation pour 2010. Pour la première fois, l'OAIC a été autorisé par le Ministère de l'agriculture à exporter une partie de cette production. Cette exportation pourrait prendre, selon le MADR, la forme d'un échange contre du blé tendre que l'Algérie continue d'importer.

Nous avons dès lors voulu savoir l'origine de cette hausse exceptionnelle des récoltes : pour certains cadres du Ministère de l'agriculture, « il s'agit là des premiers fruits de la politique du Renouveau de

l'Economie Agricole et du Renouveau Rural et de tous les moyens techniques, financiers et humains que l'Etat a mis pour développer et moderniser l'agriculture ». En revanche, les agriculteurs avancent d'autres arguments. Pour eux, ce sont les prix d'achat des céréales « assez corrects » pratiqués par l'Etat qui ont motivé les agriculteurs à fournir davantage d'efforts en vue d'augmenter leurs volumes de production et ont poussé, par ailleurs, d'autres agriculteurs à se reconvertir à la culture des céréales. En outre, ils trouvent que cette hausse de la production est due, dans une large mesure, aux conditions climatiques très favorables de la campagne 2008/2009.

Enfin, selon les prévisions du MADR, cette tendance pourrait être maintenue pour la campagne de 2010 avec les prévisions d'une « bonne voire très bonne récolte céréalière dans certaines régions des Hauts-Plateaux et du sud du pays ». Les acteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus affichent leur optimisme mais pour les agriculteurs « tout repose encore sur la pluviométrie des mois d'avril et de mai ».

b] Le projet de loi de 2010 sur les EAC et EAI, le début du changement ?

Le Conseil des Ministres a examiné et approuvé le 11 mai 2010 un projet de loi fixant les conditions et modalités d'exploitation des terres agricoles du domaine privé de l'Etat. Ce texte a pour objet de compléter la loi d'orientation agricole promulguée en 2008 et de remplacer la législation de 1987 qui régit les terres agricoles publiques regroupées en exploitation individuelles (EAI) ou collectives (EAC).

Les dispositions de ce projet de loi portent notamment sur :

- ❑ la préservation des terres agricoles concernées en tant que propriété pérenne de l'Etat, leur exploitation devant se faire sous le régime exclusif de la concession d'une durée de 40 ans renouvelable (au lieu de 99 ans), moyennant redevance versée au Trésor public. Les intérêts des actuels exploitants seront préservés, à travers la conversion de leur droit de jouissance en concession, transmissible à leurs héritiers ;
- ❑ l'exclusion de l'éligibilité à cette concession de toute personne ayant eu un comportement indigne durant la lutte de libération nationale et de toute personne de nationalité étrangère, ainsi que de toute personne ayant procédé à des transactions sur des terres agricoles publiques ou pris possession de celles-ci en violation de la loi en vigueur,
- ❑ la possibilité pour les bénéficiaires de la concession de travailler la terre à titre individuel ou collectif, avec obligation d'exploiter effectivement celle-ci sous peine de perdre le titre de concession,
- ❑ l'amélioration des conditions de financement de l'activité agricole, le titre de concession ouvrant droit à constitution d'hypothèque valable auprès des banques pour lever des crédits, tout comme les exploitants peuvent s'associer exclusivement avec des partenaires de nationalité algérienne, qui participeront au financement de l'exploitation,
- ❑ la possibilité pour l'Etat d'encourager par des incitations, le regroupement d'exploitations agricoles notamment à travers des opérations de remembrement des terres agricoles concédées, de sorte à permettre la mise en œuvre des méthodes modernes de culture.

Par ailleurs, à travers nos investigations et nos entretiens avec des agriculteurs dans la région de Sétif, nous pouvons dire que la situation actuelle dans la plupart des EAC et EAI est plus que préoccupante. En effet, d'après les dires de certains agriculteurs, ces exploitations qui disposent des meilleures terres et des plus grandes superficies sont caractérisées par « l'abandon et l'inexploitation », « les tentatives de détournement de leur vocation agricole », « la gestion douteuse », etc.

Enfin, même s'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur ses impacts ; et même si elle est loin de régler le problème épineux d'accès au foncier soulevé par les agriculteurs, cette nouvelle loi obligera néanmoins les propriétaires des EAC et des EAI à une meilleure exploitation et une meilleure gestion de ces terres.

2. Résultats auprès des industriels céréaliers : un secteur saturé

Nous ne présentons ici que les résultats qui concernent directement notre objet de recherche. Les autres résultats feront l'objet du rapport destiné au Groupe Sud Céréales.

A. Identification des entreprises enquêtées

Les entreprises que nous avons pu enquêter se présentent comme suit :

Tableau 25. Identification des entreprises enquêtées

Dénomination	Nature juridique	Statut	Activités	Capacité de production	Date de création	C.A (DA)
ERIAS Sétif – Filiale les Moulins des Hauts- Plateaux.	Publique	SPA	Semoulerie	400 T/J	Filiale créée en 2005	Entre 200 millions et 2 milliards
			Pâtes alimentaires	200 T/J		
Complexe Agroalimentaire El Baraka	Privée	SARL	Semoulerie	1500 T/J	1988	> 2 milliards
			Minoterie	1500 T/J		
			Pâtes alimentaire	40 T/J		
			Couscous	15 T/J		
ENNASSAA	Privée	SARL	Semoulerie	150 T/J	1998	Entre 200 millions et 2 milliards
SMID du TELL	Privée	SARL	Semoulerie Pâtes alimentaires	100 T/J 30 T/J	2000	Entre 20 et 200 millions
Complexe Ouled El Karmi	Privée	SARL	Semoulerie Minoterie	400 T/J 100 T/J	2002	Entre 200 millions et 2 milliards

Source : Etabli par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête

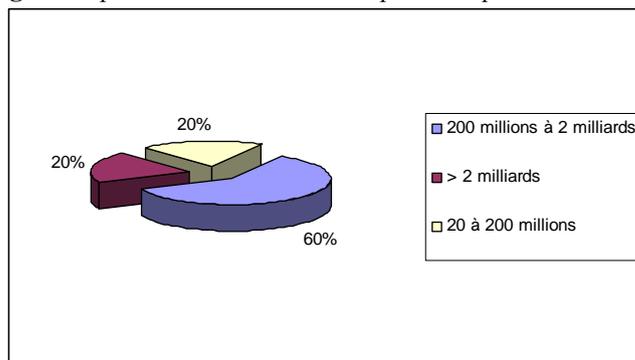
Toutes les entreprises enquêtées sont des entreprises industrielles. En effet, très rares sont les moulins traditionnels et artisanaux (qui existent encore dans les villages et dans de petites localités) mais généralement destinés à usage personnel et non commercial dans la trituration des blés.

Toutes les entreprises enquêtées sont de nature juridique privée constituées en Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) sauf les Moulins des Hauts-Plateaux (SPA), qui est une filiale du groupe public ERIAD (Sétif) et qui n'a pas encore trouvé de reprenneur privé. Elles sont dans leur majorité de création récente (à partir de 1998). Cette période de création coïncide avec le désengagement de l'Etat et la levée de son monopole dans le secteur.

Les capacités de production de ces entreprises sont hétérogènes. Elles varient entre 100 et 400 Tonnes/Jour pour les semouleries et entre 30 et 100 Tonnes/Jour pour les pâtes alimentaires. Cependant, les capacités de production du Complexe Agroalimentaire El Baraka sont relativement considérables ; ils sont de l'ordre de 1500 Tonnes/Jour pour la semoulerie et autant pour la minoterie (Farine). D'après le responsable de cette entreprise, ce complexe, créé en 1988, a acquis énormément d'expérience dans le domaine mais surtout une grande notoriété auprès des consommateurs locaux et régionaux.

Par ailleurs, les chiffres d'affaires des entreprises sondées se répartissent comme suit :

Fig.32. Répartition des CA des entreprises enquêtées



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête

Nous remarquons que la majorité des entreprises (soit 3 sur 5) ont un chiffre d'affaires compris entre 200 millions et 2 milliards de dinars. Seule une entreprise de notre échantillon a un CA qui dépasse les 2 milliards (El Baraka) qu'on peut expliquer par ses considérables capacités de trituration.

B. Les approvisionnements

➤ Les critères déterminants le choix des fournisseurs

Seule l'entreprise publique n'a pas le choix dans ses approvisionnements. En effet, celle-ci est tenue de s'approvisionner auprès de l'OAIC ; elle ne choisit donc pas ses fournisseurs. Pour les autres industriels, voici les critères déterminant le choix de leur fournisseurs :

- qualité des céréales ;
- prix des céréales ;
- la régularité dans les délais d'approvisionnements.

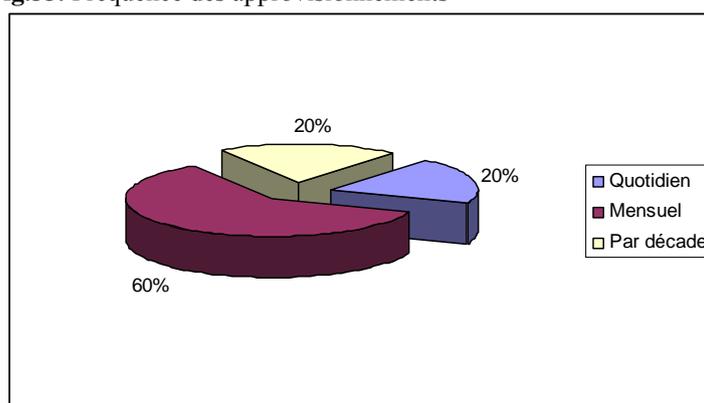
Concernant la négociation de la qualité des céréales achetées, toutes les entreprises – à part l'entreprise publique - nous confirment à l'unanimité qu'elles imposent leurs propres exigences.

En matière d'appréciation de la qualité des céréales achetées, les critères déterminants les plus importants pour les industriels sont les suivants (par ordre d'importance) :

- l'indice de jaune ;
- le poids spécifique ;
- la détermination de l'humidité ;
- la teneur en impuretés.

Par ailleurs, la fréquence des approvisionnements se présentent comme suit :

Fig.33. Fréquence des approvisionnements



Source : Etabli par nous-mêmes à partir des résultats de l'enquête

Nous constatons que 3 sur 5 des entreprises enquêtées s'approvisionnent en céréales mensuellement. 1 sur 5 avec une fréquence quotidienne et autant par décade (Période de 10 jours).

S'agissant des principaux fournisseurs, toutes les entreprises s'approvisionnent auprès de l'OAIC et ce, depuis 3 ans. En fait, avec l'augmentation des prix internationaux des céréales, toutes les entreprises et particulièrement celles qui s'approvisionnaient auprès des fournisseurs privés ou internationaux, se sont rabattues sur l'OAIC (dont les prix sont beaucoup plus intéressants) pour assurer leur approvisionnements.

En dehors des périodes de crises, les entreprises qui importent leur matières premières continuent toujours de s'approvisionner en partie auprès de l'OAIC. « Il est important d'entretenir de bonnes relations commerciales avec l'OAIC en prévision justement des périodes de crises ».

C. Le Pôle Agricole Intégré des céréales, une utopie ?

Tous les industriels enquêtés ignorent complètement l'existence de ce projet. Nous nous sommes rendus compte, à travers nos entretiens, qu'il y a une déconnexion totale entre le monde industriel et le monde agricole. Les rares relations qui peuvent éventuellement exister avec des agriculteurs sont d'ordre commercial. En effet, les industriels jugent la qualité de la production agricole juste moyenne voire médiocre.

La déconnexion n'est pas seulement avec le monde agricole mais aussi avec l'environnement institutionnel et particulièrement universitaire ; les seules et uniques relations qui existent entre les entreprises et l'université se résument à l'encadrement de quelques étudiants qui effectuent leurs stages en entreprises. Il est très important de souligner ici que ces stages ne répondent pas à des problématiques spécifiques posées par les entreprises mais se résument à la collecte de données et de statistiques générales par les étudiants pour des problématiques pré-établies qui n'intéressent pas forcément les entreprises.

A la question de savoir si les entreprises entretenaient des relations avec des organismes de recherche agronomique ou autres, la réponse était par la négative.

➤ Avez-vous déjà travaillé avec d'autres entreprises autour d'un ou plusieurs projets ?

A ce niveau-là aussi, la réponse était NON à l'unanimité. A la question de savoir pourquoi, les industriels ont écarté le fait que cela soit dû au problème de la concurrence interentreprises car nous nous sommes rendus compte, à travers nos entretiens, qu'il n'y avait aucun environnement concurrentiel. Il semblerait, qu'eu égard à la forte demande en produits céréaliers par les consommateurs, les industriels n'aient aucun

problème dans l'écoulement de leurs marchandises. Ils sont même satisfaits par les parts de marché qu'ils possèdent. « Si les choses restent telles quelles, je n'ai même pas besoin de me rendre à mon bureau ».

Cependant, les industriels évoquent le problème de la divergence d'intérêts, d'individualisme et comme les agriculteurs, le problème de culture et de mentalités. « Nous ne pouvons pas travailler ensemble car personne ne cherche l'intérêt général, nous sommes trop égoïstes ».

A la question de savoir s'ils sont quand même intéressés par des projets en commun, la réponse était NON à l'unanimité. « De toutes les façons, je ne vois ni l'intérêt ni les projets que je peux avoir en commun avec les autres ».

➤ **Etes-vous intéressés par des projets en commun avec les agriculteurs ?**

A cette question, toutes les entreprises privées ont répondu OUI. Cependant, les industriels ont émis des conditions essentiellement liés à ce qui suit :

- la qualité de la matière première ;
- la disponibilité de volumes suffisants ;
- les prix.

A ce niveau, il semblerait que les industries de transformation trouvent un certain intérêt à s'approvisionner directement auprès des agriculteurs locaux, ne serait-ce que celui lié aux coûts de transport. « Ça m'intéresserait beaucoup de m'approvisionner auprès des agriculteurs qui m'entourent, le transport me reviendrait beaucoup moins cher ».

A la question de savoir sous quelles formes ils envisagent de travailler avec les agriculteurs, la plupart des industriels évoquent la forme contractuelle avec des engagements de quotas (les agriculteurs doivent s'engager à leur livrer des quotas préalablement convenus par les deux parties). Aujourd'hui, force est de constater qu'il est pratiquement impossible qu'un seul agriculteur puisse satisfaire les besoins en matières premières d'une entreprise de transformation de céréales, aussi petite soit-elle. Et là, nous pensons particulièrement au rôle essentiel que peuvent jouer les coopératives agricoles privées pour approvisionner l'industrie locale. Nous développerons ce point plus loin.

D. La coopération internationale

A la question de savoir si les entreprises sondées entretenaient des relations avec des entreprises et autres organismes étrangers, la réponse était négative. Seules deux entreprises avaient été livrées, à une certaine époque, par des blés (dur et tendre) par un fournisseur français. Mais depuis 2 ans (hausse des prix internationaux), aucune relation n'a été envisagée. Cela démontre que les rapports qui peuvent exister entre les entreprises des deux rives sont uniquement d'ordre commercial ponctuel et qui, par ailleurs, sont très fragiles et dépendent en partie des prix internationaux des blés.

Nous avons voulu savoir si les chefs d'entreprises étaient intéressés à travailler en partenariat durable avec des firmes étrangères (sous entendu : alliances stratégiques, joint-venture,...). Leurs réponses nous laissent penser qu'ils ne voient aucun intérêt à le faire. Pourquoi ?

Il faut savoir que le secteur de l'industrie de transformation céréalière (semoulerie et minoterie) est aujourd'hui saturé en Algérie. A cet effet, l'Etat a imposé des quotas de production aux industriels (ceux-ci ne fonctionnent d'ailleurs qu'à moitié de leurs capacités de production). Pour les industriels algériens, le partenariat durable avec un étranger ne peut être économiquement rentable qu'avec la possibilité d'augmenter les niveaux de production (Or, l'Etat leur impose des quotas). Pour eux, s'engager éventuellement avec un partenaire étranger en jouant sur la qualité des produits finis en vue d'acquiescer de nouvelles parts de marché est un pari bien risqué. « Un produit de meilleure qualité reviendrait forcément plus cher et ce n'est pas ce que les consommateurs demandent ».

Par ailleurs, même si ces entreprises ne portent pas un intérêt particulier à cette forme de partenariat, il n'en demeure pas moins que vis-à-vis de la coopération internationale, les industriels ont affiché un certain nombre de besoins en termes de savoir faire et d'expérience, particulièrement dans les aspects techniques et surtout ceux relatifs aux process technologiques et à la maîtrise des équipements qui sont, dans leur totalité, importés de l'étranger. Les besoins concernent aussi la formation du personnel (particulièrement les cadres) aux nouvelles techniques de production, aux normes de qualité, à la certification, ...

En somme, au niveau des industries de transformation céréalière, il serait difficile d'imaginer une forme de partenariat telles que les alliances stratégiques, ... etc. Ceci pourrait être envisagé, par contre, dans un cadre global de coopération Nord-Sud (*Voir III.2.2. du chapitre III*).

3. Résultats auprès des institutions : une déconnexion totale

Nous avons pu enquêter l'essentiel des institutions intervenant directement dans la filière céréalière (OAIC/CCLS, DSA, ITGC, Chambre de l'Agriculture, INRAA, ITMAS, BADR, CNCCSP). Nous nous sommes entretenus aussi avec des professeurs, des enseignants-chercheurs de l'Université de Sétif, ainsi que des responsables de l'association des agriculteurs « Trait d'union ».

A. Synthèse des principaux résultats des entretiens & Discussions

Nous nous sommes rendus compte, à travers nos entretiens, que la situation au niveau institutionnel ne diffère en rien de celles des agriculteurs et des industriels. En effet, les rapports existants entre institutions sont très limités ; les projets en commun sont très rares et se résument souvent à l'organisation de campagnes de vulgarisation agricole, de journées d'étude ou de séminaires. (INRAA-ITGC), (DSA-Chambre d'agriculture). Les acteurs eux-mêmes reconnaissent le fait qu'ils n'ont jamais eu à travailler concrètement autour de projets communs de développement capables d'amorcer une dynamique locale dans le secteur agricole.

A la question de savoir les raisons de cette déconnexion entre les institutions (intervenant directement dans le secteur agricole), pourtant censées travailler ensemble (surtout dans le cadre du PAI ou du PRCHAT), les acteurs institutionnels évoquent l'épineux problème de la centralisation des décisions et des orientations stratégiques liées au secteur au niveau de la tutelle (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural). Concrètement, il y a lieu de souligner le rôle très restreint des institutions au niveau local et leur marge de manœuvre très limitée. Les institutions au niveau local n'ont aucun pouvoir de décision. Ils se limitent à jouer, d'après les acteurs enquêtés, le rôle de représentation de leur tutelle mais sans plus.

D'après eux, ces institutions locales ne sont même pas impliquées lors de l'élaboration des politiques de développement et autres stratégies liées au secteur ; ce qui est, selon les dires des acteurs, inadmissible.

Ces institutions confirment à l'unanimité le fait qu'il ne leur appartient pas d'initier des projets de développement au niveau local, « Nous n'avons ni le pouvoir de décision, ni les moyens de les réaliser. C'est en nous impliquant que la tutelle pourrait enclencher une dynamique locale et en mettant les moyens de mise en œuvre des politiques de développement du secteur, d'accompagnement et de contrôle afin de motiver les différents partenaires, particulièrement les agriculteurs, à mieux s'organiser ».

Certains acteurs institutionnels avec lesquels nous nous sommes entretenus, se sont permis d'aller encore plus loin dans leurs propos : « Notre problème, c'est le dirigisme étatique : les centres de décisions se refusent à l'idée que les solutions puissent venir d'en bas ... Vous n'avez pas le droit de réfléchir à notre place ! Nous disent-ils ».

Par ailleurs, nous avons constaté que les relations existantes entre ces institutions et l'université sont quasiment nulles mis à part, peut-être, les quelques étudiants encadrés par les chercheurs de l'INRAA ou ceux menant leurs travaux pratiques dans les stations expérimentales de l'ITGC (collecte de données liées

à la production, aux rendements et autres informations d'ordre global) ou encore pour collecter des données statistiques au niveau de la DSA.

Au niveau des universités, nos interlocuteurs parlent de l'inadéquation entre les formations universitaires et les besoins du marché du travail. Pour eux, les formations actuelles sont très généralistes et sont loin de répondre aux besoins spécifiques de l'agriculture. En outre, nous avons constaté que le lancement du processus LMD dans le cadre du PRCHAT, des formations en économie rurale et en sociologie rurale, censées apporter des solutions aux besoins de l'agriculture à l'échelle locale, n'est que dans sa phase expérimentale à travers quelques universités du pays et est loin de susciter l'intérêt auprès des étudiants.

Par ailleurs, les rapports institutions-agriculteurs sont soit d'ordre commercial (CCLS-Agriculteurs), soit d'ordre informationnel (Chambre d'agriculture-Agriculteurs) et ils se limitent aux vulgarisations agricoles dictées par le ministère de tutelle.

Vis-à-vis des agriculteurs, les responsables des institutions avec lesquels nous nous sommes entretenus ont évoqué, essentiellement, les problèmes qui suivent :

- problèmes d'instruction des agriculteurs et le fait qu'ils ne réagissent pas ou que timidement aux différentes campagnes de sensibilisation et de vulgarisation ;
- manque de motivations chez les agriculteurs dont la volonté n'est dictée que par le profit rapide et l'opportunisme ;

En outre, ces institutions ont évoqué d'autres problèmes en lien avec la crise que vit la céréaliculture en Algérie :

- d'après eux, le ministère de tutelle ne définit pas ses partenaires : il dicte des mesures sans obligation de résultats. Les agriculteurs ne sont pas considérés comme partenaires à part entière mais comme des terrains d'application ;
- problèmes du foncier, de la propriété privée et des crédits bancaires ;
- le monopôle de l'Etat toujours existant dans le domaine de la recherche et développement, ce qui empêche la libération des initiatives individuelles afin de créer une concurrence avec les établissements publics.
- la non compréhension des stratégies élaborées par l'Etat dans le domaine : communication insuffisante et asymétrie de l'information ;
- le statut des agriculteurs : ils ne sont que les tutorats de l'Etat et ne sont pas reconnus en tant que tels,
- problème des reconversions : les pouvoirs publics incitent souvent des agriculteurs à se reconvertir dans d'autres activités sans que des études ne soient préalablement élaborées et sans tenir compte du fait que les agriculteurs n'ont que des connaissances basiques des nouvelles activités ;
- problèmes de disponibilités d'intrants (semences, engrais, produits phytosanitaires,...) dans les délais, ce qui implique le non respect des itinéraires techniques par les agriculteurs.

B. Les solutions préconisées

Selon les responsables des institutions enquêtées, il y a lieu de tenir compte des éléments suivants :

- faire jouer aux différentes institutions leurs véritables rôles ;
- impliquer les différents acteurs de terrain dans l'élaboration des politiques de développement ;
- libérer le foncier agricole afin de libérer les initiatives privées,
- encourager et accompagner la création de véritables coopératives agricoles et associations d'agriculteurs indépendantes.

A propos du dernier élément, nous tenons à souligner les efforts consentis par l'association « Trait d'union », association indépendante et fondée par certains agriculteurs privés dans le souci d'apporter un plus dans le développement du secteur céréalier à Sétif, particulièrement dans l'introduction des nouvelles techniques culturales (semis direct, ...).

Cette association, consciente de la nécessité de la coopération internationale, organise régulièrement des séminaires et colloques internationaux dont les thématiques sont en lien direct avec les besoins réels et les attentes des agriculteurs locaux. Elle peut constituer un élément important dans l'adhésion de ceux-ci aux différents projets de développement de la filière céréales, notamment, le PAI céréalier.

C. Les besoins en matière de coopération internationale

Les besoins en coopération internationale exprimés par les institutions locales sont essentiellement les suivantes :

- coordination des activités scientifiques ;
- coordination des activités de formations d'études et de recherche ;
- un appui scientifique et technique ;
- mise en œuvre commune de stratégies de développement du secteur agricole ;
- échange d'expériences ;
- mise en place de structures communes de Recherche et Développement capables de répondre à des problématiques spécifiques.

III. Comment renforcer les capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud ?

A la lumière des résultats obtenus dans le cadre de nos investigations de terrain dans la région de Sétif et, compte tenu des besoins, des attentes, des intérêts et des contraintes de tous les acteurs intervenants dans la filière céréales, nous pouvons imaginer théoriquement la possibilité du renforcement de leurs capacités avec une réorganisation de la filière céréales dans un cadre de coopération Nord-Sud durable.

Cette dernière pourrait, à notre sens, intervenir de manière directe à deux niveaux de la filière :

1. Au niveau institutionnel : une coopération Nord-Sud à travers, notamment, la création de structures communes de Recherche & Développement ayant trait aux différents aspects de la filière entre les différentes institutions, écoles et universités et autres organismes de recherche des deux rives.
2. Au niveau de l'amont de la filière avec un partenariat durable entre coopératives du Nord et agriculteurs du Sud.

1. La nécessité d'une étape préalable

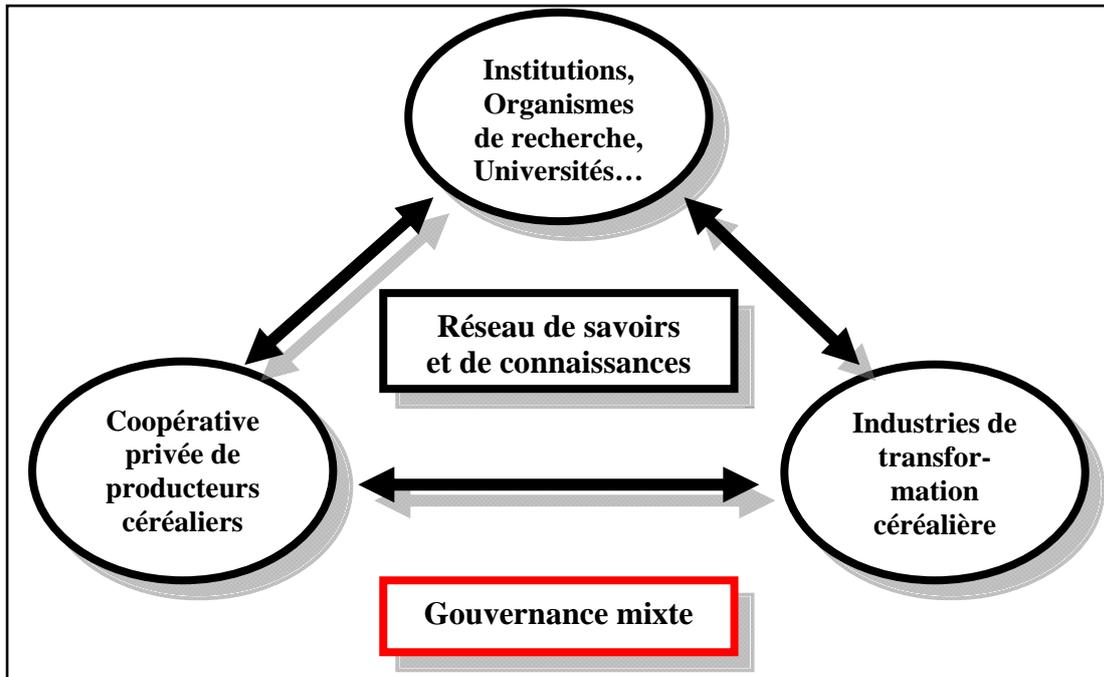
A travers l'analyse des résultats des enquêtes auprès des différents acteurs, nous pouvons avancer que la coopération internationale ne saurait être efficace et efficiente dans les conditions actuelles de dysfonctionnement à tous les niveaux de la filière. En effet, il ne pourrait y avoir, à notre sens, un quelconque transfert de technologies, de savoirs et de connaissances dans la mesure où les acteurs locaux ne seraient pas capables de les assimiler convenablement eu égard au déséquilibre et décalage flagrants à ce niveau entre le Nord et le Sud. En effet, les rapports à l'agriculture, à la recherche, aux savoirs et aux connaissances, etc. sont à cet égard à des niveaux incomparables entre le Nord et le Sud.

A cet effet, nous pensons qu'une étape préalable avec un minimum d'organisation des acteurs au niveau local est nécessaire et conditionne l'efficacité de toute forme de coopération internationale. Cette forme d'organisation entre acteurs institutionnels et opérateurs économiques peut être assimilée à une forme de gouvernance mixte (*Voir I.3.3. du chapitre I*). Cette étape sera axée essentiellement sur deux points :

1. L'organisation inévitable des producteurs céréaliers (ne serait-ce qu'un petit nombre) en coopérative privée ;
2. La constitution d'un véritable réseau local de savoirs et de connaissances entre les différents acteurs intervenants dans la filière céréales.

Cette étape peut être schématisée comme suit :

Fig.34. Etape préalable à une coopération internationale efficace



Source : Notre réflexion

En outre, la création d'un réseau des savoirs et des connaissances dépendra en partie, à notre sens, de la mise en avant des intérêts que chacun tirerait de la coordination des activités. Pour les producteurs céréaliers, il est aujourd'hui clair que la création de coopératives privées est essentielle même si leur mise en œuvre nécessite d'importants efforts et des concessions de la part de tout un chacun. Même si cela paraît difficile eu égard à l'anarchie actuelle qui règne au sein de la filière, il n'en demeure pas moins que des signaux positifs (l'exemple de l'association Trait d'Union à Sétif où une dizaine de producteurs travaillent ensemble) nous permettent d'avancer que cela reste du domaine du possible.

Cependant, l'Etat doit jouer pleinement son rôle dans l'appui et la consolidation de ce réseau. Il doit mettre les mécanismes adéquats et les moyens nécessaires en vue d'encourager et de motiver les différents acteurs dans sa mise en œuvre.

En outre, les universités et les institutions de recherche doivent s'impliquer davantage sur le terrain en vue d'être plus proches des préoccupations et des attentes des opérateurs économiques.

A ce niveau, il y a lieu de souligner que les stages et les travaux de terrain des étudiants et autres chercheurs ne répondent que très rarement à des problématiques formulées par les opérateurs économiques. Cela implique au moins deux choses : la non rémunération des stages (absence de motivation) et l'absence de la restitution des travaux aux acteurs.

A cet effet, nous pouvons suggérer, à l'exemple des pays développés, la création de banques de stages où les offres (rémunérées) proviendraient des opérateurs économiques ou des collectivités locales, ... en vue

de répondre à des problématiques spécifiques auxquelles elles ils font face. En outre, les projets de thèses, etc.... peuvent, dans le même ordre d'idées, faire l'objet d'appels d'offre.

2. Pour un partenariat Nord-Sud durable

A. Au niveau des producteurs céréaliers

Dans la perspective du développement et de la réorganisation de la filière céréales en Algérie et compte tenu des attentes et des besoins exprimés par les acteurs à travers nos enquêtes, nous pensons qu'une première forme de partenariat pourrait intervenir au niveau de l'amont de la filière (les producteurs céréaliers). Nous pouvons à cet effet imaginer – à partir du moment où la volonté des producteurs privés locaux est affichée - des formes de partenariat durable, entre producteurs locaux (organisés en coopérative) et coopératives étrangères.

Nous pouvons dès lors imaginer une forme d'association où la coopérative étrangère se placerait en fournisseur durable de semences et d'intrants agricoles accompagnée d'un transfert de savoir faire et de technologies. Les producteurs locaux auront pour charge, quant à eux, de s'occuper du foncier agricole, du suivi des nouveaux itinéraires techniques et de gérer tout ce qui est d'ordre local.

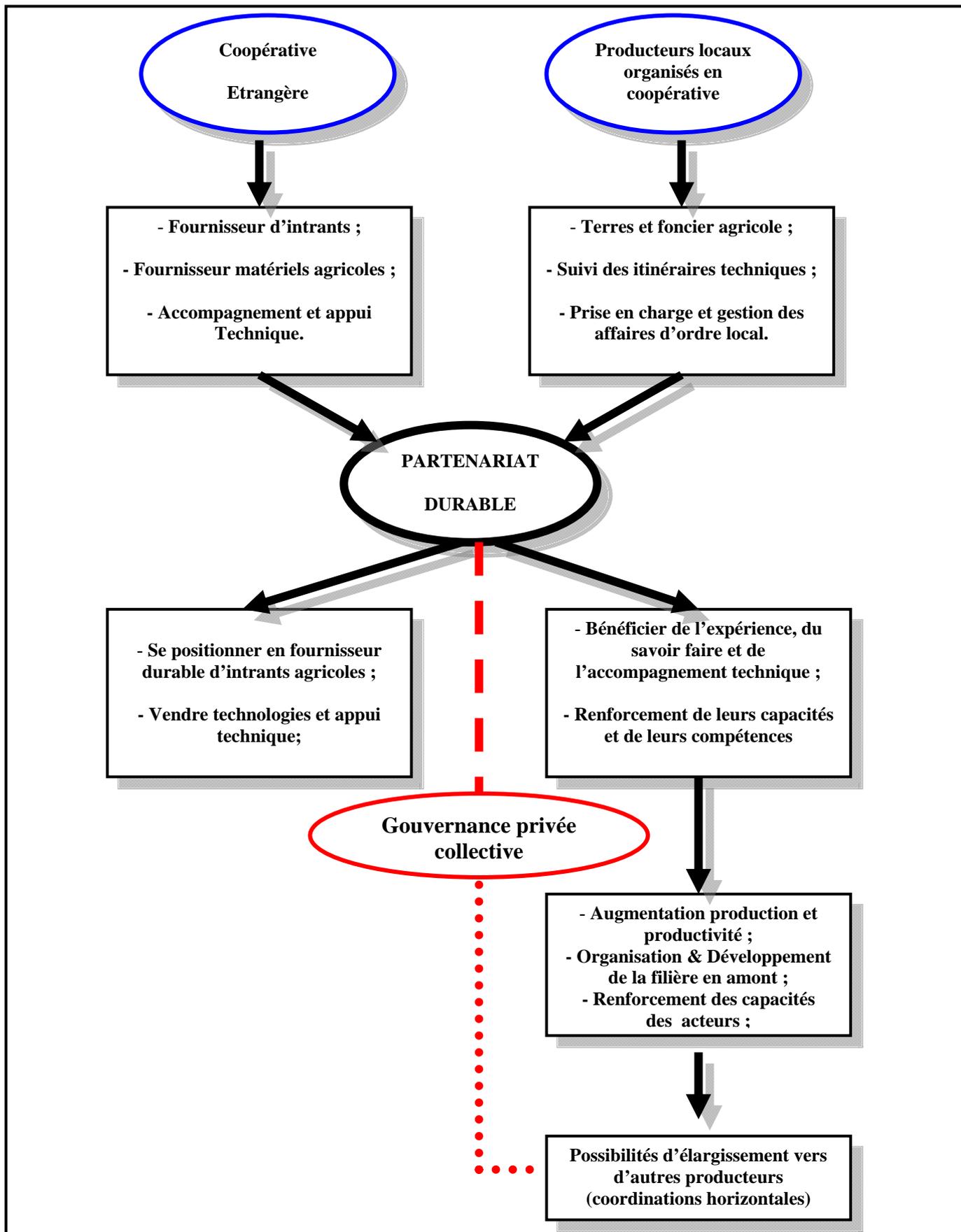
Cela permettrait au partenaire étranger de se placer en fournisseur durable d'intrants et lui permettrait de « vendre » son accompagnement et son appui technique. Pour les partenaires locaux, cela renforcerait leurs capacités et leurs compétences en bénéficiant du savoir-faire, de l'expérience et de l'accompagnement technique du partenaire étranger.

Cette forme de coordination des activités peut être assimilée à une gouvernance privée collective. En effet, cette forme d'organisation formelle regroupe des opérateurs privés (l'acteur clé) et peut impulser une coordination de leurs stratégies. (*Voir I.3.1. du chapitre I*).

A moyen et long terme, cette organisation pourrait être élargie vers d'autres producteurs céréaliers qui seraient capables de répondre à la stratégie globale de l'acteur clé et ce, dans une optique d'efficacité et de renforcement de la gouvernance privée collective.

Cette forme de partenariat peut être schématisée, à ce niveau, comme suit :

Fig.35. Esquisse d'une forme de partenariat entre coopérative étrangère et producteurs locaux.



Source : Notre réflexion.

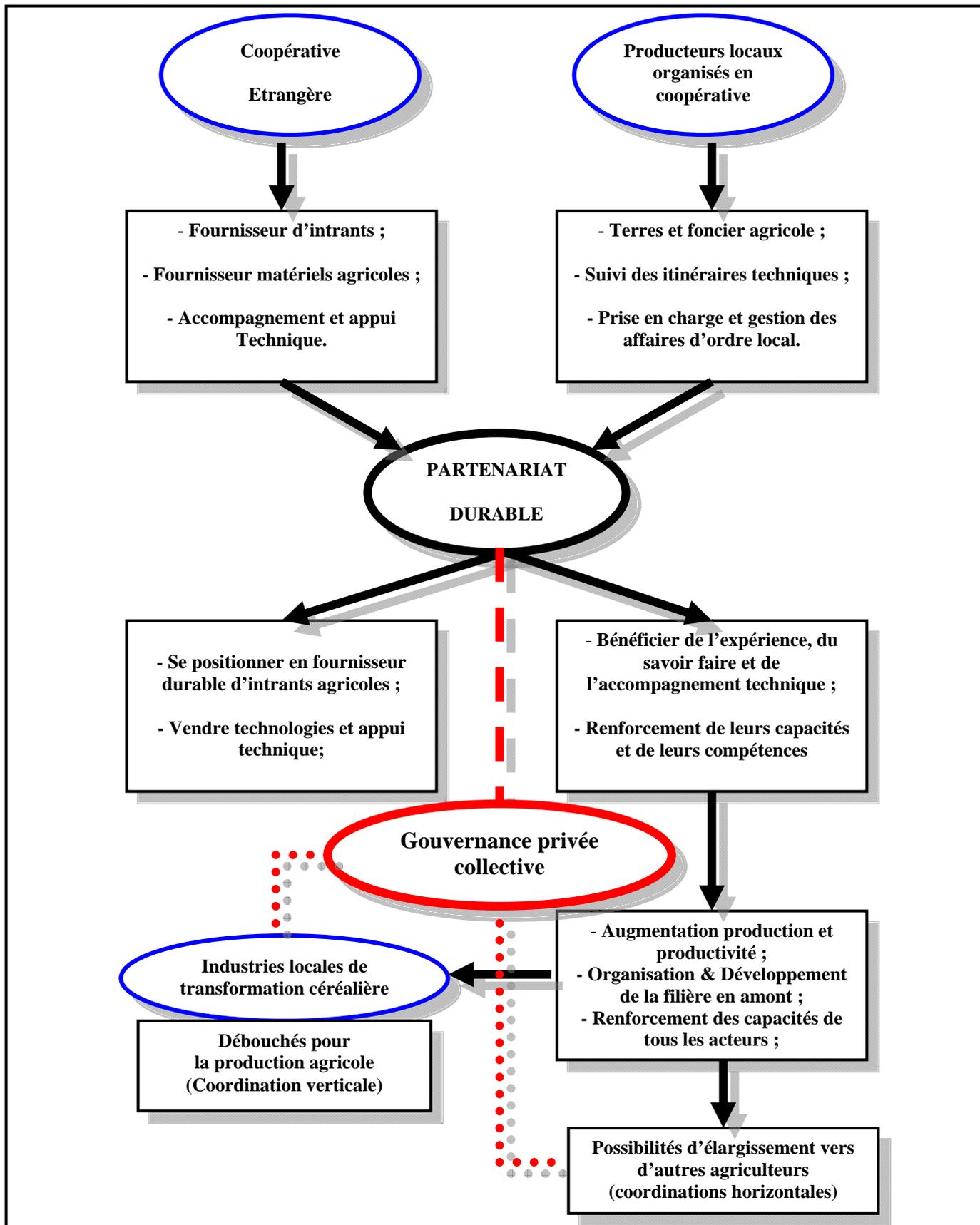
B. Au niveau des industries de transformation

Au niveau des industries locales de transformation céréalière, comme on l'a vu plus haut, il serait difficile d'imaginer une forme de partenariat de type joint-venture, alliances stratégiques, ...etc.

Par contre, compte tenu des besoins et de l'intérêt des industriels à s'approvisionner directement auprès des agriculteurs, nous pouvons imaginer un élargissement du partenariat (entre coopératives agricoles du Nord et du Sud tel qu'esquissé dans la Fig. 35) aux industries locales de transformation - à travers une coordination verticale des activités - qui représenteraient des débouchés directs pour la production agricole. Cela ne pourrait que renforcer davantage la gouvernance collective privée.

Ainsi, notre esquisse du partenariat entre coopératives locale et étrangère évolue avec les industries locales de transformation des céréales comme suit :

Fig. 36. Esquisse d'une forme de partenariat entre coopératives locale & étrangère élargie aux industries Céréalières.



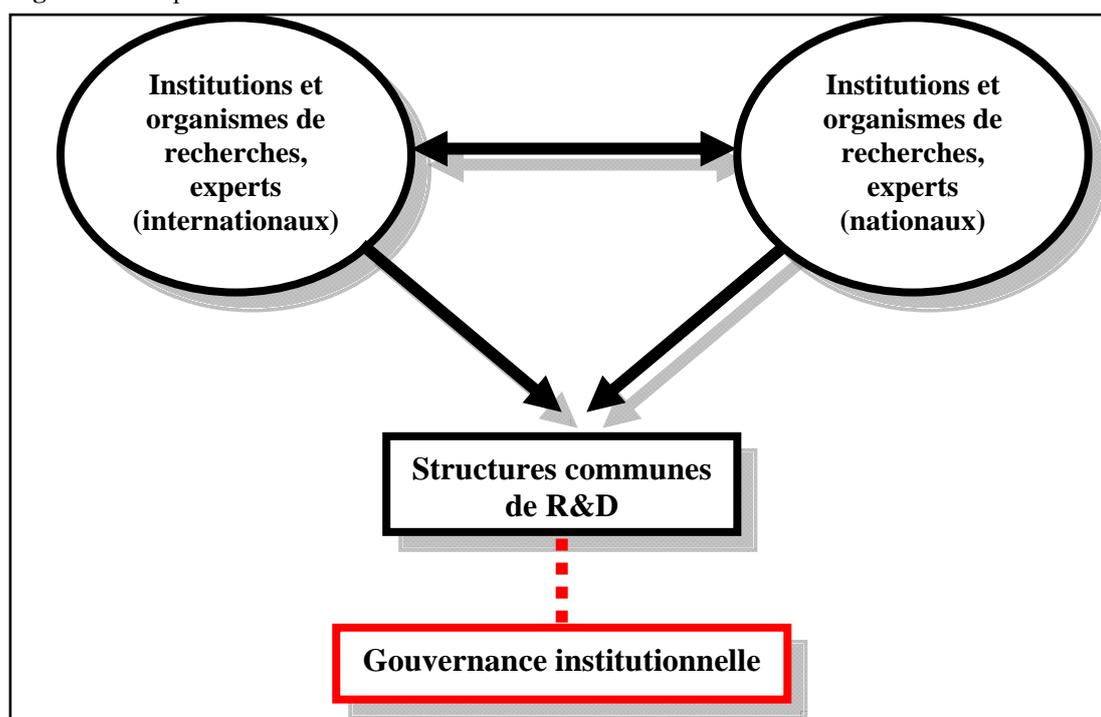
Source : Notre réflexion

C. Au niveau institutionnel

Les besoins en matière de coopération internationale exprimés, à ce niveau, convergent vers la coordination des activités scientifiques, de formations d'études et de recherche ; d'appuis scientifique et technique et de la possibilité de mise en place de structures communes de Recherche et Développement capables de répondre à des problématiques spécifiques du secteur agricole en général et de la céréaliculture en particulier.

Nous pouvons à cet effet schématiser la coopération internationale au niveau institutionnel comme suit :

Fig. 37. La coopération internationale au niveau institutionnel



Source : Notre réflexion

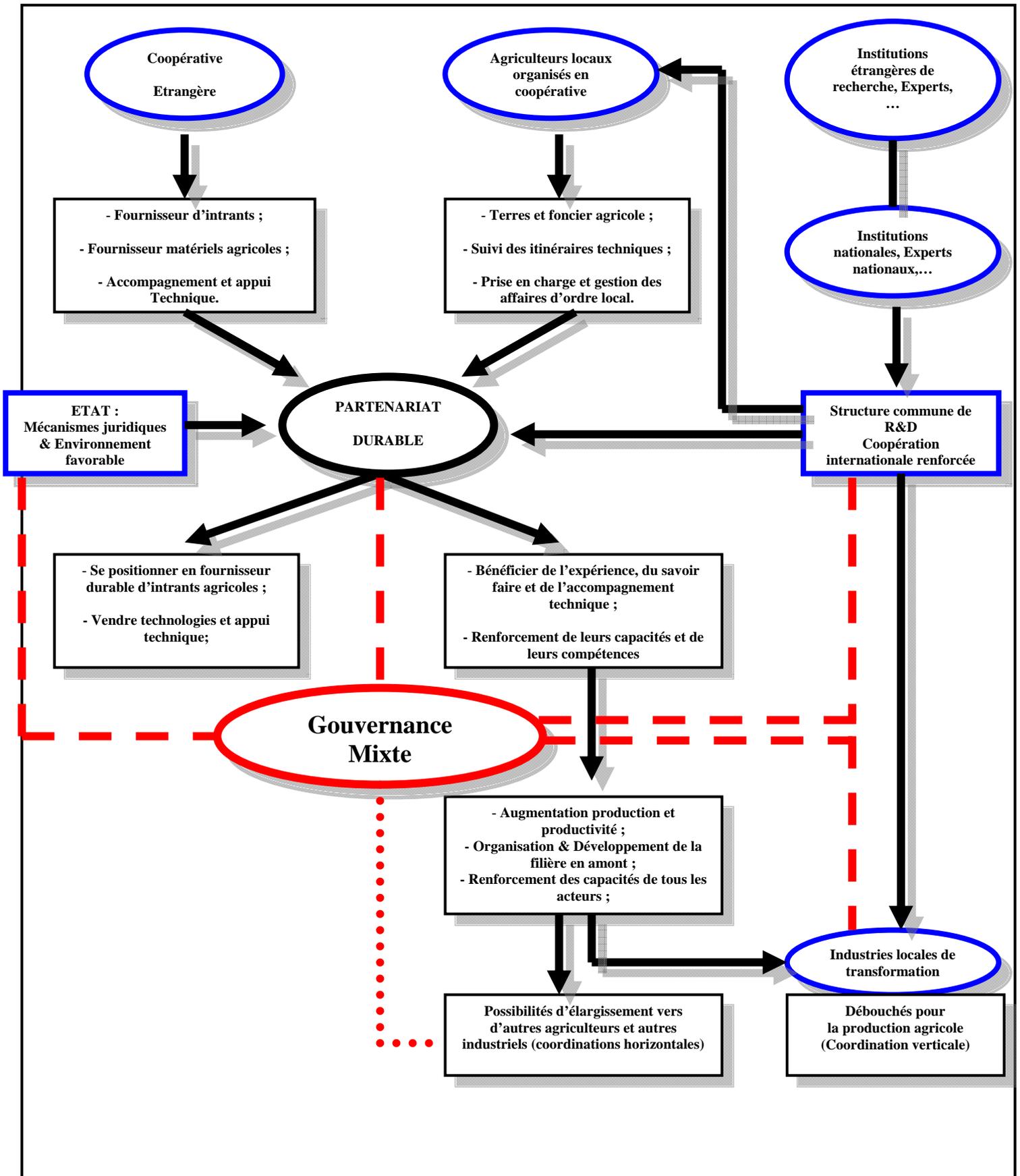
Une forme de partenariat Nord-Sud durable (tel qu'esquissé dans la figure 36) ne saurait garantir ses chances de réussite et être efficace sans le concours des institutions et de l'Etat à travers la mise en œuvre de mécanismes juridiques et politiques claires et les moyens nécessaires afin de créer un environnement favorable et un climat des affaires capable d'attirer des investisseurs étrangers.

A cet effet, les deux types de gouvernances dans une perspective du partenariat Nord-Sud (schématisées plus haut) doivent converger dans le cadre d'une gouvernance mixte (Voir 1.3.3 du chapitre I). Ainsi, la coopération internationale au niveau des institutions (à travers les structures communes de R&D) pourrait venir renforcer les capacités des producteurs d'une part, et celles des industriels d'autre part.

D. Au niveau global

Compte tenu des éléments configurés plus haut, le renforcement des capacités des acteurs de la filière céréales en Algérie pourrait être envisagé dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud qui intervient en amont dans une organisation que nous schématisons comme suit :

Fig.38. Esquisse d'une forme de réorganisation de la filière céréales dans le cadre d'un partenariat Nord-Sud



Source : Notre réflexion

Conclusion

L'analyse de la filière céréales dans la région de Sétif a été constituée d'un double diagnostic : « Opérationnel » qui concerne les opérateurs économiques (agriculteurs et industriels céréaliers) et « Institutionnel » en lien avec les acteurs institutionnels intervenants directement dans la filière céréales dans notre région d'étude. Cette analyse nous a permis d'évaluer, entre autres, les capacités réelles d'adhésion des différents acteurs au PAI des céréales de Sétif et de mesurer la pertinence et les impacts réels du PRCHAT.

Le premier, réalisé à travers des enquêtes auprès des acteurs concernés, avait essentiellement pour objectifs d'appréhender les problèmes auxquels ils sont réellement confrontés, de comprendre les raisons qui les empêchent de coordonner leurs activités et de s'organiser autour de projets communs mais aussi et surtout d'identifier leurs attentes et leurs besoins en matière de coopération internationale dans une perspective de développement de leur activités et du renforcement de leurs capacités.

A cet effet, nous pouvons retenir essentiellement les problèmes de culture, de mentalités et d'intérêts divergents évoqués par les opérateurs économiques. Ces derniers ne sont pas motivés à travailler ensemble et n'y voient aucun intérêt à le faire.

En matière de coopération internationale, les besoins exprimés par les agriculteurs se résument aux possibilités de bénéficier des savoir-faire et de l'expérience des producteurs étrangers, l'introduction de matériels agricoles plus modernes, d'intrants (semences et produits phytosanitaires) de bien meilleure qualité et de nouvelles techniques culturales plus efficaces.

Le second diagnostic, réalisé à travers des entretiens, consistait à repérer les acteurs institutionnels intervenants dans la filière et à réaliser auprès d'eux une évaluation en vue de prendre connaissance de leurs problèmes et principaux éléments qui contrecarrent leurs activités, de leurs besoins en coopération internationale et de leurs propositions en matière de priorités stratégiques et de projets concrets. Il s'est avéré que ces organismes locaux souffrent du poids de la centralisation des décisions et des orientations stratégiques au niveau de la tutelle. Ils n'ont ni le pouvoir de décision, ni les moyens d'enclencher une dynamique locale. Leur rôle est très restreint et leur implication dans l'élaboration des stratégies de développement est quasiment absente.

En outre, les besoins en coopération internationale exprimés à ce niveau convergent vers la coordination des activités scientifiques, de formations d'études et de recherche, d'appuis scientifique et technique et de la possibilité de mise en place de structures communes de Recherche et Développement capables de répondre à des problématiques spécifiques du secteur agricole en général et de la céréaliculture en particulier.

Compte tenu de tous ces éléments, nous avons envisagé le renforcement des capacités des acteurs de la filières céréales en Algérie dans un cadre de coopération Nord-Sud durable qui interviendrait à l'amont de la filière (Association de coopératives locales et étrangères) et au niveau institutionnel à travers la création de structures communes de recherches et Développement et qui pourraient par ailleurs être assimilées à une forme de gouvernance mixte.

Conclusion générale

L'objectif principal de notre travail a été de mener une analyse stratégique de la filière céréales en Algérie à travers une étude de cas dans la région de Sétif. Il s'agissait de repérer l'ensemble des acteurs intervenants dans la filière, d'appréhender les problèmes auxquels ils sont réellement confrontés et d'identifier leurs attentes et leurs besoins en matière de coopération internationale dans une perspective de développement de leurs activités et du renforcement de leurs capacités. C'est ce qui représente l'originalité de ce travail dans la mesure où il traite la problématique du développement de la céréaliculture en Algérie sous l'angle du rôle de l'ensemble des acteurs.

Pour mener à bien ce travail, nous avons procédé dans un premier temps à une description de la situation du secteur céréalier en Algérie. Nous avons essentiellement axé cette étape sur les points suivants :

- ❑ l'importance de la consommation des céréales sans cesse croissante ;
- ❑ la faiblesse de la production et la désintégration de la filière et leurs causes ;
- ❑ la très forte dépendance du marché international en matière d'importations et la caractérisation de ce dernier ;
- ❑ l'analyse des politiques publiques et des réformes liées au développement de la filière.

Nous avons mené dans un second temps des enquêtes et des entretiens auprès des acteurs de la filière céréales dans notre région d'étude. Le double diagnostic (institutionnel et opérationnel) réalisé pendant nos investigations nous a permis d'apporter quelques éléments de réponse aux questions soulevées dans le cadre de notre travail de recherche, à savoir : comment renforcer les capacités des acteurs de la filière ? Est-ce que cela nécessiterait la mise en réseau de leurs activités ? Dans quelle mesure cela serait-il possible ? Quel rôle peut jouer le partenariat Nord-Sud dans ce sens ? Quels sont, dans ce cas, les besoins en termes de coopération internationale des différents intervenants de la filière céréales en Algérie ?

L'analyse des résultats de ces enquêtes nous permet de confirmer la désintégration et le dysfonctionnement de la filière à tous les niveaux. En effet, nous avons constaté une déconnexion totale entre l'ensemble des intervenants de la filière, que ce soit en amont ou en aval. Force est de constater que ces acteurs n'arrivent pas à s'organiser et à coordonner leurs activités dans une logique de travail en réseau. Il en ressort aussi, par ailleurs, l'échec cuisant des différentes politiques publiques et orientations stratégiques visant à développer le secteur agricole en général et céréalier en particulier.

Nous avons tenté de comprendre, à travers nos différents entretiens auprès des principaux acteurs, ce qui est à l'origine de cet état de fait. Il s'est avéré, selon ces derniers, que les problèmes de culture, de mentalités et d'intérêts divergents soient dans une large mesure responsables de ces déconnexions entre les intervenants de la filière. En outre et concernant les politiques et les stratégies de développement du secteur, les principaux acteurs locaux nous ont fait part du fait qu'ils n'ont pas été consultés et encore moins impliqués dans leur élaboration. Face à cette situation, nous nous interrogeons d'une manière globale sur la finalité de l'élaboration de toutes ces politiques publiques qui n'en finissent pas alors que les principaux concernés n'y sont même pas impliqués.

Par ailleurs, l'analyse des résultats de nos enquêtes nous a permis de confirmer la nécessité d'une coopération internationale repensée pour accompagner le développement agricole et nous a permis d'en identifier les principaux besoins des acteurs locaux.

A cet effet, nous pensons qu'un partenariat Nord-Sud, à l'amont de la filière (au niveau des producteurs) avec un transfert de technologies et de savoirs-faire, pourrait jouer un rôle prépondérant dans la réorganisation de celle-ci dans la mesure où il contribuerait dans une large mesure à renforcer les capacités et les compétences des principaux intervenants locaux de la filière. Cependant, celui-ci ne saurait être efficace et efficient dans les conditions actuelles de dysfonctionnement constaté à tous les niveaux de la filière. En effet, il ne pourrait y avoir, à notre sens, un quelconque transfert de technologies,

de savoirs et de connaissances dans la mesure où les acteurs locaux ne seraient pas capables de les assimiler convenablement eu égard au déséquilibre et décalage flagrants à ce niveau entre le Nord et le Sud. Les rapports à l'agriculture, à la recherche, aux savoirs et aux connaissances, etc. sont en effet à des niveaux incomparables entre les deux rives.

Ainsi, nous pensons qu'une étape préalable, avec un minimum d'organisation des acteurs au niveau local est essentielle. Elle se traduirait par une organisation en réseau de petits producteurs céréaliers regroupés autour d'une coopérative privée mais aussi et surtout, par la constitution d'un véritable réseau local de savoirs et de connaissances entre les différents acteurs intervenants dans la filière. Cette forme d'organisation pourrait enclencher une véritable dynamique locale et initier des réflexions autour de projets de développement dans le cadre, par exemple du projet de PAI des céréales de Sétif.

Il nous a apparu clair, à travers nos investigations, que s'organiser efficacement en coopératives agricoles (privées) représente aujourd'hui une étape essentielle préalable à toute forme de réorganisation de la filière céréales en Algérie. Ce n'est qu'à cette condition - eu égard au nombre important d'exploitations de petites superficies - que l'on pourrait susciter éventuellement l'intérêt de partenaires étrangers (coopératives de producteurs) dans un cadre de partenariat Nord-Sud « opérationnel » et qui prendra, en amont de la filière, la forme d'une association entre coopératives des deux rives. Ces dernières représenteront « l'acteur clé » dans le cadre d'une gouvernance collective privée.

A cet effet et compte tenu des données du terrain, nous avons esquissé une forme de partenariat « opérationnel » qui pourrait s'inscrire dans la durabilité (*cf.* schéma en page 98) où la coopérative étrangère se placerait en fournisseur durable de semences et d'intrants agricoles accompagnés d'un appui technique, du savoir-faire et de l'expérience et où le partenaire local (coopérative de producteurs) s'occuperait de tout ce qui est d'ordre local (foncier agricole, nouveaux itinéraires techniques, ...)

Dès lors, le pilotage de la filière locale peut être effectué dans le cadre de ce partenariat grâce à des alliances horizontales conclues avec d'autres producteurs céréaliers qui seraient capables de répondre à une stratégie globale de l'acteur clé.

Cette stratégie commune aura comme premier objectif l'augmentation de la production et de la productivité des céréales d'autant plus que cela représente un enjeu national mis en avant par l'ensemble des acteurs ; cette production devant être de qualité. Ainsi, il faudrait mettre l'accent sur la recherche adaptée de méthodes permettant d'améliorer les rendements, l'application des résultats de recherche et la vulgarisation de nouvelles techniques agricoles accompagnée du savoir-faire et de l'expérience du partenaire étranger. Cette stratégie tiendra compte naturellement des autres besoins en matière de coopération internationale exprimés par les agriculteurs et essentiellement liés à l'introduction de nouvelles technologies, de nouvelles variétés de semences plus productives et plus résistantes aux maladies.

Par ailleurs, ce partenariat pourrait être élargi, à moyen terme, au secteur industriel local de la transformation céréalière – grâce à des alliances verticales- qui pourrait constituer de véritables débouchés pour la production agricole. Cet élargissement en aval pourrait être envisagé, selon les dires des acteurs, sous forme contractuelle. (*cf.* schéma en page 100).

Cependant, cette forme d'organisation ne peut être efficacement envisagée sans l'adhésion et le concours d'un environnement institutionnel (institutions de recherche, de développement, universités, organismes de vulgarisation, ...) capable d'appuyer efficacement cette dynamique sur les plans scientifique, technique et de recherche (Gouvernance mixte). Mais force est de constater qu'à l'échelle locale, ces institutions ne peuvent jouer aujourd'hui qu'un rôle très restreint (peu de prérogatives, peu de moyens, implication insuffisante) et souffrent du poids de la centralisation au niveau des ministères de tutelle.

Leurs capacités pourraient cependant être renforcées avec la décentralisation d'une part et la coopération internationale dans le cadre de conventions avec des institutions étrangères (Instituts de recherche, Ecoles, universités, laboratoires de recherche, ...) d'autre part et ce, en tenant compte de leurs besoins et de leurs

attentes en la matière : coordination des activités scientifiques, des activités de formations, d'études et de recherche, l'appui scientifique et technique et la mise en place de structures communes de Recherche et Développement.

La coordination de cette coopération pourrait être envisagée à travers, notamment, la mise en place de réseaux thématiques dans lesquels seront associés des laboratoires de recherche travaillant dans une même discipline ou sur une même filière de production. Cette forme de structure devrait renforcer et améliorer l'efficacité de la coopération et permettre une collaboration à la fois plus régulière et plus intense entre les chercheurs (Gouvernance institutionnelle). La finalité étant d'apporter un accompagnement technique, un appui scientifique et un développement structurel à l'ensemble des acteurs (particulièrement pour les producteurs céréaliers et les industriels de transformations) mais aussi des éléments de réponses à des problématiques bien spécifiques liées au fonctionnement de l'ensemble de la filière.

Il est à souligner que cette démarche ne pourrait garantir à l'évidence ses chances de réussite qu'avec une réelle volonté politique, la mise en œuvre de mécanismes juridiques clairs vis-à-vis du partenariat international et les moyens nécessaires afin de créer un environnement favorable et un climat des affaires capables d'attirer des investisseurs étrangers. (*cf.* schéma en page 102). Cette démarche ne pourrait être conduite de façon efficiente que dans un cadre de concertation et de recherche de synergies avec l'ensemble des acteurs du territoire. A l'instar des décideurs politiques en effet, les actions publiques font intervenir au niveau local une variété d'acteurs aux stratégies et aux intérêts divers. Une recherche de cohérence et d'efficacité sur le territoire demande une coordination dans les interventions, ce qui fait appel à la gouvernance (mixte).

Enfin, il convient de souligner que ce modeste travail, même s'il permet de fournir quelques éléments de réponses quant au renforcement des capacités des acteurs céréaliers algériens dans un cadre de partenariat Nord-Sud durable, il comporte cependant plusieurs limites, tant sur le plan théorique que méthodologique et particulièrement au fait que cette analyse sur le partenariat Nord-Sud n'est appréhendée que du côté de la rive sud (l'Algérie). Afin de compléter cette analyse, nous pouvons proposer une piste de recherche qui concerne les « partenaires » de la rive nord et la manière avec laquelle ils appréhendent et conçoivent le partenariat Nord-Sud.

Bibliographie

1. **Akerkar A. (2006).** Evaluation et impacts du PNDAR dans la wilaya de Béjaïa, cas de la circonscription d'Amizour. Mémoire de magistère : Université de Béjaïa (Algérie).
2. **Arnaud S., Boudeville N. (2004).** *Evaluer des politiques et programmes publics*. Paris : La performance.
3. **Bassand M., Chevalier G., Zimmermann E. (1984).** *Politique et logement*. Lausanne : Presses Polytechniques Romandes.
4. **Bassand M., Ryser J. (1982).** La mise en œuvre des politiques publiques relatives à l'espace : problématique. *Architecture & Comportement / Architecture & Behaviour*, n. 1, p. 185-192. http://lasur.epfl.ch/revue/A&C%20Vol%201%20No.3&4,%20Espaces%20et%20politiques/BASSANDand%20RYSER_fr.pdf
5. **Bencharif A. (2001).** Stratégies des acteurs de la filière lait en Algérie : états des lieux et problématiques. In Padilla M. (ed.). *Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux, problématique et méthodologie pour la recherche*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 25-45. (Options Méditerranéennes. Série B, n° 32).
6. **Bencharif A. (2009).** Cours de Master Filières agroalimentaires et Stratégies d'acteurs. IAM Montpellier.
7. **Bencharif A., Chaulet C., Chehat F., Kaci M., Sahli Z. (1996).** *La filière blé en Algérie*. Paris : Karthala-CIHEAM.
8. **Bencharif A., Rastoin J.L. (2007).** *Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie*. Working Paper N° 7/2007, UMR MOISA, Montpellier.
9. **Bessaoud O., Chassany J.P., Abdel Hakim T. (2005).** Les nouveaux modes de gouvernance du développement rural en Méditerranée. In *Agri.Med : agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Rapport annuel 2005*. Paris : CIHEAM. p. 87-105.
10. **Bessaoud O. (2006).** Politiques nationales, gouvernance et développement durable. In Chassany J.P. (ed.). *Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 185-192. (Options méditerranéennes. Série A, n°71).
11. **Boquet R., Mendez A., Mothe C. et Bardet M. (2009).** Pôles de compétitivité constitués de PME : quelle gouvernance pour quelle performance ? *Revue management et avenir*, 2009/5, n° 25, p. 227-244.
12. **Boutonnet J.P. (1988).** *La spéculation ovine en Algérie, un produit clé de la céréaliculture*. Montpellier : INRA. (Série Notes & Documents, n° 90).
13. **Chambre de Commerce et d'Industries (CCI) de la wilaya de Sétif.** Base de données des entreprises agroalimentaires, Sétif (Algérie).
14. **Champagne F. (1991).** *Evaluation des programmes de santé*. Montréal : Université de Montréal, Département d'administration de la santé.
15. **Chehat F. (1994).** Impact des réformes économiques sur la céréaliculture algérienne. In : Jouve A.M. (ed.). *Crises et transitions des politiques agricoles en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 105-115. (Options méditerranéennes. Série B, n° 8).

16. **Chehat F. (2006).** Les politiques céréalières en Algérie. In *Agri.Med : agriculture, pêche, alimentation et développement rural durable dans la région méditerranéenne. Rapport annuel 2006.* Paris : CIHEAM. p. 87-116.
17. **Direction des Services Agricoles (DSA) de la wilaya de Sétif.** Divers documents statistiques. Sétif (Algérie).
18. **Djenane M. (1991).** Présentation sommaire du secteur agricole de la wilaya de Sétif. Université de Sétif (Algérie).
19. **Djenane M. (1997).** Réformes économiques et agriculture en Algérie. Thèse de doctorat : Université de Sétif (Algérie).
20. **Djenane M. (2008).** Quelques caractéristiques du marché mondial des céréales. Université de Sétif (Algérie).
21. **Gabas J.J. (2003).** Acteurs et politiques publiques. *Mondes en développement*, vol.31, n°124, p. 33-47.
22. **Gereffi G. Korzeniewicz M. (eds). (1994).** *Commodity chains and global capitalism.* Westport, CT : Praeger.
23. **Griffon M. (1989).** Une application simplifiée du concept de filière en vue de la définition des politiques agricoles. In Griffon M. (ed.). *Economie des filières en région chaude : formation des prix et échanges agricoles.* Montpellier : CIRAD.
24. **Hounmenou G.B. (2006).** Décentralisation, gouvernance participative et dynamiques locales de développement, étude de cas en milieu rural au Bénin. Thèse de doctorat : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
25. **Kellou R. (2008).** Analyse du marché algérien du blé dur et des opportunités d'exportation pour les céréaliers français dans le cadre du pôle de compétitivité Quali-Méditerranée. Le cas des coopératives Sud Céréales, Groupe coopératif Occitan et Aude coop. Mémoire Master of Science : CIHEAM-IAM Montpellier.
26. **Knoepfel P., Larrue F., Varone F. (2001).** *Analyse et pilotage des politiques publiques.* Bâle (Suisse) : Helbing & Lichtenhahn.
27. **Lardon S., Tonneau J.P., Raymond R., Chia E., Caron P. (2008)** Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture, Analyse de trois situations en France et au Brésil. *Revue Norois*, n. 20, p. 17-36. [Consulté en août 2010]. <http://norois.revues.org/index2606.htm>.
28. **Leloup F., Moyart L., Pecqueur B. (2005).** La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie Économie Société*, 2005/4, vol. 7, p. 321-332.
29. **Lorrain D. (1998).** Administrer, gouverner, réguler. *Les Annales de la recherche urbaine*, décembre, n°80-81, p. 85-92.
30. **MADR (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, Algérie). (2000).** Etude du foncier agricole en Algérie, détermination de la taille de l'exploitation selon le système. Alger : MADR.
31. **MADR. (2003).** Conception et mise en œuvre d'un Projet de Proximité de Développement Rural (PPDR). Alger : MADR.
32. **MADR. (2003).** Rapport sur la situation du secteur agricole 2002. Alger : MADR.
33. **MADR. (2005).** Evaluation semestrielle du PNDAR pour le premier semestre 2005. Alger : MADR.
34. **Malassis L. (1978).** Développement agricole méditerranéen. *Economie rurale*, n. 123, p. 8-13.

35. **Meier O. et Schier G. (2008).** Quelles théories et principes d'actions en matière de gouvernance des associations ? *Revue management et avenir*, n. 20, p. 179-198.
36. **Padilla M., Bencharif A. (2001).** Approvisionnement alimentaire des villes : concepts et méthodes d'analyse des filières et marchés. In Padilla (ed.). *Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : état des lieux, problématique et méthodologie pour la recherche*. Montpellier : CIHEAM-IAM. p. 260-277. (Options méditerranéennes. Série B, n° 32).
37. **Padilla M., Oberti B. (2000).** *Alimentation et nourritures autour de la Méditerranée*. Paris : Karthala.
38. **Plauchu V. (2007).** Filière de production et développement territorial : concept, utilité, méthode d'étude. In Lapèze J. et al. (dir). *Éléments d'analyse sur le développement territorial : aspects théoriques et empiriques*. Paris : l'Harmattan. p. 85-95.
39. **Plante J. (1994).** Évaluation de programmes. Laval (Canada) : Université Laval. Document de travail.
40. **Porter M. (1986).** *L'avantage concurrentiel*. Paris : InterEditions.
41. **Rangeon F. (1993).** La notion d'évaluation. In CURAPP. *L'évaluation dans l'administration*. Paris : PUF. p. 11-33.
42. **Rastoin J.L., Emlinger C., Benabderrazik H., El Hadad F., Montigaud J.C. (2008).** Pour une organisation euro-méditerranéenne de la production et des échanges dans la filière fruits et légumes (OPEFL). Paris : IPEMed. Rapport non publié.
43. **République française (1990).** Décret français n° 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques, *Journal Officiel*, n° 20 du 24 janvier 1990.
44. **Richard S., Rieu T. (2008).** Une approche historique de la gouvernance pour éclairer la gestion concertée de l'eau en France. Montpellier : AgroParisTech, UMR G-EAU.
45. **Sébastien L. (2006).** Humains et non-humains en pourparlers : l'acteur en 4 dimensions. Thèse de doctorat : Ecole Nationale Supérieure des Mines de St Etienne et Université Jean Monnet de St Etienne.
46. **Talamali L. (2004).** La libéralisation du marché des céréales en Algérie. *La nouvelle république*, 23, 24 et 26 septembre 2004. [Consulté en août 2010]. <http://www.algerie-dz.com/article1131.html>.
47. **Tallec F. (2004).** Rôle de l'action collective dans la construction de la qualité. Thèse de doctorat en Sciences économiques : Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines.
48. **Tallec F., Bockel L. (2005).** *L'approche filière : analyse fonctionnelle et identification des flux*. Rome : FAO.
49. **Tebira S. (1992).** Contribution à l'analyse du circuit de commercialisation des céréales dans la wilaya de Sétif. Mémoire d'Ingénieur d'Etat : INA El Harrach, Alger.
50. **Terpend N. (1997).** *Guide pratique de l'approche filière, le cas de l'approvisionnement et de la distribution des produits alimentaires dans les villes*. Rome : FAO.
51. **Tozanli S., El Hadad-Gauthier F. (2007).** Gouvernance de la chaîne globale de valeur et coordination des acteurs locaux : la filière d'exportation des tomates fraîches au Maroc et en Turquie. *Cahiers Agricultures*, juillet-août, vol. 16, n° 4, p. 278-286.
52. **Tozanli S., Gherzi G. (2004).** Marché, entreprises et alimentation en Méditerranée. Deuxième partie. Chapitre 1. Restructuration des filières et stratégies de croissance des entreprises agroalimentaires dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. In Bachta M.S. (ed.). *Agriculture et alimentation en Méditerranée : les défis de la mondialisation*. Paris : Karthala-CIHEAM. p. 111-137.

SITES INTERNET :

- Site des données statistiques de la FAO: www.faostat.fao.org
- Site du Ministère algérien de l'Agriculture : www.minagri.dz
- Site du Ministère algérien du Commerce : www.mincommerce.gov.dz
- Site de la Direction Générale des douanes algériennes : www.douane.gov.dz
- Site de la Présidence de la République algérienne : www.elmouradia.dz
- www.sudcereales.ecoop.fr
- www.drc-setif.dz
- www.ons.dz
- www.cread-dz.com

Annexes

I. Les questionnaires d'enquêtes

1. QUESTIONNAIRE PRODUCTEURS

Fiche de renseignement :

- Date de visite de l'exploitation :
- Nom de l'interlocuteur :
- Age :
- Niveau d'instruction :
- Fonction de l'interlocuteur au sein de l'exploitation :
- Téléphone/ Fax / Courriel :

Avez-vous une activité hors exploitation ? /OUI/ /NON/

Si oui,
laquelle ?

I. Identification de l'exploitation et des activités :

1. Superficie totale de l'exploitation (ha) ? Dont SAU :
.....

2. Irriguée (ha) ?

3. Elevage ? Effectif

- Ovin
- Bovin
- Caprin

4. Aviculture ? Capacité

- Poules pondeuses
- Poules de chair ?

5. Force de travail ?

- Nombre d'actifs au sein de l'exploitation : Permanents : Saisonniers :
.....

II. Les Semences de céréales :

6. Profil variétal des semences :

Semences	Variétés utilisées	Pays d'origine de la variété
.....
.....
.....

7. Pourquoi ?

- De variétés locales Pourquoi ?.....
- De variétés étrangères ? Pourquoi ?.....

8. Sur la base de quels critères choisissez-vous vos variétés de semences ?

- Qualité technologique (grains)
- Qualité agronomique (résistance aux maladies, à la sécheresse, ...)
- Autres :

9. Quels sont vos principaux fournisseurs en Semences ?

- OAIC/CCLS
- Privés nationaux
- Privés internationaux
- Semences auto-produites

10. Si auto-produites, êtes-vous soumis aux exigences de qualité (normes, homologation, ...) ? O/N
Si oui, Comment ?

.....

.....

.....

Si non, pourquoi ?

.....

.....

11. Prix d'achat des semences (DA/Tonne)

	2004	2005	2006	2007	2008
Types de Semences					
.....
.....
.....

12. Sur la base de quels critères déterminants choisissez-vous vos fournisseurs ?

- Qualité des Semences
- Prix des Semences
- Régularité des délais d'approvisionnement
- Services livraisons
- Mesures d'accompagnement (citez-les)
- Autres (précisez) ?.....

13. Quels sont les problèmes concernant vos approvisionnements ?

- Problèmes de disponibilité (quantité)
- Problèmes de qualité
- Problèmes de prix
- Problèmes de facilité et de délai de paiement

14. Pouvez-vous diversifier vos sources d'approvisionnement sans difficulté ? /OUI/ /NON/

Si non, pourquoi ?

.....

.....

III. La production

15. Rendement moyen à l'hectare ?

Année	Rendement moyen (Qx)
2004	
2005	
2006	
2007	
2008	

16. Avez-vous des problèmes de commercialisation de votre produit céréalier ? OUI / NON

Si oui, lesquels ?

.....

17. Quelle est la répartition de vos récoltes ?

- Livraison à la CCLS :Qx
- Autoconsommation :Qx
- Autoproduction de semencesQx
- Vente aux industriels privés.....Qx
- Autres : /Qx

18. Prix de vente (DA/Qx)?

Céréale	2004	2005	2006	2007	2008
.....
.....
.....

19. Quelles sont les principales difficultés rencontrées au niveau de la production ?

- D'ordre climatique ?
- D'ordre technique ? Précisez ?.....
- Accès aux crédits ?
- Autres ?.....

IV. Le PRCHAT

22. Etes-vous au courant du Programme de Renforcement des Capacités Humaines et d'Assistance Technique (PRCHAT) – *présentation des grandes lignes du programme* - ? OUI / NON

Si Oui, Comment ?

23. Avez-vous bénéficié d'une quelconque formation de la part des services agricoles ces deux dernières années ? OUI / NON

Si Oui, lesquelles ?.....

Si Non, Pourquoi ?

24. Avez-vous été invités à une quelconque manifestation agricole organisée par les services agricoles de la wilaya ? OUI / NON

Si Oui, lesquelles ?

Si Non, Pourquoi ?

25. Avez-vous été assistés techniquement face à des problèmes auxquels vous étiez confrontés ? OUI / NON

Si Oui, à quel niveau ?

De quelle manière ?

V. Le technopôle céréalière (PAI) et l'environnement institutionnel

26. Quels sont selon l'ordre, les 3 organismes avec lesquels vous avez le plus de contacts ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> La Direction des Services Agricoles | <input type="checkbox"/> La Banque Agricole et de Développement Rural |
| <input type="checkbox"/> La chambre agricole de la wilaya | <input type="checkbox"/> ITGC |
| <input type="checkbox"/> L'Union Nationale des Paysans Algériens | <input type="checkbox"/> Université |
| <input type="checkbox"/> CCLS | <input type="checkbox"/> Autres : |

27. Pour quelles raisons ?

- Formations
- Informations
- Conseils techniques
- Financements et crédits
- Aide administrative

28. Quel en est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfaits
- Moyennement satisfaits
- Faiblement satisfaits
- Insatisfaits

29. Qu'attendez-vous des politiques de l'Etat dans le secteur surtout ce qui concerne les céréales ?

.....
.....

30. Qu'attendez-vous des structures suivantes ?

- DSA :
- CCLS :
- ITGC :
- Chambre agricole :

- Université :

31. Etes-vous intéressés par des projets en commun avec les autres producteurs ? OUI / NON

Si oui, sous quelles formes ?.....

Pour quelles raisons ?

Si non, Pourquoi ?.....

32. Etes-vous au courant du projet de technopôle céréalière à Sétif (PAI) ? OUI / NON

Si oui, en êtes-vous ?

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

Pourquoi ?.....

33. Si favorable, seriez vous prêt à vous engager personnellement à sa création ? OUI / NON

Si oui, Comment ?

Si non, Pourquoi ?.....

34. Quels sont les partenaires nationaux et internationaux à impliquer dans ce projet, selon vous ?

.....
.....
.....

VI. La coopération internationale

35. Avez-vous des rapports avec des organismes (institutions, coopératives agricoles, producteurs, entreprises) étrangères ?

Si oui, lesquels ? Pays ?.....

Quels types de rapports ?.....

Si non, le souhaitez-vous ? OUI / NON

Pour quelles raisons ?.....

36. Connaissez-vous des entreprises étrangères productrices et exportatrices de Semences ? OUI /NON

.....
.....

37. En êtes-vous intéressés à travailler en partenariat durable autour d'un ou plusieurs projets ? O/N

Si oui, sous quelles formes ?

.....
.....

Quelles en seraient vos attentes ?.....
.....
.....
.....

Si non, pour quelles raisons ?
.....
.....

2. QUESTIONNAIRE INDUSTRIELS CEREALIERS

Fiche de renseignement :

- Date de visite de l'entreprise :
- Raison sociale de l'entreprise :
- Nom de l'interlocuteur :
- Fonction de l'interlocuteur dans l'entreprise :
- Téléphone/ Fax / Courriel :

I. Identification de l'entreprise et de ses activités

1. Date de création :
2. Nature juridique :
3. Adresse du siège social :
4. Localisation des unités de production :
5. Type de l'entreprise :

- Entreprise industrielle
- Entreprise traditionnelle
- Entreprise artisanale

6. Capital social :

- Algérien %
- Etranger %

7. Chiffre d'affaires :

- Plus de 2 milliards de DA
- Entre 200 millions et 2 milliards de DA
- Entre 20 et 200 millions de DA
- Moins de 20 millions de DA

8. Activité de l'entreprise :

Activité	Alimentation animale	Semoulerie	Pâtes alimentaires	Semences
Capacité de productionT/JT/JT/JT/J

9. Disposez-vous d'une stratégie de :

- Diversification
- Spécialisation
- Export ?

10. Optez-vous pour un :

- Approfondissement vers d'autres créneaux
- Approfondissement de la spécialisation

- Pour quels motifs ?

.....
.....
..

11. Pour les années à venir, que prévoyez-vous ?

- Investir pour augmenter la capacité de production
- Investir pour améliorer la compétitivité
- Saisir d'autres opportunités d'investissement

Lesquelles ?

.....
.....
.....

II. Les approvisionnements de l'entreprise

12. Sur la base de quels critères déterminants choisissez-vous vos fournisseurs ?

- Qualité des céréales ?
- Prix des céréales ?
- Régularité des délais d'approvisionnement
- Services livraisons
- Mesures d'accompagnement (citez-les)
- Autres (précisez) ?

13. Comment négociez-vous la qualité des céréales ?

- En prenant comme base les argumentaires des fournisseurs
- En imposant vos propres exigences

14. À votre avis, en matière d'appréciation de la qualité des céréales achetées, quel est le critère déterminant le plus important parmi les propositions suivantes ?

- La détermination de l'humidité
- Teneur en grains normaux
- Teneur en grains anormaux, avariés ou accidentés
- Teneur en impuretés
- Autres (précisez) ?

15. En matière de fournisseurs, cherchez-vous à :

- Diversifier plutôt vos sources d'approvisionnement
- Plusieurs fournisseurs
- Vous assurer de l'exclusivité de certains ?

Pourquoi ?

.....

.....

..

16. Quelle est la fréquence de vos approvisionnements ?

- Par semaine
- Par mois
- Par trimestre
- Autres (précisez)

17. Quels sont les problèmes concernant vos approvisionnements ?

- Problèmes de disponibilité (quantité)
- Problèmes de qualité
- Problèmes de prix
- Problèmes de facilité et de délai de paiement

18. Quels sont vos principaux fournisseurs en céréales ?

- Cultures locales (Approvisionnement direct auprès des producteurs)
- OAIC/ONAB
- Privés nationaux
- Privés internationaux

19. Pouvez-vous diversifier vos sources d'approvisionnement sans difficulté ? /OUI/ /NON/

Si non, pourquoi ?

.....

.....

20. Prix d'achat (vente) des céréales (DA/Tonne)

	2004	2005	2006	2007	2008
Semences (prix de vente)					
Autres céréales (prix d'achat) :					
.....					
.....					
.....					

21. Quantités de céréales achetées (Tonnes / an):

	2004	2005	2006	2007	2008
Semences					
Autres céréales :					
.....					
.....					
.....					

22. Les procédures douanières pour l'importation de votre matière première sont :

- Très difficiles
- Difficiles
- Faciles

23. Transport de la matière première :

Produits	Structure d'approv.	Pptaire. Moyen de transport	Coût unitaire (DA/T/Km)
.....
.....

24. Participez-vous à des manifestations commerciales et/ou scientifiques ?
(Nationales et/ou internationales) /OUI/ /NON/

Si oui, lesquelles ? (Foire, salons agroalimentaires, séminaires, symposium...)

.....
.....

III. Le technopôle céréalier (PAI) et l'environnement institutionnel

25. Quels sont selon l'ordre, les 3 organismes avec lesquels vous avez le plus de contacts ?

- La Direction des Services Agricoles
- La chambre agricole/industrielle de la wilaya
- Les producteurs agricoles
- OAIC /CCLS
- Autres :
- Industrie céréalière
- ITGC
- Universités/Instituts de recherche
- Collectivités locales

26. Pour quelles raisons ?

- Formations
- Informations
- Conseils techniques
- Aide administrative
- Autres :

27. Quel en est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Insatisfaisant

28. Avez-vous déjà travaillé avec un ou plusieurs de ces organismes autour d'un projet ? O/N

Si oui, le(s) quels ?

Si non pourquoi ?

29. En êtes-vous intéressés quand même ? OUI / NON

Si oui, sous quelles formes ?.....
.....

Pour quelles raisons ?
.....

Si non, Pourquoi ?.....
.....

30. Qu'attendez-vous des politiques de l'Etat dans le secteur surtout ce qui concerne les céréales ?

.....
.....
.....

31. Qu'attendez-vous des structures suivantes ?

- Producteurs agricoles :.....
- Des autres industriels céréaliers :.....
- Universités :
.....
- Collectivités locales :.....
- OAIC/CCLS :.....
- ITGC :.....
- Chambre agricole ou d'industrie :.....
- DSA :
.....

32. Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

.....
.....

33. Etes-vous au courant du projet de technopôle céréalien à Sétif (PAI) ? OUI / NON

Si oui, en êtes-vous ?

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

Pourquoi ?.....
.....

34. Si favorable, participeriez-vous personnellement à sa création ? OUI / NON

Si oui, Comment ?

Si non, Pourquoi ?.....

35. Quels sont les partenaires nationaux et internationaux à impliquer dans ce projet, selon vous ?

.....
.....

IV. La coopération internationale

36. Avez-vous des rapports avec des organismes (institutions, coopératives agricoles, producteurs, entreprises) étrangères ?

Si oui, lesquels ?Pays ?.....

Quels types de rapports ?.....

Si non, le souhaitez-vous ? OUI / NON

Pour quelles raisons ?.....

37. Connaissez-vous des entreprises étrangères productrices et exportatrices de céréales ? OUI /NON

38. Etes-vous intéressés à travailler en partenariat durable autour d'un ou plusieurs projets ? O/N

Si oui, sous quelles formes ?

Quelles en seraient vos attentes ?.....

Si non, pour quelles raisons ?

39. Pensez-vous que la coopération internationale serait favorable au développement du technopôle ? OUI / NON

Si oui, Comment ?

Si non, Pourquoi ?.....

3. QUESTIONNAIRE INSTITUTIONS ET AUTRES ORGANISMES

Fiche de renseignement :

- Date de la visite :
- Nom de l'organisme :
- Nature juridique :
- Nom de l'interlocuteur :
- Fonction de l'interlocuteur :
- Téléphone/ Fax / Courriel :

I. Le technopôle céréalier (PAI) et l'environnement institutionnel :

1. Quelles sont les missions de l'organisme ?

.....
.....
.....

2. Quels sont selon l'ordre, les 3 organismes avec lesquels vous avez le plus de contacts ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> La Direction des Services Agricoles | <input type="checkbox"/> Industrie céréalière |
| <input type="checkbox"/> La chambre agricole de la wilaya | <input type="checkbox"/> ITGC |
| <input type="checkbox"/> Les producteurs agricoles | <input type="checkbox"/> Université |
| <input type="checkbox"/> OAIC /CCLS | <input type="checkbox"/> Collectivités locales |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

3. Pour quelles raisons ?

- Formations
- Informations
- Conseils techniques
- Aide administrative
- Autres :

4. Quel en est votre niveau de satisfaction ?

- Très satisfaisant
- Moyennement satisfaisant
- Pas satisfaisant

5. Avez-vous déjà travaillé avec un ou plusieurs de ces organismes autour d'un projet ? O/N

Si oui, le(s) quels ?

Si non pourquoi ?

6. En êtes-vous intéressés quand même ? OUI / NON

Si oui, sous quelles formes ?.....

Pour quelles raisons ?

Si non, Pourquoi ?.....

7. Qu'attendez-vous des politiques de l'Etat dans le secteur surtout ce qui concerne les céréales ?

.....
.....
.....

8. Qu'attendez-vous des structures suivantes ?

- Producteurs agricoles :
- Industriels céréaliers :
- Universités :
- Collectivités locales :
- OAIC/CCLS :
- ITGC :
- Chambre agricole :
- DSA :

9. Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

.....
.....
.....

10. Etes-vous au courant du projet de technopôle céréalier à Sétif (PAI) ? OUI / NON

Si oui, en êtes-vous ?

- Favorable
- Défavorable
- Indifférent

Pourquoi ?.....

11. Si favorable, votre organisme est-il prêt à participer à sa création ? OUI / NON

Si oui, Comment ?

Si non, Pourquoi ?.....

12. Quels sont les partenaires nationaux et internationaux à impliquer dans ce projet, selon vous ?

.....
.....
.....

II. La coopération internationale

13. Avez-vous des rapports avec des organismes ou des institutions (ou autres) étrangères ?

Si oui, lesquels ?Pays ?

Quels types de rapports ?

Si non, le souhaitez-vous ? OUI / NON

Pour quelles raisons ?

14. Quelles en seraient vos attentes ?

15. Pensez-vous que la coopération internationale serait favorable au développement du technopôle ?
OUI / NON

Si oui, Comment ?

Si non, Pourquoi ?

16. En êtes-vous intéressés à travailler en partenariat durable autour d'un ou plusieurs projets ? O/N

Si oui, sous quelles formes ?

Si non, pour quelles raisons ?

II. Présentation des métiers de Sud Céréales

Le Groupe Sud Céréales a pour vocation le service des filières agricoles. Il a su regrouper au fil des années toute une palette de savoir faire lui permettant de répondre à toute demande quels que soient la nature et le niveau de besoin dans son domaine. Ses métiers se structurent autour de 4 pôles :

1. L'obtention et la production de semences

Dans le cadre de EURODUR, la mise au point de variété de blé dur en partenariat avec les industriels, répondent aux attentes de la distribution et des agriculteurs. Les ingénieurs et techniciens travaillent sur les fermes expérimentales du Groupe pour adapter les variétés aux exigences agronomiques et technologiques. Grâce à un terroir privilégié (le sud de la France), les principaux acteurs du marché des hybrides, de leurs productions à Sud Céréales. Le groupe met à disposition de ses clients des semences de haute qualité (blé dur, riz, sorgho), qui sont reconnues et largement distribuées en France, en Europe continentale, et dans les pays de l'hémisphère sud.

2. La Collecte et la Commercialisation

Chaque année, les quelques 40 points de collecte de la coopérative accueillent jusqu'à 250 000 tonnes, toutes les récoltes bénéficient des traitements spécifiques (trilage, séchage,...). Contralisation, traçabilité président à toutes les opérations. La coopérative a créé une structure commune avec le groupement coopératif GCO pour optimiser la commercialisation du blé dur. A cet égard, il faut noter que la partie commerciale, regroupée dans Delta Céréales Union, a été récemment recentrée sur les attentes du marché de manière à être au service de partenaires clairement identifiés et de partenaires solides. Au niveau du transport, le Groupe a regroupé l'ensemble des transports au sein d'une nouvelle entité baptisée Delta Transport. De plus, une société spécialisée, Biosud, a été constituée pour la commercialisation spécifique du Bio (en partenariat avec les Etablissements Thomas). La situation du groupe particulièrement adaptée au plan géographique lui offre l'utilisation de tous types de transport ; terrestres, ferroviaires et maritimes pour écouler facilement ses productions dans toute l'Europe, mais aussi en Afrique et au Moyen-Orient.

3. L'industrie

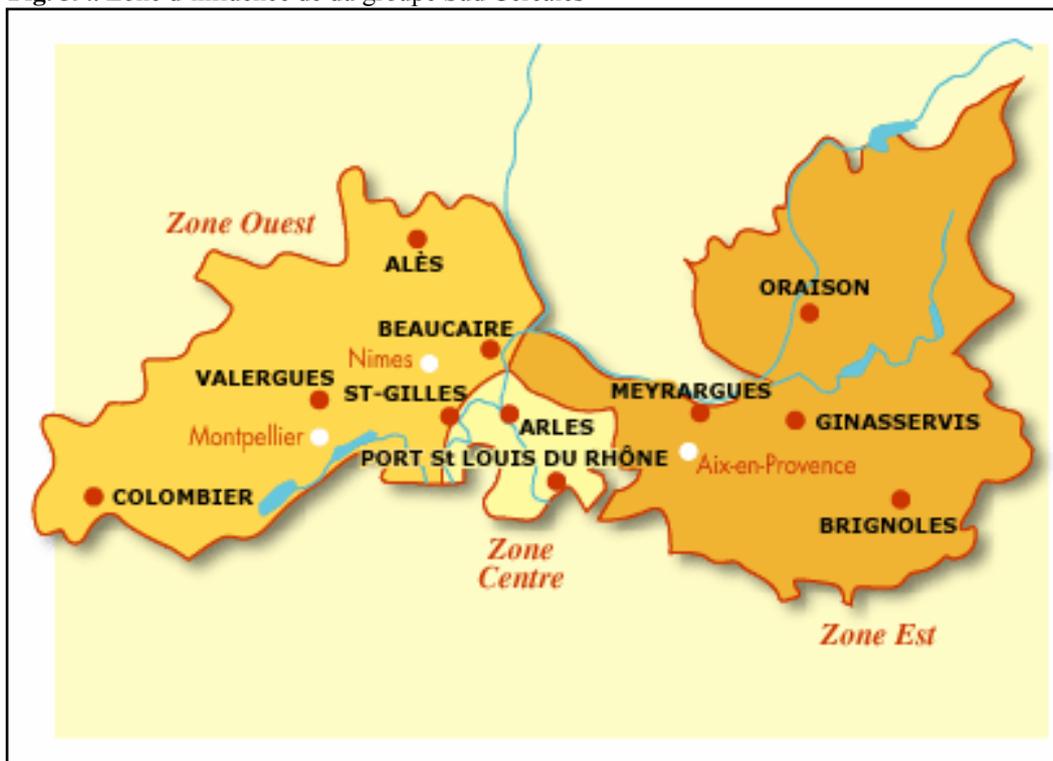
Concernant l'espèce Riz, le Groupe est le leader français. Le Riz de Camargue bénéficie d'une IGP. Cette branche, en pleine restructuration dans le cadre d'une nouvelle entité créée avec le Groupe Soufflet, veut répondre aux évolutions de la PAC, mais aussi des marchés dans le cadre de partenariats commerciaux.

4. Les LISA

A travers Lisa Sud, le Groupe possède 13 points de vente à l'enseigne GAMM'VERT, il est considéré comme l'un des leaders français de la distribution agricole dans le sud.

5. Zone d'influence du Groupe Sud Céréales :

Fig. 39.. Zone d'influence de du groupe Sud Céréales



Source : www.sudcereales.ecoop.fr

III. Présentation de la politique du Renouveau de l'Economie Agricole et du Renouveau Rural (REA-RR)

1. Contexte, fondement et objectifs

« La politique du Renouveau de l'Economie Agricole et du Renouveau Rural (REA-RR) engagée par le Ministère de l'Agriculture a pour fondement le fort consensus national réalisé autour de la sécurité alimentaire qui constitue un gage de souveraineté nationale et de cohésion sociale ».¹²

La REA-RR repose sur la nécessaire libération des initiatives et des énergies, la modernisation de l'appareil productif et la traduction en termes actuels des potentialités considérables que recèlent l'Algérie. Elle se fixe comme objectif immédiat le recentrage des différents dispositifs d'encadrement existants au regard des nouveaux défis que le pays est tenu de relever.

La politique de REA-RR trouve son ancrage dans la loi d'orientation agricole, laquelle a pour objet de déterminer les éléments d'orientation de l'agriculture nationale qui lui permettent de participer à améliorer la sécurité alimentaire du pays, de valoriser ses fonctions économiques, environnementales et sociales, en favorisant l'accroissement de sa contribution aux efforts du développement économique, ainsi que le développement durable de l'agriculture en particulier et du monde rural en général.

Cette loi a pour objectifs :

- ❑ d'améliorer le niveau de la sécurité alimentaire du pays et d'asseoir une organisation efficiente des instruments d'encadrement en vue de permettre l'accroissement de sa productivité, tout en assurant la protection des terres, l'utilisation rationnelle de l'eau à usage agricole ainsi la sauvegarde de ses potentialités productives ;
- ❑ de mettre en place un cadre législatif qui garantit que l'évolution de l'agriculture soit économiquement durable et qui assure la promotion de l'approche participative favorisant l'adhésion volontaire des partenaires aux efforts de l'Etat pour le développement de tous les espaces et assure la consécration des règles de la protection sociale et la promotion du milieu rural ;
- ❑ de poursuivre la mise en œuvre du principe du soutien continu de l'Etat adapté au développement agricole, végétal et animal.

Les orientations de cette politique s'articule autour du :

- ❑ recentrage dans les missions et la volonté de mettre en synergie les différentes actions économiques et sociales ainsi que la mutualisation des efforts, concernent également les budgets alloués au secteur dont les crédits se situent autour de 370 Milliards de dinars par an et dont plus de la moitié est consacrée à la protection du pouvoir d'achat du consommateur, à travers la prise en charge du différentiel des prix (céréales, lait,...) ;
- ❑ de mettre en œuvre une série de programmes et d'actions pour le renouveau de l'économie agricole qui doivent se traduire par la création d'un environnement incitatif pour l'activité agricole et le développement des investissements à travers notamment :
 - le lancement du crédit sans intérêt « RFIG » au bénéfice des agriculteurs, des éleveurs et des opérateurs des activités connexes ;
 - l'intensification de la mécanisation agricole à travers le renforcement du crédit leasing ;
 - le renforcement de la mutualité rurale de proximité ;
 - la modernisation et la généralisation des assurances agricoles adaptées ;
 - la dynamisation du Fonds de Garantie contre les Calamités Agricoles (FGCA) ;

¹² Document du MADR. Mars 2009

- le recentrage des organisations professionnelles et interprofessionnelles et l'incitation à l'intégration agroalimentaire.

2. Les programmes d'actions

La politique REA-RR se traduit par la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes de développement par filières dont ceux de la céréaliculture, des Semences et plants et de l'irrigation qui nous intéresse particulièrement :

A. Le programme d'intensification de la céréaliculture :

Ce programme vise, dans le cadre de l'échéance 2009-2013, une production de céréales de 50,2 millions de quintaux (dont 34,4 millions de quintaux pour les blés).

Deux objectifs principaux sont assignés à ce programme :

- augmentation de la production et de la productivité ;
- intégration de la filière.

B. Le programme spécifique « Semences et plants » :

Ce programme vise les objectifs suivants :

- assurer un taux de couverture en semences et plants de qualité pouvant répondre aux besoins des différents programmes d'intensification ;
- transférer le progrès génétique vers les agriculteurs en mettant à leur disposition de nouvelles variétés performantes et des semences de qualité ;
- assurer les stocks de sécurité en créant une réserve stratégique de matériel végétal de départ.

C. Le programme d'irrigation par systèmes économiseurs d'eau

Ce programme consiste en un développement des systèmes économiseurs d'eau dans les champs captant sur une superficie de 461000 ha, se décomposant en 278 000 ha de reconversion de systèmes traditionnels et 183000 ha de périmètres nouveaux.

L'accompagnement de ce programme consistera en un soutien à hauteur de 30% des équipements requis dans la mobilisation, le transport, le stockage et la distribution.

D. Les autres programmes :

A côté des programmes que nous venons de présenter et qui concernent le cadre de notre étude, cette nouvelle politique est composée par d'autres programmes à savoir :

- le programme de production laitière ;
- le programme spécifique d'intensification des légumineuses alimentaires ;
- le programme de développement de la pomme de terre ;
- le programme de développement de la tomate industrielle ;
- le programme de développement de l'oléiculture ;
- le programme de développement de la phoeniciculture ;
- le programme du renouveau rural.

3. Le programme de renforcement des capacités humaines et d'appui technique (PR-CHAT)

Ce programme vise la création d'un environnement incitatif pour l'activité agricole et le développement des investissements à travers notamment :

A. Les contrats de performance

Deux contrats de performance par wilaya sont signés entre le MADR et les Services Agricoles d'une part, et entre le MADR et les Conservateurs des Forêts. Le premier porte sur le renouveau agricole et le second sur le renouveau rural. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces programmes se feront sur la base d'un certain nombre de critères :

- pour le renouveau agricole, les critères retenus sont notamment l'évolution du taux de croissance et de la valeur de la production agricole ainsi que l'évaluation de la productivité ;
- pour le renouveau rural, les indicateurs d'évaluation retenus sont le nombre de projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI) initiés et réalisés, l'extension du capital productif, la protection des ressources naturelles et le nombre d'emplois créés.

Cette forme de contrats a fait l'objet d'une critique sévère de la part des experts et sur laquelle nous reviendrons quand nous traiterons du cas de la région de Sétif. En effet, nous ne pouvons nous empêcher de nous interroger sur ces « **contrats** » passés entre deux « **administrations** » en vue d'être plus « **performantes** » !

B. Le système de régulation

Le MADR a mis en place un système de régulation des produits agricoles de large consommation (SYRPALAC). Ce système de régulation a pour objectifs de protéger les revenus des agriculteurs, de professionnaliser leur démarche et stabiliser le marché tout en préservant le pouvoir d'achat des consommateurs.

Les dispositifs de régulation devraient à terme renforcer aussi l'intégration agroindustrielle et créer le cadre d'une émulation des organisations interprofessionnelles fortes et organisées.

C. Le crédit « RFIG »

C'est un crédit octroyé par les banques conventionnées avec le MADR (actuellement BADR et BNA). Ils sont d'une durée d'un an avec un taux d'intérêt nul (0%) (Pris en charge par le MADR). Les bénéficiaires sont les exploitations agricoles au sens de la loi d'orientation agricole : Agriculteurs, éleveurs, à titre individuel ou organisés en coopératives, groupements, associations, fédérations, unités de services agricoles, entreposeurs de produits agricoles de large consommation.

Ce crédit couvre les domaines suivants :

- acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences, plants, engrais, produits phytosanitaires, ...)
- acquisition d'aliments de bétail pour les animaux d'élevage, de moyens d'abreuvement et produits médicamenteux vétérinaires ;
- acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du SYRPALAC ;
- renforcement des capacités des exploitations agricoles ;
- amélioration des systèmes d'irrigation ;
- acquisition de matériels agricoles dans le cadre du crédit leasing ;
- construction ou réhabilitation des infrastructures d'élevage et de stockage au niveau des exploitations agricoles et construction et installation des serres multi-chapelles ;
- repeuplement ou peuplement des étables, des bergeries et des écuries.

D. La formation

Les actions de développement affichées à travers les différents programmes visent le renforcement des capacités managériales de l'encadrement qui devra accompagner la mise en œuvre des programmes inscrits dans la politique REA-RR, notamment à travers la formation :

- des cadres centraux et locaux ;

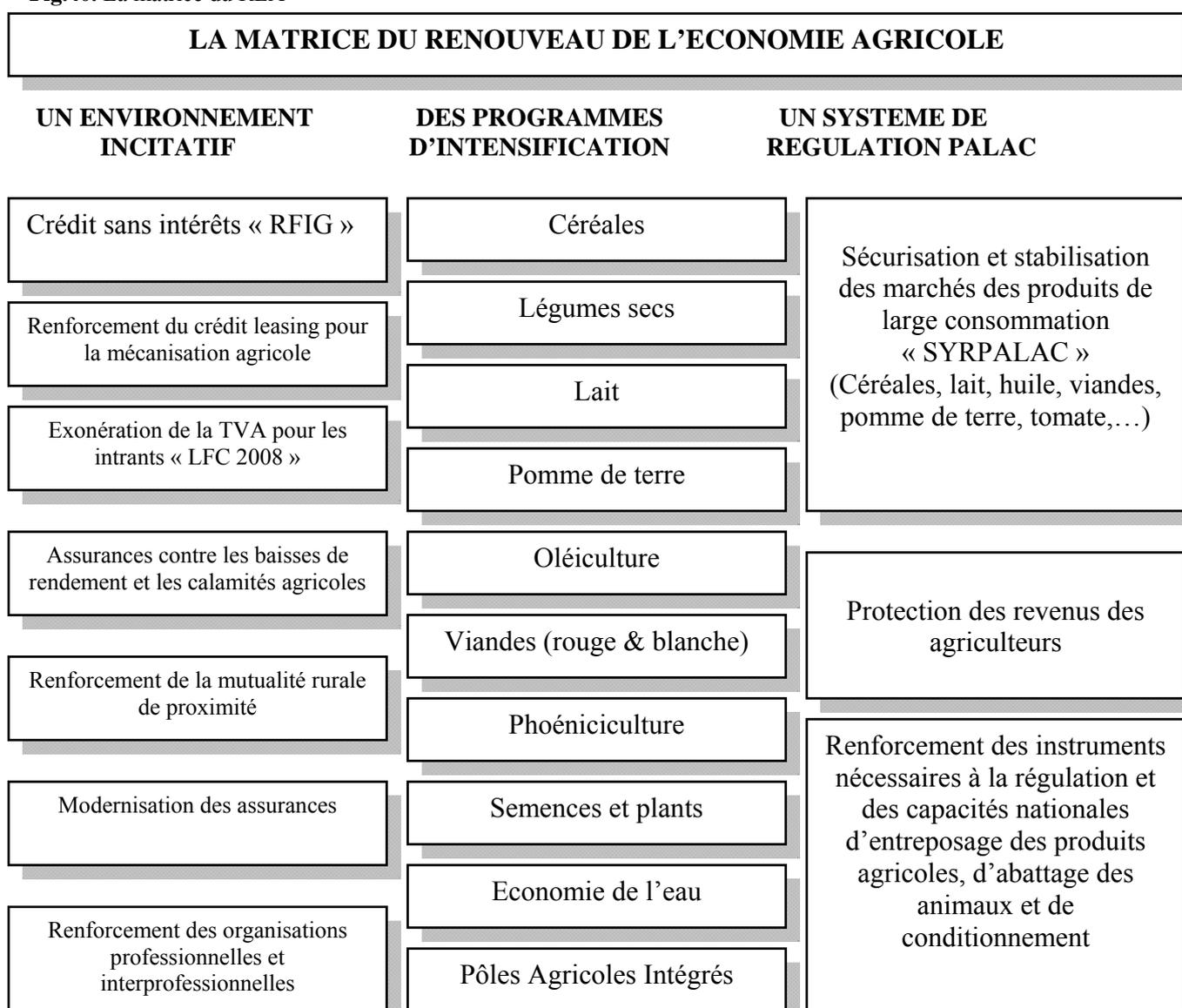
- des réseaux de vulgarisation ;
- des porteurs de projets ;
- des cellules d'animation rurale communale ;
- des Associations intégrées dans le réseau MAA-Stratégie ;
- comités techniques de Daïras.

E. Outils de mise en oeuvre

- mise en place du réseau d'unités de démonstrations ;
- développement des pôles d'excellences intégrés ;
- mise en place du réseau de Fermes-Ecoles ;
- mobilisation des compétences et infrastructures ;
- encouragement des relations contractuelles ;
- insertion professionnelle des jeunes.

F. La matrice du Renouveau de l'Economie Agricole

Fig.40. La matrice du REA



Source : MADR 2008